UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les Dynamiques sécuritaires et paix à lEst de la RDC (1960-2023)

Batumike Banyanga, Eric; Sous la direction de : Professeur Joseph Gahama

2025-06
UB, FSPJ
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2117

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN HISTOIRE ET PATRIMOINE

Les dynamiques sécuritaires et paix à l'Est de la RDC (1960-2023)

Par :

BATUMIKE BANYANGA Eric

Mémoire

Présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Histoire et Patrimoine

Sous la Direction de :

Professeur Joseph GAHAMA

Bujumbura, Juin 2025

EPIGRAPHE

« Nul homme n'est assez dénué de raison pour préférer la guerre à la paix »(N'Dimina-Mougala, 2007:121).

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président du jury : Pr. Oscar TOYI

Secrétaire du jury : Dr. Thomas NIYONGABO

Directeur de mémoire : Pr. Joseph GAHAMA

DÉDICACE

A toutes les victimes des conflits armés à l'Est de la République démocratique du Congo

REMERCIEMENTS

Dieu réalise toujours les rêves de ses enfants, non seulement par la prière, mais aussi lorsque ceux-ci se mettent à construire ce rêve en posant des actes. C'est en ces termes que je lui dis merci, par le fait que je lui demandais depuis mon jeune âge, à l'école primaire, que je puisse devenir un écrivain comme Camara Laye.

Hommage à mes défunts parents BANYANGA BARHENGA Theodore et NSIMIRE M'BAGUMA Jeannette, vous qui m'aviez fait d'un homme que je rêvais en me plaçant entre les mains des meilleurs enseignants qui m'ont taillée pour affronter les études universitaires. Sentiment de gratitude tout de même envers tous mes enseignants ; vous m'avez inspiré pour que je sois également éducateur. De mon école primaire Sim Étoile à l'école secondaire l'Institut Cidasa, à mes professeurs, chefs de travaux et assistants de l'ISP/BUKAVU, je dis merci. Je ne serais jamais votre collègue enseignant aujourd'hui si vous ne m'auriez pas bien taillé.

Je suis reconnaissant envers l'État congolais et l'État burundais, qui, grâce à leur coopération, ainsi que l'adhésion de la RDC à la Communauté des États de l'Afrique de l'Est. Grace à cela, j'ai découvert l'Université du Burundi et ses meilleurs Enseignants du Département d'Histoire. Meilleurs fruits des Universités prestigieuses du monde, ceux-ci ont concouru à ma bonne formation de Maitrise en Histoire et patrimoine. Je vous remercie pour votre engagement pour la formation de l'élite régionale. Le Burundi n'a pas qu'à recevoir, il a beaucoup à donner même à ceux qui pensent tout avoir !

Ici, l'occasion de remercier mon Directeur de ce mémoire, le Professeur Joseph Gahama, un scientifique aux exigences de conformités avec l'écriture scientifique. Ici, aussi, l'occasion de remercier ces scientifiques qui m'ont taillé dans la recherche. Parmi eux ; Prof. Godefroid Muzalia, Nancy Rose Hunt, Josaphat Musamba, Michel Thill, Koen Vlassenroot, Kasper Hoffman, An Asoms, Emery Mudinga, Aymar Nyenyezi,Christoph Voguel , etc.

Je ne saurai pas non plus étudier au Burundi, Enseigner intégralement et à temps ma charge horaire à l'ISP Bukavu ; participer aux activités de recherche au sein de notre Unité de recherche, GEC-SH, sans l'abnégation de mon épouse Abigaël FURAHA et de mes enfants ; Fortunat, Roosevelt, Georges, Nelson Mandela, Odette, Béric Akuzwe et Virjeane-Marcy.

Si le GEC-SH et l'ISP/Bukavu que je remercie également, ne m'impliquait pas dans plusieurs recherches, il me serait tout ardu de parachever cette phase de ma formation.

Que ceux qui n'ont pas été cités ici ne pensent pas qu'ils ne méritent pas mes remerciements, mais qu'ils retrouvent la fierté pour le rôle positif qu'ils ont joué pour moi.

RESUME

Ce mémoire porte sur *« Les dynamiques sécuritaires et la paix à l'est de la RDC (1960–2023) »*. Cette étude tente d'expliquer en premier quelques antécédents sécuritaires coloniaux et postcoloniaux. Ce premier chapitre analyse les faits liés à la politique sécuritaire coloniale dans la partie orientale du Congo belge et au Ruanda-Urundi. Laquelle politique sécuritaire coloniale qui avait placé les jalons des conflits qui auront des incidences sur la crise sécuritaire coloniale et postcoloniale avec des prolongements jusqu'aux années nonante.

En deuxième lieu, ce travail se permet d'expliquer comment se présente la configuration des groupes armés identitaires à l'est du Congo. Des groupes armés qui profitent du fait que le pouvoir public peine à prendre réellement possession du territoire pour y imposer son autorité.

Troisièmement, cette étude essaie de faire une analyse critique de l'activisme des groupes armés étrangers à l'est de la RDC. Des mouvements qui complexifient le désengagement des groupes armés nationaux voués à la protection de leur territoire. Cet activisme permet tout de même à certains États voisins de légitimer leurs interventions militaires sur le sol congolais.

Quatrièmement, cette œuvre scientifique aborde dans le dernier chapitre les mécanismes nationaux et internationaux de la construction de la paix. Cette partie fait alors mention des efforts engagés à partir des dynamiques pacifiques de résolution de la crise sécuritaire ainsi que des mécanismes de contraintes engagés à travers plusieurs opérations militaires contre tous les groupes armés.

Mots clés : **Dynamique, sécurité, paix, groupe armé, rébellion**

ABSTRACT

This dissertation focuses on '*Security dynamics and peace in eastern DRC (1960-2023)'*. The study first attempts to explain some of the colonial and post-colonial security antecedents. This first chapter analyzes the facts relating to colonial security policy in the eastern part of the Belgian Congo and in Ruanda-Urundi. This colonial security policy paved the way for the conflicts that were to have an impact on the colonial and post-colonial security crisis, which continued until the 1990s.

Secondly, this work explains the configuration of identity-based armed groups in eastern Congo. These armed groups are taking advantage of the fact that the public authorities are struggling to take real possession of the territory to impose their authority.

Thirdly, this study attempts a critical analysis of the activism of foreign armed groups in the east of the DRC. These movements complicate the disengagement of national armed groups dedicated to protecting their territory. Even so, this activism allows certain neighboring states to legitimize their military interventions on Congolese soil.

Fourthly, the final chapter of this scientific work looks at national and international peace-building mechanisms. This section refers to the efforts made to resolve the security crisis through peaceful means, as well as the constraints imposed by a number of military operations against all the armed groups.

Key words: Dynamics, security, peace, armed group, rebellion

TABLE DES MATIÈRES

EPIGRAPHE **i**

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY **i**

DÉDICACE **ii**

REMERCIEMENTS **iii**

RESUME **iv**

ABSTRACT **v**

TABLE DES MATIÈRES **vi**

LISTE DES TABLEAUX **ix**

LISTE DES FIGURES **x**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **xi**

AVANT -PROPOS **xiv**

INTRODUCTION **1**

1. Choix et intérêt du sujet 1
2. Revue de la littérature 2
3. Problématique et hypothèses 4
4. Délimitation du sujet 7
5. Méthodologie du travail 8
6. Difficultés rencontrées 8
7. Subdivision du travail 9

CHAPITRE I : LES ANTECEDEDENTS SECURITAIRES COLONIAUX ET POST COLONIAUX JUSQU'AUX ANNÉES 1990 **10**

I. LES ANTECEDENTS COLONIAUX (1925 -1961) 10

A. Occupation du Ruanda-Urundi et sécurité intérieure 10

B. Occupation du Congo Belge et organisation de la sécurité intérieure 19

C. Les rebellions et révoltes à l'est du Congo avant 1960 25

II. ENJEUX SECURITAIRES POST COLONIAUX : ORIGINES ET EXPANSION DU MULELISME (1964 - 1990) 29

Conclusion partielle **37**

CHAPITRE II : LES REBELLIONS IDENTITAIRES DES ANNEES 1990 A 2023 **38**

I. Au Sud- Kivu 38
A. Le Maï-Maï Yakutumba : du FAAL au CNPSC 39
B. Le Mouvement Twirwaneho 43
C. Forces armées « Biloze Bishambuke » (FABB) 45
D. Le Maï-maï Kirikicho et les Nyatura dans le territoire de Kalehe 46
II. Au Nord-Kivu 52
A. Du Congrès National pour la Défense du Peuple au M23 (2004-2023) 52
B. Les mouvements armés Hutu Congolais : les Nyatura 57
C. Les Nande et les mouvements Maï-maï 58
III. En Ituri 60
A. Le mouvement rebelle CODECO 61
B. La Force patriotique et intégrationniste du Congo /CHINI YAKILIMA 62
C. Front populaire d'autodéfense au Congo / Zaïre 62
IV. Les Wazalendo : des forces négatives aux mouvements patriotiques 63
Conclusion partielle 65

CHAPITRE III : QUELQUES GROUPES ARMES ETRANGERS ACTIFS A L'EST DE LA RDC (1996- 2023) 67

I. CONFIGURATION DES GROUPES ARMES BURUNDAIS AU SUD-KIVU (1996-2023) 67
A. Le CNDD- FDD 68
B. RED -Tabara : une milice au cœur des tensions rwando-burundaises 70
C. Les Forces Nationales de Libération 75
II. LES GROUPES ARMES RWANDAIS 81
A. Crise au Rwanda et exil des Hutu rwandais dans les deux Kivu (1994-1996) 81
B. Représailles contre tous les réfugiés hutu assimilés aux Ex-FAR/Interahamwe et leurs dispersions au Congo 82
C. Des Ex-FAR/*Interahamwe* aux Forces démocratiques pour la libération du Rwanda 83
D. Les Rasta et la terreur à Kaniola et à Ninja au Sud-Kivu 87
III. LES GROUPES ARMES OUGANDAIS 89
A. Antécédents coloniaux et développement des groupes armés ougandais en RDC 89
B. Enjeux socio-économiques favorables aux groupes armés ougandais 90
C. Allied democratic forces (ADF) 91
Conclusion partielle 96

CHAPITRE IV : QUELQUES DYNAMIQUES POUR LA PAIX : LIMITES ET RÉUSSITES.....99

I. ACTIONS PACIFIQUES EN FAVEUR DE LA PAIX99

A. Quelques accords de paix..... 99

B. Quelques mécanismes régionaux pour la paix à l'Est de la RDC (2022-2025) 114

C. Engagements judiciaires..... 120

II. OPERATIONS MILITAIRES EN FAVEUR DE LA PAIX122

III. DE LA MONUC A LA MONUSCO : ENJEUX ET DEFIS DE LA MISSION130

Conclusion partielle134

CONCLUSION GENERALE136

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....143

ANNEXES157

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Statistiques financières pour le maintien de l'ordre public entre 1926- 196013

Tableau 2 : Territoires les plus affectés par les déplacements (janvier-février 2013).....51

Tableau 3 : Opérations militaires bilatérales contre les groupes armés nationaux et étrangers à l'est du Congo127

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Champ d'exercice militaire à l'artillerie installé à Stanleyville22
Figure 2 : Carte sur la coalition du CNPSC en 201840
Figure 3 : Configuration des alliances entre les milices locales et les rebelles Rwandais du CNRD installés à Kalehe en 201948
Figure 4 : Bases militaires de l'armée Burundaise dans la plaine de la Ruzizi à l'est de la RDC en 2023.....72
Figure 5 : Intervention de l'armée burundaise pour restaurer l'ordre public pendant la manifestation de colère des habitants de Nyakabere contre ceux de Mutarule73
Figure 6 : Fermeture de la frontière de Ruhwa entre le Burundi et le Ruanda suite aux attaques de RED-Tabara en 202375
Figure 7 : Photo aérienne du Camp principal d'entrainement des ADF à Mwalika en 2010.....93
Figure 8 : Attaques conduites par les ADF en Ouganda en 2023.....95
Figure 9 : Carte illustrant les avancées des rebelles du M23 en 2022 au Nord-Kivu.....118

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADF	Allied Democratic Forces
AFC	Alliances Fleuve Congo
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
AGR	Archives Générales du Royaume
ANC	Armée Nationale Congolaise
APR	Armée patriotique rwandaise
AP	Armée du peuple
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEI	Commission Electorale Indépendante
CODECO	Coopérative pour le développement du Congo
COGAI	Coalition des groupes armés de l'Ituri
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple
CNDD-FDD	Conseil National de Défense de la démocratie - Forces pour la Défense de la Démocratie
CNKI	Comité national du Kivu
CNPSC	Coalition Nationale du Peuple pour la Souveraineté du Congo
CNRD	Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie
CVR	Commission Vérité et Réconciliation
CRISP	Centre de Recherche d'Information Socio-politiques
D W	Deutsche Welle
DDRRR	Démobilisation, Désarmement, Rapatriement, Réintégration et Réinstallation (DDRRR**)**
EAC	East Africa Community
EIC	État indépendant du Congo
FABB	Forces armées Biloze Bishambuke
FAAL	Force Armée Alléluia
FAR	Force armée Rwandaise
FLN	Forces de libération nationale
FDN	Force de défense nationale du Burundi
FDNB	Force de Défense Nationale du Burundi
FDLR	Forces démocratiques de Libération du Rwanda

FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
FONAREV	Fonds National des Réparations des Victimes de Violences Sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité
FOREBU	Forces républicaines du Burundi
FP	Force publique
FPP/ AP	Front des Patriotes pour la Paix / Armé du Peuple
FPAC	Front populaire d'autodéfense au Congo
FPIC	Force patriotique et intégrationniste du Congo
FPR	Front Patriotique Rwandais
FRPI	Front de Résistance Patriotique en Ituri
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GEC	Groupe d'étude sur le Congo
GEC-SH	Groupe d'Etudes sur les Conflits et la Sécurité Humaine
HCR-PT	Haut Conseil de la République – Parlement de Transition
HCR	Haut Comissariat pour les Réfugiés
ISP	Institut supérieur Pédagogique
LRA	Lord's Resistance Army
M 23	Mouvement du 23 mars
MLC	Mouvement de libération du Congo
MONUSCO	Mission d'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation de la République Démocratique du Congo
MRAC	Musée Royal de l'Afrique Centrale
NALU	Armée nationale pour la libération de l'Ouganda
NDC/R	Nduma Defense of Congo/ Rénové
ONG	Organisation Non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PARECO	Coalition des Patriotes Résistants congolais
PALIPEHUTU-FNL	Parti pour la Libération du Peuple Hutu- Forces Nationales de Libération
PARMEHUTU	Parti du mouvement de l'Emancipation Hutu
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PO	Province orientale

P-DDRCS	Programme de Démobilisation, Désarmement, Relèvement Communautaire et Stabilisation
RAD	Réserve Armée de la Défense
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RCD/N	Rassemblement congolais pour la démocratie/National
RDC	République démocratique du Congo
RDF	Rwanda Defense Forces
RED-Tabara	Résistance pour un Etat de droit
RADER	Rassemblement Démocratique Rwandais
RFI	Radio France Internationale
RN	Route Nationale
RNC	Congrès National Rwandais
RUD-Urunana	Ralliement pour l'unité et la démocratie
SAMIRDC	Southern African Development Community (SADC) Mission in the Democratic Republic of Congo
SADEC	Southern African Development Community
s. d	Sans date
SODEKA	Solidarité pour le développement de Kaniola
SNPC	Synergie nationale pour la paix et la concorde
STAREC	Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés
TAFOC	Task Forces
UA	Union Africaine
UN	Nations Unies
UNAR	Union Nationale Rwandaise
UNEBAFI	Union des économistes des Babembe de Fizi
UPDF	Uganda People's Defence
UPDI/Mazembe	Union des Patriotes pour la Défense des Innocents / Mazembe
UPROSOMA	Association pour la Promotion Sociale de la Masse
URDPC	Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais
VDP	Volontaires pour la Défense de la Patrie

AVANT -PROPOS

Ce travail sur *« Les dynamiques sécuritaires et de paix à l'est de la RDC (1960-2023) »* tire son initiative de mon implication sur des thématiques liées aux conflits et à la sécurité dans plusieurs territoires de l'est du Congo depuis bientôt une dizaine d'années. Ayant déjà contribué à plusieurs collectes de données et aux rédactions des rapports sur les dynamiques de conflits et de sécurité à travers le Groupe d'étude sur les conflits et la sécurité humaine, unité de recherche à laquelle je suis attachée de manière permanente, j'ai trouvé utile d'aborder ce thème dans un sens beaucoup plus large que de refaire ce que j'avais présenté dans des rapports de terrain.

En allant au-delà, j'ai ainsi abordé en premier les antécédents sécuritaires coloniaux qui ont placé les jalons des premières rébellions au Congo.

Deuxièmement, j'ai expliqué comment ces prolongements des rebellions postcoloniales ont servi de modèle aux groupes armés nationaux nés vers les années nonante, dont l'activisme armé est parfois teinté des données identitaires.

En troisième lieu, j'essaie d'expliquer comment les rébellions ougandaise, rwandaise et burundaise ont trouvé un terrain propice en RDC à la suite de la crise de gouvernance et des querelles politiques entre Zaïrois/ Congolais. Lequel activisme des rébellions étrangères légitime l'ingérence de leurs États dans les affaires intérieures et justifie la violation de la souveraineté du Congo pour justifier les préoccupations sécuritaires.

En définitive, le dernier chapitre aborde les dynamiques pacifiques engagées en faveur de la paix à l'est ainsi que les mécanismes de coercition entamés dans le cadre des opérations militaires de maintien de la paix. Ce chapitre analyse bien sûr les forces et les faiblesses de chaque action engagée.

Pour y arriver, j'ai été ,certainement, confronté aux difficultés liées à la montée des tensions diplomatiques et à la guerre qui est, d'ailleurs, en cours pendant que ce mémoire est en train d'être conclu. Tout ceci m'a privée de rencontrer plusieurs acteurs étatiques et non étatiques au niveau local, national et régional. L'accès également aux archives classées « secret défense » reste un véritable défi pour réaliser ce travail.

INTRODUCTION

Les questions sécuritaires sont une des priorités qui doivent s'inscrire dans tous les programmes des politiques publiques. Cela parce que sans paix, aucun programme de développement n'est possible.

Aucun État du monde n'est arrivé à mettre fin à l'insécurité d'une manière absolue. Toutefois, les formes et l'intensité de l'insécurité ne sont toujours pas les mêmes dans toutes les régions du monde.

À l'est de la République démocratique du Congo par exemple, les villes sont confrontées à plusieurs formes de criminalité urbaine, lorsque les milieux ruraux sont confrontés à l'activisme des groupes armés.

C'est dans ce cadre que ce travail intitulé : ***« Les dynamiques sécuritaires et paix à l'Est de la RDC (1960-2023) »*** aborde de manière diachronique les crises sécuritaires liées à l'activisme des groupes armés nationaux et les rebellions burundaises, rwandaises et ougandaises actives à l'Est du Congo. Ce travail explique tout de même les différents mécanismes de paix qui ont été engagés à travers le temps en insistant sur les forces et les défis de chaque démarche pour la restauration de la paix qui n'est toujours pas au rendez-vous.

1. Choix et intérêt du sujet

Engagé dans la recherche sur les dynamiques sécuritaires urbaines et rurales depuis 2017 avec Groupe d'Études sur les Conflits et la Sécurité Humaine, je suis motivé de mener une recherche sur les dynamiques de paix et de sécurité. J'ai, déjà mené des études sous cet angle, mais dans des contextes particuliers et au niveau local. L'optique privilégié par ce travail se démarque de cette perspective parce qu'aussi aucune analyse ne peut prétendre instruire à elle seule l'étude d'une réalité sociale (N'Dimina-Mougala, 2007). Il sera question d'élargir le champ d'étude en prenant en compte l'Est de la RDC pris globalement. Il s'agit précisément des provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu et de l'Ituri perçues non seulement comme « carrefours » des groupes armés aussi bien nationaux qu'étrangers, mais aussi comme des lieux d'expression des plusieurs antagonismes locaux, nationaux et régionaux autour des questions « identitaires », de pouvoir et d'accès aux ressources.

Ce sujet est intéressant au vu de son actualité, car l'activisme des mouvements armés se fait encore sentir au Nord, au Sud-Kivu et en Ituri. Cela cause d'énormes dégâts humains ainsi que des pertes économiques et environnementales. Je suis également motivé à apporter ma

contribution scientifique au milieu des débats scientifiques existant sur ce sujet en cherchant à expliquer avec des lunettes historiques les raisons de cette instabilité sécuritaire récurrente.

2. Revue de la littérature

La présente revue de la littérature n'est pas faite de manière systématique. Elle se contente ainsi de situer la thématique dans les dynamiques de paix et de sécurité par rapport aux recherches antérieures ou à des informations existantes par rapport à cette thématique. Sans prétendre être exhaustif, il importe de faire observer que plusieurs auteurs ont publié des œuvres scientifiques dans le domaine sécuritaire tout comme dans celui de la paix. Parmi eux, il y a le livre de Michel Thill (2025), *The Police, the State and the Congo Cop* , dans lequel il place la police dans un prisme pour étudier l'État et ses manifestations. Il s'intéresse aux policiers du Congo, à leur travail quotidien et à leurs rencontres avec le public, ce qu'ils font quotidiennement. S'appuyant sur Timothy Mitchell et Judith Butler, il soutient que l'État est mieux compris comme un effet de cire et de déclin produit par l'interaction de modes de gouvernement de longue date, et parfois contradictoires, avec les performances quotidiennes de la police. Cet auteur n'analyse que la seule dimension des policiers sans mettre en évidence d'autres acteurs étatiques et non étatiques qui interviennent dans la gestion de la sécurité publique, contrairement à ce mémoire qui, lui, ne s'intéresse pas à la police, mais aux questions des groupes armés de l'Est du Congo. Candat, V. (2022). Lui en parlant de *L'infanterie coloniale et des forces publiques dans l'occupation territoriale et le maintien de l'ordre*, cet auteur montre comment cette branche de l'armée coloniale était organisée. Ce mémoire se distancie de ce qu'il a réalisé dans le cadre où nous faisons une étude diachronique du maintien de l'ordre public en abordant les antécédents sécuritaires coloniaux jusqu'à la période postcoloniale. Et à Christine Deslaurier (2022) de parler de quelques continuités d'une imposition coloniale dans la prison burundaise. Ici, elle montre comment la gestion et la sécurité des prisons étaient faites pendant la période coloniale au Burundi. Ce travail lui, accorde une partie pour montrer de manière générale comment la sécurité était assurée au Ruanda-Urundi.

Evariste Mfaume (2024) dans son livre intitulé « *Vers une paix durable dans l'Est du Congo. Réflexions sur les initiatives de construction de la paix dans les Hauts-Plateaux du Sud-Kivu à la lumière du processus de Nairobi »*, évoque l'impact du processus de Nairobi face à la construction de la paix, mais il se focalise sur une zone restreinte, tandis que cette

étude, quant à elle, combine avec d'autres mécanismes de paix engagés pour résoudre la crise sécuritaire à l'Est du Congo.

Isidore Ndaywel È Nziem (1998) *« Du Congo des Rébellions au Zaïre des pillages »,* mentionne les rébellions qui sont nées juste après l'indépendance du Congo, alors que ce mémoire va au-delà pour parler de la formation et de l'activisme d'une mosaïque de groupes armés qui créent l'insécurité généralisée dans la partie orientale du Congo. Toutefois, S.A.Scott, (2008) dans sa publication sur *« Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu : au cœur de la guerre congolaise »,* revient sur la fondation du CNDP et les pesanteurs sécuritaires liées à ce groupe armé au Nord-Kivu. Contrairement à la présente œuvre qui aborde d'autres groupes armés ainsi que les jeux d'alliances qui existent entre les groupes armés et d'autres acteurs nationaux et sous régionaux.

Et à G. M Bayibika (2022) de développer dans un article intitulé *« Stratégies des acteurs dans la mise en œuvre du programme de désarmement des groupes armés nationaux au Nord-Kivu »* il se focalise essentiellement la démobilisation au Nord-Kivu alors que ce mémoire aborde la question de plusieurs programmes de démobilisation des combattants nationaux et des rebelles étrangers au Nord, au Sud-Kivu et en Ituri.

D. Kenge Mukinayi (2023) dans « *Pistes de solution à la crise sécuritaire de l'Est de la République démocratique du Congo »,* aborde les conflits récurrents et vise à établir un lien éventuel de causalité entre, d'une part, les transformations de l'environnement politico-économique international et, d'autre part, les multiples enjeux régionaux et les déficiences de la gouvernance interne. Ce travail se distingue de ce mémoire par le fait qu'il ne cartographie pas les groupes armés et ne décrit pas leur fonctionnement ainsi que leur mode de vie. Kenge n'analyse pas non plus les dynamiques de paix engagées dans la recherche de la paix d'une manière diachronique comme le fait la présente œuvre. Ce travail est aussi différent de celui-ci par le fait qu'il n'est pas actualisé face aux enjeux actuels.

Xavier Mikedo Hatari (2022) dans son article intitulé : *« Histoire du mouvement de résistance maï-maï en RDC : Origine et évolution »* aborde l'histoire des milices maï-maï sans faire mention des autres groupes armés identitaires avec ou sans agenda politique contrairement à ce qui est développé dans le troisième chapitre de ce mémoire.

3. Problématique et hypothèses

Partout dans le monde, les Etats font face aux menaces sécuritaires, parfois internes ou externes.

En Afrique et dans les autres continents où la colonisation a été effective, les questions sécuritaires et de paix ont constituées des véritables priorités de la politique coloniale. En effet, au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, le maintien de la paix durant l'époque coloniale était assuré jusqu'au niveau où toute tentative de subversion aboutissait souvent à la relégation du meneur de la révolte. Cela pouvait aller jusqu' à la pendaison publique de certains meneurs (Eggers, 2020). C'était des sanctions exemplaires pour tout « indigène » qui tenterait d'orienter des actes criminels contre les intérêts du pouvoir colonial. De ce fait, ces violences coloniales qui paraissaient légitimes avaient contraint, par exemple, des peuples des différentes langues et cultures à vivre ensemble. Cependant, ces pratiques coloniales de territorialisation ethnique et d'administration indirecte ont fortement façonné les politiques identitaires et territoriales à l'Est de la RDC (Hoffmann et al., 2022). Bien que reconnaissant appartenir à un seul Etat par contraintes coloniales. C'est ainsi que des peuples n'oublièrent pas que c'est par soumission coloniale qu'ils ont été obligés de vivre ensemble.

C'est pourquoi, d'ailleurs, certains pays qui accédèrent à leurs indépendances ne tardèrent pas à renoncer à cette union forcée. C'est fut par exemple le cas avec le Nigeria avec la guerre du Biafra de 1967-1970 (Guisnel, 2007) , au Cameroun avec la question d'Ambazonie où depuis leur indépendance, les Anglophones luttent pour leur indépendance contre le reste du pays sous dominance francophone (Natal, 2024), la question de la Casamance au Maroc, etc.

Le Congo quant lui à, seulement, quelques jours de son indépendance en 1960 a connu une instabilité politique et sécuritaire ainsi qu'une fragmentation de la cohésion sociale. Tout ceci entrainera des guerres tribales et des fragmentations ethniques.

Le Président Kasavubu fit face à une période quasi révolutionnaire avec les sécessions successives du Katanga (Élisabethville- Lubumbashi), du Sud- Kasaï (Bakwanga- Mbujimai) du Kivu (Bukavu) et de la province orientale menée respectivement par Moïse Tshombe, Albert Kalonji, Anicet Kashamura et Antoine Kizenga (Van Reybrouck, 2012).

L'insécurité va s'installer dans tout le pays à la suite de ces sentiments indépendantistes. L'instabilité politique qui s'installait après l'indépendance favorisait aussi la montée de la criminalité sur fond des considérations tribalistes et/ou régionalistes.

Le gros de ces premières violences et désordres congolais sont parfois justifiées par certains analystes tel qu'Auguste De Schryver[1] comme une conséquence d'une indépendance acquise de manière prématurée (Buissière & Dumont, 2010; David Van Reybrouck, 2012).

Ces auteurs néglisent l'aspect selon lequel plusieurs parties du Congo prenaientt du temps à se stabiliser grâce au régime fort de Mobutu. Néanmoins, il se dégage qu'après une soixantaine d'années, la partie Est du Congo est restée elle sous l'emprise des rebellions identitaires aux fondements politiques parfois fallacieux mais aux buts d'accès et d'exploitation des ressources naturelles non révélés.

Ainsi, il était dénombré par exemple en 2019 autour de 130 groupes armés existants dans le seul Kivu, et qu'un inventaire de 2020 en comptait 122 dans tout l'Est du Congo (Baromètre Sécuritaire du Kivu, 2021; Groupe d'Etudes sur le Cogo, 2021; Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC, 2014).

L'Ituri qui a connu l'un des conflits le plus violent de la deuxième guerre du Congo de 1998 à 2003 (Vlassenroot et Raeymaekers 2003 ; 2004 ; Tamm 2013 ; Hoffmann, Vlassenroot et Buescher 2018) et continue à vivre dans l'insécurité et les conflits interethniques (Adolphe Agenonga Chober, Georges Berghezan, 2021). On y enregistre depuis des décennies des conflits entre les propriétaires terriens Hema et les agriculteurs Lendu. Toutefois, le Nord et le Sud-Kivu des guerres farouches et meurtrière depuis 1996 avec parfois des épisodes de paix précaires(Bouvy et al., 2021) entrainant un cycle des démobilisations-remobilisations armées sur base ethniques.

Au niveau de la sous-région des Grands Lacs, les conflits locaux pour le pouvoir coutumier se sont mêlés aux luttes de pouvoir régionales.

Au Ruanda déjà pendant la colonisation, les Hutus et les Tutsi avaient semé les germes des génocides parce que partageant les mêmes valeurs culturelles mais pas le même aspect morphologue, économique et politique. Prunier parle de cette crise rwandaise de 1959 qui a conduit aux génocides contre les Tutsi, et aux pillages suivis d'incendies des villages (Lenoble-Bart, 1996).

La crise politique de 2015 au Burundi, avait entrainé en conséquence des tensions régionales. Les conséquences de cette crise ont engendré des violences armées accrues tout au long de l'an 2020 à la suite des compétitions militaires entre le Rwanda et le Burundi et a fait une configuration soit d'alliances ou contre-alliances avec le Congo.

[1] Homme politique Belge, il fut plusieurs fois Ministre dans les gouvernements Belge puis Député.

Depuis lors, des incursions de l'armée burundaise (et de ses forces auxiliaires *imbonerakure*) se sont intensifiées sur le sol congolais, souvent en collaboration avec les milices de la plaine de la Ruzizi[2].

Cependant, avec le rapprochement de la RDC avec le Burundi depuis 2021, des troupes de l'armée burundaise et congolaise mènent des opérations contre les milices d'opposition burundaise et congolaise actives dans le territoire d'Uvira-Fizi et Mwenga qui seraient appuyées par le Rwanda(Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC, 2023). C'est le cas des RED-Tabara (groupe armé burundais) et des Twirwaneho (milice Banyamulenge alliée de l'AFC / M23). Le M23 en coalition avec l'Alliance Fleuve Congo est le principal et important groupe armé soutenu logistiquement, tactiquement et diplomatiquement par le Rwanda. Cette pratique de soutenir les rebellions généralement pro-tutsi date de 1996, lorsque le Rwanda accuse la RDC d'héberger et de soutenir les FDLR.

Toutefois, les tensions entre Bujumbura et Kigali sont liées aux accusations du soutien Rwandais à certaines rebellions anti-Bujumbura comme le Red-Tabara qui est actif au Sud-Kivu.

Entre fin 2022 et début 2023 tout change avec la résurgence du M23 et les probables tentatives du pouvoir de Kigali à déstabiliser le Burundi. A cet effet, l'alliance militaire bilatérale entre le Congo et le Burundi est activée pour mener des opérations mutuelles visant à lutter contre l'insécurité commune dans la plaine de la Ruzizi. Entre temps plus loin de sa frontière vers le Nord-Kivu, la Force de Défense Nationale du Burundi est perçue aux côtés des Forces Armées de la République Démocratique du Congo(FARDC) pour contrer les menaces du M23 soutenue par le Rwanda en hommes et en logistique (Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC, 2023).

Face à ces situations de crises sécuritaires cycliques ; plusieurs dynamiques pour la recherche de la paix étaient en engagés mais sans succès(Sungura & Mbamba, 2021). Mécanismes pacifiques (plusieurs dialogues internes et externes, des résolutions de l'ONU) et opérations militaires tous échouaient à restaurer la paix (opérations militaires conjointes FARDC-RDF, FARDC-MONUSCO, FARDC- UPDF, FARDC-FDNB, FARDC-wazalendo, FARDC- EAC, FARDC-SAMIRDC, etc.).

[2] Le Burundi avait toujours opté de collaborer avec des milices congolaises pour qu'elles constituent son avant-garde contre les groupes rebelles burundais actifs dans le territoire d'Uvira et qui visent à renverser le régime CNDD-FDD au Burundi. Le CNDD-FDD lui-même fut un mouvement armé qui s'était développé au Congo avant son accession au pouvoir en 2005.

À l'égard de tout ce qui précède, des questionnements restent sans suite quant aux facteurs explicatifs au niveau interne et externe de ce cyclisme des tensions sécuritaires.

Pourquoi tous ces investissements peinent à restaurer la paix ? Et enfin, quelles seraient les dynamiques de paix à engager pour la stabilisation à l'est de la RDC et dans la sous-région des Grands Lacs ?

Par ces questions, nos hypothèses sont que l'instabilité et le cycle des violences observées à l'Est de la RDC pourraient être expliqués par :

- ✓ L'incapacité des forces de sécurité à bien prendre le contrôle territorial ;
- ✓ Le non-respect par les belligérants des accords et engagements signés ;
- ✓ Les échecs de maintien de la paix par l'ONU ;
- ✓ L'inefficacité de l'armée nationale congolaise ;
- ✓ Le non-respect des engagements et des conventions internationales par les parties aux conflits ;
- ✓ Des opérations militaires moins coordonnées contre les groupes armés.

4. Délimitation du sujet

Tout travail scientifique étant circonscrit dans l'espace et dans le temps, celui-ci aborde les faits historiques à l'Est de la RDC. Il fait ainsi mention des trois provinces orientales de la RDC où règne l'activisme des groupes armés, c'est-à-dire du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri. Pour comprendre les enjeux sécuritaires de l'est du Congo, ce mémoire aborde aussi les enjeux sécuritaires et de paix au Burundi, au Rwanda et en Ouganda, car ils ont des liens importants avec la crise sécuritaire à l'est du Congo.

Au niveau chronologique, ce travail a comme terminus *a quo*[3] 1960, qui correspond avec l'indépendance du Congo et le début des crises politiques qui ont conduit aux premières rébellions congolaises. L'année 2023 comme terminus *ad quem*[4], car c'est à partir de cette période que le M23 a commencé à conquérir des localités de manière spectaculaire.

Cette année est en plus choisie parce que c'est au cours de laquelle se manifestait l'escalade des violences, menaces entre Chefs l'Etats congolais et rwandais puis, suivies par la rupture de leurs relations diplomatiques. Toutefois, c'est en 2023 qu'est intervenue la dernière rupture des relations diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda à cause des différends sécuritaires.

[3] Expression latine signifiant « à partir de laquelle »
[4] Mot latin signifiant « limite temporelle finale »

5. Méthodologie du travail

Il est établi que toute recherche scientifique définisse la méthode qu'elle suivra pour atteinte la vérité que l'on veut découvrir. Pour bien aborder notre sujet, j'ai recouru à la méthode dialectique avec ses approches diachronique et fonctionnelle.

L'approche diachronique m'a permis de remonter à la genèse de certains faits historiques liés à la sécurité et à la paix en vue de déceler les faits générateurs pour suivre comment ils ont évolué dans le temps. L'approche fonctionnelle, m'a aussi aidé de comprendre le fonctionnement des groupes armés, et des structures investies dans la recherche de la paix.

J'ai toutefois recouru aux techniques vivantes et documentaires pour récolter les données. C'est grâce à la méthode qualitative, que j'ai réalisé une dizaine d'entretiens semi-structurés avec certains acteurs qui avaient une connaissance sur la thématique développée. Les personnes que je ne pouvais pas rencontrer à cause de la situation sécuritaire, je les avais interviewés soit par téléphone soit en leurs envoyant un guide d'entretien au téléphone (whatsapp) pour qu'ils me retournent des réponses écrites pour chaque question du guide d'entretien. Au niveau documentaire, j'ai exploité des dizaines des rapports des Nations Unies, des ONGs internationales, des archives publiques et privées, des sites web et journaux en ligne, des articles scientifiques, des mémoires et thèses ainsi que plusieurs ouvrages édités.

6. Difficultés rencontrées

Pour réaliser ce travail, je me suis heurté à plusieurs difficultés. C'est entre autres :

- La généralisation dès la guerre au Nord et au Sud-Kivu qui ne m'a pas permis de faire le terrain dans plusieurs zones prévues par la présente étude. Ainsi, j'étais obligé de réaliser certains entretiens au téléphone ;
- Certaines questions qualifiées de sensibles n'étaient pas répondu par certains enquêtés ;
- Le manque de la version des faits des acteurs Etatiques et des responsables des structures régionales et internationales à cause de la situation des tensions diplomatiques liée à la crise sécuritaire ;
- Le non accès au fond d'archives coloniales de la force Publique : j'ai eu à me contenter du téléchargement de certains documents d'archives grâce à un lien que m'avait partagé le Prof Christine Deslaurier lors du cours de Production et gestion des archives.

7. Subdivision du travail

Hormis l'introduction et la conclusion, ce travail a quatre chapitres. Le premier porte sur les antécédents sécuritaires coloniaux et postcoloniaux jusqu'aux années 1990, tandis que le second analyse les rebellions identitaires des années 1990 à 2023. Quant au troisième,il examnine quelques groupes armés étrangers actifs à l'Est de la RDC entre 1996 et 2023. Et enfin, le quatrième chapitre explique les quelques dynamiques engagées pour la paix en insistant sur les forces et faiblesses de chaque entreprise.

CHAPITRE I : LES ANTECEDEDENTS SECURITAIRES COLONIAUX ET POST COLONIAUX JUSQU'AUX ANNÉES 1990

La crise sécuritaire constatée à l'est du Congo depuis trente ans a ses origines antérieure qu'il ne faut pas nécessairement liée aux faits sociaux-politiques des années notante. Il importe de chercher ses explications encore plus dans le passé sécuritaire colonial ainsi que dans les agissements politiques malheureux qui ont suivi l'indépéndance de la République démocratique du Congo. A cet ettet,la première partie de ce chapitre analyse les réalités sécuritaires coloniales au Congo-belge et au Ruanda- Urundi lorsque la deuxième partie explique les différents enjeux sécuritaires des années soixante qui avaient placés le jalon des rebellions des années nonante.

I. LES ANTECEDENTS COLONIAUX (1925 -1961)

A. Occupation du Ruanda-Urundi et sécurité intérieure

Suivant ses relations administratives avec le Congo belge, le territoire du Ruanda-Urundi était uni administrativement à la colonie du Congo belge. Le Ruanda-Urundi formait un vice-gouvernement général depuis la loi du 21 août 1925. Mais les particularités de cette union et les restrictions dont elle était affectée lui donnaient nettement le caractère d'une association et non d'une subordination(Ministère des colonies, 1955).

Cette entité avait sa personnalité juridique distincte, son patrimoine propre, son budget spécial, parfois une législation distincte en matière spécifique (organisation juridique, organisation politique indigène, régime fiscal, commerce du café, du bétail, etc.) ; car les Belges disposaient déjà de textes légaux élaborés pour leur colonie voisine du Congo qu'ils transposèrent au territoire du Ruanda-Urundi (Deslaurier, 2022:280). Nonobstant les décisions prises par le gouverneur général du Congo belge, celles-ci n'étaient exécutoires qu'avec le consentement du Vice-gouverneur général. Il s'est observé qu'en matière de maintien de l'ordre public et de la sécurité, celle-ci était assurée par la Force publique (FP) du Congo belge. Mais plus tard, l'ordre public était assuré concomitamment avec le corps de la police territoriale ainsi que celle des circonscriptions indigènes.

Dans cette section, nous allons surement nous intéresser à la FP, car la loi de 1925 sur le gouvernement du Ruanda-Urundi n'autorisait le recrutement des autochtones de ce pays que pour assurer la police locale et la défense de ce territoire.

Selon la version officielle du gouvernement belge, cette exclusion était justifiée par le fait que la FP pouvait être amenée à devoir défendre le territoire du Congo belge. Si elle serait mêlée avec les « indigènes » du Ruanda-Urundi elle éprouverait des difficultés d'intervenir, car il se poserait des questions d'ordre juridique.

Cependant, ce qui est évident est qu'avec le régime politique monarchique spirituellement légitime, structuré, rassembleur et fort trouvé par exemple dans la monarchie burundaise, la Belgique aurait pu craindre de responsabiliser les autochtones dans le service militaire au risque d'exposer leurs intérêts coloniaux.

1) La police à l'époque coloniale au Ruanda-Urundi

Par la loi du 20 octobre 1924, la Belgique a accepté le mandat qui lui avait été déféré d'administrer les territoires du Ruanda-Urundi(Gouvernement Belge, 1925).

À cet effet, la Belgique exercera son autorité sur deux territoires africains limitrophes, mais politiquement distincts : le Congo, qui lui a été cédé en pleine souveraineté par le traité belgo-congolais du 28 novembre 1907, et le Ruanda-Urundi sur lequel un mandat d'administration lui a été confié (JENTGEN P., 1957:7; Ministère des colonies, 1926)après la première Guerre mondiale. Durant cette période, le Ruanda-Urundi s'est retrouvé ainsi annexé au Congo belge.

Le système policier dans les colonies correspondait avant tout à une obsession de contrôle dictée par la peur : peur des autorités coloniales de perdre la face dans leur colonie, peur de ne pas réussir à faire face(Candat, 2022:53; Tiquet, 2018:13-18) à plusieurs défis. Cette peur pesait davantage sur les politiques et les pratiques policières des États coloniaux (Emmanuel Blanchard, Marieke Bloembergen, 2017:17) .

En effet, la priorité des administrations coloniales était avant tout d'orienter la coercition, d'où qu'elle vienne, dans un sens qui ne remette pas en cause le gouvernement colonial (Tiquet, 2018:3). Pendant la première Guerre mondiale, la fidélité des Congolais au drapeau et à leurs chefs avait été parfaite. Tant les soldats et officiers que les porteurs avaient affronté les dangers, privations et fatigues avec un dévouement extraordinaire(Mémoires du Congo et du Ruanda -Urundi, 2016). C'est dans ce prisme que la police d'Urundi et du Ruanda prit quasiment naissance sous la tutelle belge. Il se révèle ainsi que ce sont des Congolais qui ont constitué le premier corps de police avant la création du corps de police autochtone qui interviendra un peu plus tard.

Faisant partie de la FP, ces premiers policiers assumaient à la fois des fonctions de police et des fonctions militaires. Comme nous y reviendrons dans les lignes qui suivent, le XIVe bataillon de la FP, basé à Usumbura, y garantira la sécurité territoriale, avec deux unités mises en place à Usumbura et à Kitega jusqu'en 1960(Mémoires du Congo et du Ruanda - Urundi, 2016).

Ils avaient pour mission d'assurer l'occupation et la défense du territoire de la colonie, d'y maintenir l'ordre public, d'y prévenir toute infraction, de surveiller et d'assurer l'exécution des lois, spécialement celles relatives à la police et à la sureté générale.

Il était assuré que la plus visible des tâches de police consistait à faire échec aux facteurs et fauteurs d'insécurité, délinquants et criminels, au plus tôt et au niveau de contrainte le plus faible (Vitalis, 2004:69)au niveau interne. L'inconvénient de concilier les missions de police et les services militaires se manifesta rapidement. Il fallait ainsi créer des corps de police différents de la FP dans certaines circonscriptions urbaines, afin de répondre aux besoins de l'administration (MUHITIRA Elie, 1989).

C'est ainsi qu'il était prévu ultérieurement la création d'un corps de la police autochtone pour assurer l'ordre public colonial. Comme dans les colonies françaises une partie des gendarmes et surtout des officiers venaient directement de la métropole «l' importation » des policiers du Congo vers le Ruanda-Urundi devait aussi avoir les mêmes aléas. Ces hommes devaient certainement méconnaître le pays où ils étaient affectés. Leur adaptation devait être d'autant plus hasardeuse que le service aux colonies pouvait représenter un bref moment de leur carrière (Haberbusch, 2000:104).

Chose promise, chose faite : en 1926 fut construit un centre d'instruction des policiers autochtones[5] établi au chef-lieu du gouvernement à Astrida[6] ; en 1928 furent alors recrutés 57 policiers au Ruanda, alors qu'entre 1926 et 1928 seulement 199 furent enrôlés sur le territoire de l'Urundi.Déjà au 31 décembre 1933, le corps de la police autochtone comptait à Usumbura 6 gradés et 60 policiers.

À Kitega[7], il y avait 1 gradé avec 37 policiers, à Kigali 3 gradés et 41 policiers, à Astrida 1 gradé et 31 policiers. Nyanza-Lac, lui, n'avait que 20 policiers sans un seul officier

[5] Au cours de cette année, seules les dépenses pour la construction des camps militaires et de ce camp d'instruction ainsi que l'habitat pour Européens œuvrant dans la Force publique étaient évaluées à 160 375,45 francs (cf. Budget extraordinaire de 1926 au Ruanda-Urundi).

[6] Actuel Butare au Rwanda

[7] Actuel province de Gitega au Burundi

(Ministère des colonies, 1933). Il faut signaler à ce niveau que seules les circonscriptions urbaines étaient sécurisées par la FP.

En 1936, il se fera remarquer que la plupart des policiers étaient d'anciens soldats originaires du Congo belge. Les effectifs de la police de Kigali étaient essentiellement composés de Batutsi assurant même le commandement, alors qu'à Usumbura, le corps de la police, bien que constitué d'autochtones, était sous le commandement d'un commissaire de police européen(Ministère des Colonies, 1939). Il est établi que déjà entre 1926 et 1928, au Ruanda, les autochtones s'étaient déjà plus engagés à servir au sein de la police autochtone que dans le territoire de l'Urundi. Dans mes recherches, je n'ai trouvé aucune explication liée à ces motivations.

En 1949, l'ordonnance N°021/22 du 12 février 1949 créa les corps de la police territoriale au Ruanda- Urundi. Elle fut modifiée par l'Ordonnance du 31 janvier 1955.

Il était ainsi prévu que cette police veille au maintien de la tranquillité publique. Elle devait aussi empêcher des troubles et intervenir lorsque des circonstances graves menaceraient la sécurité ou l'intérêt public. Elle pouvait de même être appelée à garder certains points sensibles du territoire(*Ordonnance N^{o} 21/21 du 31 Janvier 1955*, 1955).

Comme démontré un peu haut, le XIVème bataillon de la FP, basé à Usumbura garantira la sécurité territoriale du Ruanda-Urundi, grâce aux unités installées à Kigali et à Kitega jusqu'en 1960.

2) Evolution de la dotation financière pour l'assurance de la sécurité publique

L'évolution de la dotation financière a évolué avec le niveau des effectifs militaires et administratifs chargés de maintenir la sécurité publique coloniale. Le tableau ci-dessous trace les dépenses réalisées par la force publique et la police pour assurer l'ordre public entre 1926 et 1960.

Tableau 1 : Statistiques financières pour le maintien de l'ordre public entre 1926- 1960

Année	**Montant en Francs belges**
1926	1. 024 .906
1927	1.547.987
1928	2.043.799
1929	2.754.955

1933	2.108.007
1934	2.354.513
1935	1.783.185
1936	1.677.839
1937	1.777.273
1945	_
1946	_
1947	13. 318 888,
1948	13. 443 000
1954	13 .823 772
1955	16. 606973
1957	17. 293 233
1960	28 .214229

Sources **:** Combinaison des données chiffrées issues des Rapports sur l'Administration Belge du Ruanda- Urundi 1929- 1960.

On peut se poser des questions sur les forces de l'ordre entretenues par la Belgique au Ruanda-Urundi ; comment étaient-ils recrutés, équipés et payés en vue du maintien de l'ordre intérieur ?

Effectivement, il s'observe qu'entre 1947-1948 que les troupes de la FP campées et détachées en service territorial, constituées de 8 officiers et sous-officiers européens ainsi que de 649 gradés et soldats « indigènes », se partageaient une solde d'à peu près 64 % du montant alloué au maintien de l'ordre public. Au cours de ces deux années par rapport à la dotation en armes et munitions, le rapport de l'administration montre que les équipements militaires à la disposition du commandement militaire au Ruanda-Urundi appartenaient à la Force publique du Congo belge. Et que seuls les 348 fusils Mauser 1889 de calibre 7,65 ainsi que les 174 000 cartouches étaient importés en 1947 pour les besoins locaux de la police urbaine(Ministère des colonies, 1949).

En 1954, sur un budget ordinaire de 561 884 494,93 francs belges, 13 823 772 étaient dépensés pour la FP pour cette année. C'est soit 2,46 % du budget annuel. Toutefois, il se

remarquait que le personnel militaire européen, bien que de moins en moins nombreux (19 agents), disposait à lui seul d'un traitement de 3 676 031,41 francs belges.
Soit 26,58 %, lorsque les militaires « indigènes » de la FP avaient un traitement de 8 643 693,56, soit 62,5 % du budget. Au cours de cette année chaque militaire « indigènes » avait une solde de 1 800 F. Du moins gradé au haut gradé (du caporal au premier sergent-major), une solde variait de 3 960 F à 35820 F par an. Il est certain que d'autres avantages socio-professionnels étaient reçus soit en espèce (indemnité familiale pour épouse et enfants), soit en nature (logement, nourriture, habillement aux familles militaires de la FP).
Quant aux dépenses d'équipements elles ne valaient que le 8 % du budget. Il apparait que ce faible pourcentage d'investissement militaire s'expliquait par le fait qu'au courant de la même année, les armes et munitions destinées au gouvernement étaient exemptées de 30 % par rapport à leur droit d'entrée initial fixé par le tarif douanier de 1953(Ministère des colonies, 1955).

En 1955, seulement 2,14 % du budget annuel était réservé à toutes les dépenses militaires dans les 19,95 % de toutes les dépenses administratives. Sur plus de 15 millions de francs réservés à la paie des militaires, 32 officiers et sous-officiers s'étaient partagés 4 432 399 F, soit 138 512 F par officier lorsqu'un soldat congolais avait moins de cent fois que son collègue européen. S'il est certain que le grade était le même que celui des militaires indigènes, la différence de 100 % ne pouvait pas justifier ce déséquilibre observé. Tout compte fait, cela pouvait entrainer déjà une indiscipline au sein de la FP au vu des enjeux éveillés par la prise de conscience indépendantiste de l'époque.

En 1956, le gouvernement belge, répondant aux questions du Conseil de tutelle des Nations Unies sur son administration au Ruanda-Urundi, faisait remarquer qu'en 1956 la FP était constituée par 9 militaires belges qui avaient à eux seuls les 26,8 % de 14 588 847,87 du budget alloué à la solde de tous les militaires, quand les 645 Africains devaient se partager annuellement le reste. Cela montrait qu'un militaire belge avait 434 461,55 F par an lorsque « l'indigène »militaire congolais n'avait que 15 189,31 F, soit 28 fois moins que son compagnon européen pour le même service sur le même territoire(Gouvernement Belge, 1956).

Au cours de l'année 1960, à la suite des agitations multiples que nous illustrerons dans les lignes qui suivent, les dépenses financières de la FP augmentèrent. C'est notamment le traitement des militaires engagés sous contrat.

Ceux-ci eurent désormais une solde de 66,5 % du montant alloué à la FP, lorsque le coût des dépenses en équipement militaire s'accrut jusqu'à atteindre 3 885 219 F sur le montant global ; soit 13,6 % de la part des dépenses budgétaires allouées à l'armée(Gouvernement Belge, 1961). Cet accroissement financier réservé à l'équipement militaire se justifiait par le fait qu'il fallait avoir un équipement adéquat pour faire face aux défis sécuritaires devenus de plus en plus énormes au Ruanda-Urundi depuis 1959.

3) Inefficacité de la Force Publique face au crime de 1959 au Ruanda

En 1959 intervint au Ruanda un conflit ethnique. C'était au cours de la semaine du 3 au 11 novembre 1959 que le peuple rwandais prit conscience de lui-même et que, comme un gigantesque feu de brousse, la révolution traversa tout le pays (Hubert, 1965).

Cette crise présenta des réactions violentes en chaîne, alors que les responsables de l'ordre public colonial belge pouvaient pourtant empêcher cette violence, qui alla jusqu'à engendrer des conséquences sécuritaires régionales postcoloniales. Grâce à la FP ainsi qu'à d'autres services de l'ordre, le pire ne pouvait pas arriver dans plusieurs circonscriptions du Ruanda déjà sous l'emprise des rivalités politiques à caractère ethnique où quatre grands partis politiques[8] étaient déjà agrées (Gahama, 1991: 135) et dont le message mobilisateur était plus identitaire qu'idéologique[9](Hubert, 1965 :35). Bien que le code pénal colonial ne disait rien sur la campagne identitaire et que seule la protection du pouvoir colonial était une priorité, il ressort qu'à son article 199, point3, que par « mouvement insurrectionnel », il faut entendre un mouvement collectif qui s'extériorise soit par des actes portant atteinte aux pouvoirs ou à l'ordre établi, soit par des agressions contre les personnes, la dévastation ou le pillage ». L'article 186 du même code pénal prévoyait que *:*

« Quiconque, soit par des discours tenus dans des réunions ou lieux publics, soit par des écrits, des imprimés, des images ou emblèmes quelconques qui auraient été affichés, distribués ou vendus, mis en vente ou exposés au regard du public, aura excité les populations contre les pouvoirs établis, sera puni d'une servitude pénale de deux mois à trois ans et d'une amende de cent à deux mille francs, ou d'une de ces peines seulement. »(Code pénal du Congo-belge cité par (Jean-R. HUBERT, 1965:175).

[8] UPROSOMA (Association pour la Promotion Sociale de la Masse), UNAR (Union Nationale Rwandaise), RADER (Rassemblement Démocratique Rwandais) et le PARMEHUTU (Parti du mouvement de l'Emancipation Hutu).

[9] Remarquons aussi qu'au cours des événements de 1959 les Tutsi désignèrent indistinctement les Hutu révoltés sous le nom d'APROSOMA .

Il fallait donc des mesures de sécurité sûres. Jean-R. Hubert (1965 : 288) affirme qu'« il n'est pas étonnant qu'au cours des événements de novembre les leaders tutsi aient agi comme si l'administration belge était inexistante ». C'est ainsi que le laisser-faire, passivité raisonnée ou passivité complice liée au manque de professionnalisme, était déjà observé, quelques mois avant, autant au Ruanda-Urundi qu'au Congo belge. Il se dégage ainsi que la capacité de prévention et de contingence de la FP n'était pas adaptée aux méandres sociopolitiques des colonies. Ce défi s'illustrait aussi par le fait que, dix mois avant la Toussaint rwandaise, la FP avait réprimé dans le sang les manifestants du 4 janvier 1959à Léopoldville[10].

4) Mutinerie au Congo : crainte d'un risque de contagion au Ruanda-Urundi

Le Congo devenu indépendant, à seulement quelques jours du 30 juin 1960, le désordre militaire et le chaos politique s'étaient invités. Comme confirmé déjà un peu haut, le XIV^{e} bataillon de la FP basé à Usumbura garantissait la sécurité territoriale du Ruanda-Urundi grâce à ses unités basées à Kigali et à Kitega jusqu'en 1960. Déjà, en 1958, la FP avait connu d'énormes pertes dans ses effectifs au Congo et au Ruanda-Urundi : 677 militaires furent envoyés en congé illimité pour souscrire à un nouvel engagement, 222 furent incarcérés pour diverses raisons, alors que 49 étaient renvoyés de FP(Fonds Forces Publique aux AGR à Bruxelles AGR, 1958). Cela signifie que la Force publique perdait de plus en plus les valeurs qui lui étaient reconnues par la Couronne belge, qui jadis avait occupé 200 000 km² dans l'Est africain allemand durant la guerre 14-18. Raison pour laquelle le roi Albert I^{er} autorisa les régiments ayant combattu à Tabora et à Mahenge à inscrire ces noms sur leurs étendards.(Mémoires du Congo et du Ruanda -Urundi, 2016, déjà cité) et décida qu'ils maintiendraient l'ordre au Ruanda-Urundi parce qu'ils étaient efficaces et disciplinés.
Cependant, face au laxisme de la FP dans les violences de 1959 au Ruanda, suivi d'un climat politique indépendantiste tendu ainsi que de la mutinerie de la FP à Léopoldville du 5 juillet 1960, et le gouvernement belge craignant le risque d'une éventuelle contagion au Ruanda-Urundi, 100 gendarmes constitués de para-commando belges sans formation requise y furent envoyés, dans la même période, dans le but d'empêcher un probable soulèvement des militaires congolais au service du territoire sous tutelle. On craignait les représailles belges à la suite des abus (viols, pillages, incendies, etc.) commis par leurs compagnons d'armes au Congo belge. Ils adoptèrent alors des attitudes de méfiance et d'auto-isolement et devinrent insoumis au commandement colonial.

[10] Kinshasa actuel

« À ce moment, les soldats de la Force publique congolaise casernés à Kigali imaginèrent que les Belges se vengeraient sur eux suite aux événements du Congo. » Ils s'étaient retranchés dans leur camp et ne permettaient plus aux officiers européens d'y pénétrer. Le colonel se présenta seul, entra dans le camp et leur proposa de mettre des camions à leur disposition afin qu'ils puissent rejoindre le Congo sans encombre. Ils acceptèrent en exigeant toutefois qu'il les accompagne jusqu'à la frontière comme otage»(Jean-R. HUBERT, 1965: 52).

Dans son bulletin N° 180 du 16 juillet 1960, *Rudipresse* rapporte que :

« Les difficultés de la situation actuelle au Congo ont conduit les autorités du Ruanda-Urundi à renoncer pour le moment aux services des unités de la Force publique congolaise mises à la disposition du territoire sous tutelle. La mission de ces troupes entreprise par les forces métropolitaines déjà cantonnées dans le Ruanda-Urundi et par d'autres forces métropolitaines récemment arrivées ou qui sont en chemin. Ces derniers disposeront dès leur débarquement de l'important matériel militaire qui est sur place et qui leur permettra d'accomplir leur tâche avec toute efficacité désirable» (Fonds Forces Publique aux AGR à Bruxelles, 1960: FP 2718 ss-liasse 679).

C'est à cette occasion que des militaires de la FP congolaise furent désarmés dans chaque milieu où ils étaient présents. Pour rappel, déjà en 1958, elle avait connu d'énormes pertes, comme nous l'avons dit plus haut. C'est à la suite donc de ce désarmement forcé que la FP fut remplacée par la Garde territoriale et les unités de l'armée métropolitaine créées en 1961 en tant que forces du Ruanda-Urundi par l'ordonnance législative N° 08/166 du 3 mai 1961.

Aucune source écrite ne nous a permis d'affirmer ou d'infirmer ce que fut le sort de ces militaires congolais désarmés au Ruanda-Urundi. Cependant, le témoignage recueilli auprès d'un fils d'un ancien militaire de la FP y ayant travaillé affirme que son père est revenu pour continuer le métier des armes à Bukavu après l'indépendance. Il serait évident que ces militaires de la FP congolaise qui furent désarmés au Ruanda-Urundi seraient intégrés dans l'armée à leur arrivée au Congo.

À cet effet, la Garde territoriale et les unités de l'armée métropolitaine ne furent créées qu'en 1961 en tant que forces du Ruanda-Urundi par l'ordonnance législative N° 08/166 du 3 mai 1961 en remplacement de la Force publique(Fonds Forces Publique aux AGR à Bruxelles, 1961).

Quand bien même le Burundi était devenu indépendant, le I^{er} juillet 1962, le commandement militaire restait 4 ans après entre les mains des colonisateurs. Il s'observe que c'est le 7 mars 1966 que le colonel Verwayen fut remplacé par le premier commandant burundais ; le major Albert Shibura.

B. Occupation du Congo Belge et organisation de la sécurité intérieure

Dans les colonies de manière générale ,la très faible présence européenne engendrait une situation précaire pour les agents de l'État, menacés d'un renversement des rapports de forces. Le souci de sécurité et d'ordre public motivait les limites à la circulation des individus(Cornet, 2009:65). C'est ainsi que, pour maintenir la sécurité, il fallait déployer des agents de la Force publique sur le territoire dans le but d'assurer l'ordre public colonial.

1) La Force Publique : formation et répartition

La FP fut créée par le décret du roi-souverain du 30 octobre 1885, la même année que l'État indépendant du Congo (EIC). Chargée dans un premier temps d'explorer et d'occuper le territoire, elle se transforme progressivement en force de maintien de l'ordre sous l'administration belge(*Force Publique /AfricaMuseum - Archives,* 1908). Elle fut, jusqu'en 1950, la seule force armée présente sur le territoire du Congo belge. Une unité métropolitaine ne stationne pour la première fois au Congo qu'en novembre 1953, sa mission s'inscrivant dans le cadre plus large de la défense nationale belge(Jean-Luc Ernst, s. d.)

C'est le décret du 10 mai 1919 qui fixe les missions de la F.P. : assurer l'occupation et la défense de la colonie, y maintenir la tranquillité et l'ordre publics, y prévenir les infractions, surveiller et assurer l'exécution des lois, décrets et ordonnances et règlements, spécialement ceux qui sont relatifs à la police et à la sûreté générale(CRISP, 1960 :4).

2) Formation militaire

La structure de la FP est liée aux origines de la colonisation belge. Pour l'EIC et pour Léopold II, il ne pouvait être question d'utiliser des troupes blanches, trop onéreuses.

La force publique indispensable sera donc constituée sur place ((VANDERSTRAETEN Louis-François, 1983:62), car le Congrès de Berlin lui avait imposé des devoirs précis, notamment en ce qui concernait le commerce des esclaves et l'exercice de l'autorité dans les territoires occupés. En 1886, sur l'ordre de Léopold II, on forma les premières unités à partir de contingents recrutés dans d'autres territoires d'Afrique et par des volontaires Bangala. Il sied de noter qu'à cette époque existaient aussi les "Compagnies de chemins de fer" chargées du maintien de l'ordre sur les chantiers des voies de construction. Tous les premiers soldats étaient des "mercenaires étrangers engagés à prix d'or" (CRISP, 1960:3).

Ainsi, les soldats, d'abord et majoritairement constitués des mercenaires africains étrangers[11], au recrutement souvent difficile et toujours relativement cher, furent progressivement remplacés par des autochtones (Vanderstraeten, 1983: 62) pour conférer à la FP un caractère national et supprimer cet esprit de mercenariat.

En 1891, en application du décret royal,Schuylenbergh (1997: 115) rapportait que le Gouverneur de Boma Théophile Wahis[12] imposa le recrutement forcé de miliciens indigènes du Congo bien qu'en même temps il le combinait avec le volontariat. Bien que le tirage au sort des recrues fût prévu, ce furent au début les chefs coutumiers qui les déterminaient (Verhaegen, 1967 : 2) et choisissaient des hommes dont ils voulaient se débarrasser ou qu'ils considéraient comme ayant peu de valeurs pour la communauté (Kongolo Ngoi Muepu, 1976). La levée annuelle pouvait atteindre 6 000 au moment de la campagne arabe (CRISP, 1960 : 3). À cet effet, les recrues, accompagnées souvent de leurs femmes et enfants, devaient parcourir des centaines de kilomètres à pied pour rejoindre des camps où elles recevaient plusieurs types de formations après avoir subi des examens médicaux. C'est ainsi que les fantassins généralement Bangalas, Tetela-Kusus et Azandés, recrutés parce qu'étant originellement des tribus guerrières, recevaient au centre d'instruction des cours de calcul comme la comptabilité et la sténodactylographie. D'autres apprenaient la couture pour fabriquer les uniformes militaires, la menuiserie et la maçonnerie pour la construction de leurs baraquements ainsi que des maisons des Européens.

[11] Des Sénégalais, Libériens, Zanzibarites (Léon Roget avait recruté 250 Zanzibarites) et des Cafres.

[12] Wahis (lire Menin, 1844 - Bruxelles, 1921). Ecole militaire, 1861; école de guerre, 1870. Volontaire au ll ème rég. de ligne, 1844; aide de camp du colonel Vander Smissen, 1875; secrétaire général du département de l'Intérieur de l'Etat Indépendant du Congo, 1890; aide de camp du roi, 1906; lieutenant général. Sous-lieutenant à la 1ère Cie de grenadiers de la légion belgo-mexicaine au service de Charlotte de Belgique, épouse de l'empereur Maximilien (Mexique), 1864-1866. Vice-gouverneur général, puis gouverneur général à Boma (juillet 1892) : établit plusieurs réglementations sur la protection de l'enfance, le trafic des armes de guerre et la police administrative, crée le premier camp d'instruction à Kinshasa, inspecte les stations du Mayumbe et du Haut-Congo, la route des caravanes et la station de Léopoldville (1894), préside à l'inauguration du tronçon de chemin de fer Matadi-Kenge (Compagnie du Chemin de Fer du Congo), entreprend de nombreuses réformes administratives (recrutement et organisation de la Force publique, développement des camps d'instruction, organisation du service des transports, travaux d'infrastructure, extension des cultures, etc.), réalise une tournée générale d'inspection jusqu'à Kasongo (Haut-Lualaba) (1896-1897) ainsi qu'une autre dans les domaines de l' Anglo-Belgian India Rubber and Exploration Company et du Lopori et procède à l'examen du service des transports à Buta (1905-1906), 1891-1906.

Relativement à leur métier de maniement d'armes, les recrues apprenaient de longues marches sous le soleil dans la brousse, la musique militaire à la fanfare rythmée, des gymnastiques rudes et le sport de natation dans des piscines. Tout cela était aussi au rendez-vous dans le camp de formation, comme ce fut le cas à Coquilhatville[13]. L'apprentissage de la conduite automobile des camions et des motos était également au programme de formation classique des recrues de la Force publique. C'est le cas illustré par exemple dans un film d'archive distribué par le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) dans le cadre du projet Film colonial, où, au camp Eléphant[14], les instructeurs blancs apprenaient aux recrues comment conduire les véhicules et les motos. Les apprenants faisaient la pratique grâce aux enjeux automobiles hérités de la deuxième guerre mondiale et stockés dans cette partie de l'est du Congo belge. (Office Belge de documentation et d'information, 1955). À cette formation de conduire les véhicules, certains fantassins étaient retenus aussi pour être formés en mécanique automobile. Il est important de souligner que tous les militaires congolais en formation ne recevaient pas toutes ces formations et que cela se faisait par sélection.

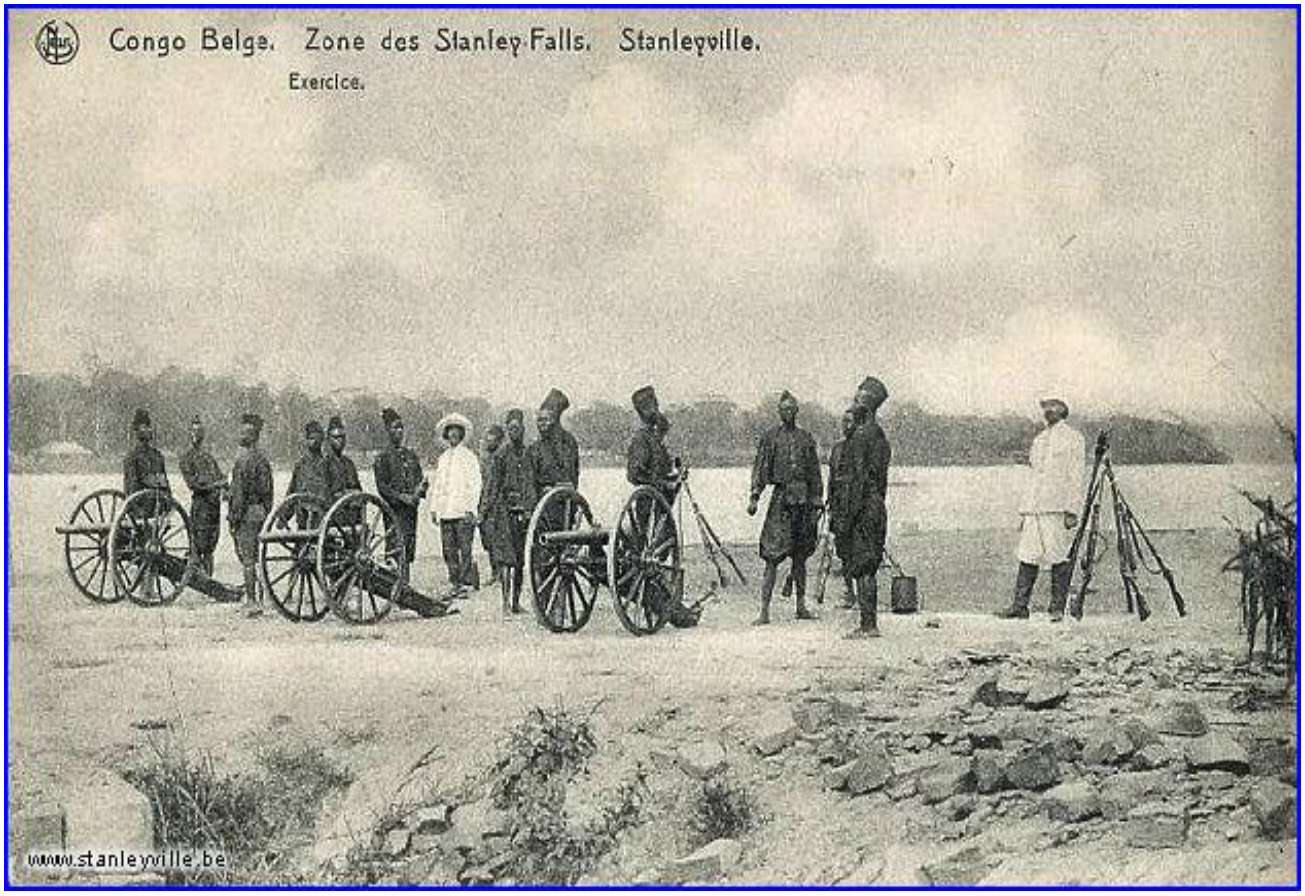
Les tirailleurs aux armes lourdes comme l'artillerie et autres armes modernes étaient formés à Shikankasa (Musée royal de l'Afrique centrale ,Schuylenbergh, 1997), à Boma, où, d'ailleurs, était construit un fort[15] armé pour parer à toute agression qui surgirait sur le fleuve en provenance de la colonie portugaise de l'Angola. Dans nos recherches, nous n'avons pas trouvé le critère sur lequel se fondait le choix de chaque apprentissage de métier au sein de la FP. Malgré tout, certaines formations étaient obligatoires pour toutes les recrues. C'est par exemple l'apprentissage du tir au canon, les gymnastiques, l'accès à l'information dans les journaux, etc.

[13] Actuel Mbandaka

[14] Un camp qui existait à neuf kilomètres de la ville sur la route de Bafwasende (territoire de l'actuelle province de la Tshopo).

[15] Le fort de Shikankasa fut construit par le Général Emile Antoine Marie Wangermie qui deviendra le Vice-Gouverneur Général de l'Etat indépendant du Congo le 11 avril 1897.

Figure 1:Champ d'exercice militaire à l'artillerie installé à Stanleyville



Source : Jean-Luc Ernst s publié sur le site :https://www.stanleyville.be/armee_police.html)

Quant à la marine, les recrues dans la FP devaient être issues des communautés (tribus) riveraines du fleuve Congo : « les Hommes de l'eau ». En bref, il fallait être des peuples accoutumés aux dangers de la mer, car ceux-ci pouvaient s'adapter facilement aux rapides, aux hippopotames, etc.(Office Belge de documentation et d'information, 1955). C'est ce qui justifie la présence de plusieurs militaires des tribus riveraines du fleuve Congo dans la marine. Ils étaient ainsi formés avec la mission de surveiller les flux sur le fleuve Congo. D'autres recrues étaient initiées au métier de matelot.

Concernant la force aérienne, les Noirs n'étaient pas formés pour piloter les avions militaires de la Force publique. Cependant, ceux-ci étaient formés juste pour assister les spécialistes européens qui assuraient la défense aérienne en utilisant des appareils très perfectionnés.

Cela s'expliquerait par le fait que la FP n'était pas une armée nationale, mais d'oppression, de répression indigène et d'occupation territoriale (Kongolo Ngoi Muepu, 1976 :25-80).

C'est pourquoi, jusqu'à son indépendance aucun militaire de l'Armée nationale Congolaise[16]ne pouvait piloter un avion, car, jusqu'à la nomination du colonel Mobutu comme chef d'état-major, l'ANC continuait à recevoir l'assistance militaire belge, italienne et américaine en matière d'appui aérien jusqu'au moment où Mobutu envoya des jeunes à l'étranger pour y être formés dans les pays amis. Cela fut réalisé après que le colonel Mobutu s'était opposé à la volonté de l'ONU qui voulait que ces jeunes soient localement formés au Congo dans une académie militaire de son ressort. Ainsi naitra la Force aérienne congolaise le 19 juillet 1961 grâce aux étudiants qui avaient terminé leurs études à l'école de l'aviation de Kamina(Alioune , 1970:90).

3) Répartition de la FP

La FP comprenait trois groupements couvrant chacun deux provinces. Mais nous n'allons approfondir que le troisième groupement pour rester dans notre périmètre d'étude, qui est la partie orientale du Congo.

- Le premier groupement comprenait l'axe Elisabethville[17]-Lulua bourg[18] ;
- Le deuxième groupement s'étendait sur l'axe Léopoldville[19]Coquilathville[20] ;
- Le troisième groupement allait de Stanleyville[21] à Bukavu.

Le troisième groupement, était commandé par un colonel dont le quartier général était à Stanleyville. Ce groupement regroupait les unités F.P. du Kivu et de la Province orientale (PO), soit trois bataillons d'infanterie (plus ou moins 800 hommes chacun), deux bataillons de gendarmerie (plus ou moins 860 hommes chacun), un escadron de reconnaissance (jeeps, camions et blindés M-8 Greyhound ,plus ou moins 300 hommes), une compagnie de transport, une compagnie de Prévôté militaire (plus ou moins 100 hommes), un peloton mortiers lourds 4"2, une compagnie de génie de combat et un centre d'instruction (Lokandu). Chaque localité importante (chef-lieu de district) disposait d'une compagnie de gendarmerie détachée du bataillon, soit 150 hommes, ou d'un peloton de gendarmerie détaché du bataillon, soit 50 hommes(https://www.stanleyville.be/armee_police.html, consulté le 11 janvier 2025).

[16] Armée qui succéda à la Force Publique

[17] Lubumbashi

[18] Kananga

[19] Kinshasa

[20] Mbandaka

[21] Kisangani

Ainsi, le 16e bataillon de gendarmerie du camp Ketele avait une compagnie détachée à Buta, Bunia et Paulis, et un peloton de gendarmerie était détaché à Opala, Aketi, Mahaghi, Aba. La garnison de Stanleyville comprenait le 5e bataillon d'infanterie (plus ou moins 800 hommes) caserné au camp Prince Charles sur la rive gauche du fleuve Congo. Sur la rive droite se trouvaient la compagnie de transport et deux compagnies de gendarmerie du 16e bataillon au camp Ketele (plus ou moins 300 hommes) et la 3e compagnie de prévôté militaire au camp Léopold. Le quartier général du 3e groupement commandé par un colonel était à Stanleyville avec son état-major (S1/S2/S3/S4), sa section de transmissions radio et ses unités logistiques (poudrière rive gauche et dépôts du camp Ketele).

Il existait aussi au Congo une force de police tout à fait indépendante de la F.P. En effet, depuis 1926, un décret autorisa le gouverneur général à créer des corps de police municipale indépendants de la FP. La constitution de tels corps, créés en 1927 à Léopoldville, à Elisabethville ensuite, à Matadi, à Stanleyville et Likasi, se heurta dès le départ à des difficultés d'ordre budgétaire, de recrutement du personnel civil qualifié, d'entraînement et d'encadrement, de telle sorte que, sauf dans quelques grands centres, on s'en tient à la formule plus économique d'une police territoriale constituée de soldats de la FP (Jean-Luc Ernst, sd.).

Cette police territoriale était placée sous les ordres directs de commissaires de police civils ou de personnel territorial. Cette force de police n'était cependant pas armée. Seuls les commissaires de police, tous de nationalité belge, avaient l'autorisation de disposer d'une arme qu'ils ne portaient jamais, du moins jusqu'à la fin des années cinquante et à des occasions tout à fait exceptionnelles. Il faudra attendre décembre 1948 pour qu'une ordonnance du gouverneur général crée un corps de police territoriale dans chacune des six provinces. Il appartenait à chaque gouverneur de province d'en fixer les effectifs et d'en déterminer l'implantation territoriale. Cette police va dès lors se développer. Ses effectifs croîtront de 2500 hommes sen 1950 à environ 7500 en 1959(Jean-Luc Ernst, s. d.).

C. Les rebellions et révoltes à l'est du Congo avant 1960

Pendant la domination coloniale, le pouvoir colonial a été confronté à des révoltes populaires et des rebellions. Cela se justifie par le fait que de nombreux paysans et agriculteurs se battaient pour conserver le contrôle de leurs moyens de production et pour éviter qu'on ne s'approprie leurs terres, leur bétail, leur travail et leurs femmes. (Isaacman et Vansina, 1976: 192-216). Il n'est donc pas étonnant que la résistance à l'État se soit exprimée hors des paramètres moraux et institutionnels de la société coutumière : au travers de soulèvements paysans et de la mobilisation de sectes religieuses ,les éléments marginaux de la société ayant ainsi constitué l'infrastructure sociale de cette nouvelle phase de mobilisation (Jason K. Stearns, s. d.:16). A cet effet, les chefs africains savaient qu'il leur fallait neutraliser l'avantage dont disposaient les Européens sur le plan de l'armement ; leur survie en dépendait.

A l'est du Congo et surtout au Sud-Kivu, les royautés ont beaucoup résisté à la pénétration belge. Les *Bami* (rois) des Bashi et des Bafuliru avaient opposé une résistance farouche aux agents de l'EIC. Après une forte résistance, les leaders des mouvements étaient capturés, tués ou relégués. C'est dans ce contexte que le mwami de Bafuliiru Nyamugira fut relégué et enterré loin de son entité(MIKEDO HATARI Xavier, 2022:64-72).

Sans revenir sur toutes les rébellions de la région, compte tenu du temps et des moyens limités, nous allons dans cette partie nous concentrer sur quelques-unes qui se sont déroulées dans la partie orientale du Congo pendant la période coloniale ou ailleurs, mais qui ont eu des impacts sur cette région. C'est ainsi que cette section revient sur la révolte des Bashi, des Batetela (avec des répercussions à l'est) et enfin sur celle de Masisi appelée encore la révolte de Bakumu.

1) La résistance des Bashi en 1900- 1931

Au Kivu, des chefs coutumiers résistèrent à la domination coloniale, même si leur position était ambiguë étant donné que la politique belge finissait souvent par consolider leur pouvoir. Pendant les premières années de colonisation, le *mwami* Rutaganda de Kabare et le *mwami* Ruhongeka de Ngweshe essayèrent ainsi de s'opposer à l'impact croissant de l'administration coloniale. À Kaziba, à Luhwindja et à Burhinyi, les *Bami* se cachaient. À Kabare, un conflit éclata en 1902 : il fut surnommé localement « oku lwa Bene Mwa Koke»la (guerre contre les fils de Mwa Koke).

À l'origine de ce conflit, il y eut le meurtre du nouveau chef de poste belge, le lieutenant Tondeur. Deux ans de représailles s'ensuivirent, pendant lesquels le *mwami* de Kabare fut contraint de rester caché. Un pacte finit bien par être signé, mais, en 1910, les pouvoirs coloniaux constatèrent l'apparition de nouveaux signes de résistance. L'introduction du travail forcé et d'une économie basée sur les plantations provoqua aussi des litiges. Cela entraînant plusieurs affrontements entre fermiers locaux et une nouvelle classe de colons blancs.(Alfonse Njangu Canda- Ciri cité par Vlassenroot, 2013:23-24).

De 1921 à 1931, l'administration coloniale belge fait la paix avec les Bashi en reconnaissant le pouvoir du *mwami,* Alexandre Kabare, successeur de Rutaganda. Son emprise sur ses sujets étant importante, on décide de s'en débarrasser en 1931. Des allégations sont formulées à son encontre (manque d'autorité, rupture de contact avec son peuple, désintérêt pour ses devoirs). L'autorité coloniale rapporte la « démission volontaire de Kabare sous prétexte que sa tribu le hait, le déteste et qu'il craint pour sa vie (…), que le travail de chef est au-dessus de ses forces et le répugne »(Mufungizi Mutagoyora A., 2021: 6). C'est alors que le *mwami* « s'exila » à Léopoldville où il vivra pendant des années comme chauffeur. Bien que Mufungizi parle de l'exil, il s'agit plutôt d'une relégation, comme c'était le cas pour plusieurs rois qui ne voulaient pas se soumettre à la volonté de la puissance coloniale belge. Le *mwami* Mpozi, qui prend la relève, se résigne face à l'accaparement des terres. Cependant, en vue de constituer une base pour des revendications ultérieures, il tient un registre des spoliations et la comptabilité des biens remis en contrepartie aux habitants par les colons et le Comité national du Kivu. (CNKI)[22]. Lors du passage au Kivu de Pierre Wigny, ministre des Colonies à l'époque, Mpozi lui remettra ce registre pour exiger justice. Cette réclamation, même sous cette forme dissimulée, lui vaudra la désapprobation de l'administration coloniale.

Les paysans, pour leur part, ne sont pas en reste. L'histoire signale notamment la révolte de la secte « Binji-Binji » en 1931, menée par Ngwasi Nyangaza. Ce dernier, un ancien ouvrier agricole qui avait fui la région, dit à son retour avoir appris la langue de *Lyangombe*, roi mythique des esprits chez les Bashi qui aurait existé depuis le XVI^{e} siècle. Mais à quoi ressemblait cette résistance ? Une fois possédé par l'esprit de *Lyangombe*, Ngwasi Nyangaza prédit une invasion massive de criquets et promit l'arrivée de nouveaux troupeaux de bétail, qui seraient répartis parmi la population paysanne.

[22] Cette structure fut une compagnie privée de l'exploitation de la province du Kivu crée par décret le 13 janvier 1929.

Il ordonna à tous les fermiers de quitter les plantations en décrivant la vision qu'il avait eue : leur terre leur serait rendue et le travail forcé serait entièrement aboli. L'administration coloniale, prenant conscience d'un risque de soulèvement de grande ampleur des populations rurales, mit rapidement un terme à cette révolte. Les chefs eux-mêmes se retrouvèrent dans une situation ambivalente car la révolte illustrait la fragilité de leur pouvoir. Alphonse Njangu Canda Ciri (1976) va jusqu'à dire que l'insurrection *Binji Binji* tirait sa force de la mobilisation des rites, des initiations et du culte de l'invulnérabilité, qui étaient tous employés pour appuyer la promesse d'une libération de l'occupation étrangère, mais elle fut vaincue grâce à l'intervention de la FP(Njangu Canda Ciri Alphonse, 1976).

2) La révolte de Luluabourg et ses incidences au Kivu

Qualifiée de "révolte des Batetela", elle est menée par des éléments de la FP. De temps à autre, les éléments africains recrutés pour écraser les dissidents locaux se révoltaient à leur tour pour protester contre les abus des coloniaux dont ils n'étaient pas entièrement à l'abri. C'est dans l'État libre du Congo qu'éclatèrent les plus violentes mutineries : en 1895, l'ensemble de la garnison de Luluabourg s'insurgea sous la conduite de sous-officiers mutins, les soldats massacrèrent le chef de poste pour se venger de son intolérable tyrannie (Allen Isaacman , Jan Vansina, 1976 :192-216).Cette révolte des Batetela de Luluabourg qui arriva jusqu'à l'est du Congo (Uvira-Tanganyika) peut s'expliquer par les causes suivantes :

- Le désir des anciens soldats de Gongo Lutete[23] de venger leur chef exécuté en 1893 (Dibwe-Chef-Kamanda, 2022) ;
- Leur désappointement à cause de leur interdiction de pratiquer la polygamie ;
- Les mauvais traitements que leur infligeait le capitaine Pelzer: prestations trop lourdes, punitions corporelles excessives, nourriture insuffisante, promesses de récompenses non tenues (Verbeken,1957:4).

A Ngandu aussi, un grand nombre de soldats africains, surtout ceux du Tanganyika, restèrent avec les Batetelas et un grand nombre de soldats du poste de Gandu se joignirent à eux.

[23] Quelques jours plus tôt, Ngongo Leteta était humilié par ses maîtres arabes inquiétés par la puissance de ce vassal et par le danger qu'il représenterait pour eux à l'avenir.

C'était « la fraternisation des soldats avec les autres tribus africaines servant l'armée belge ainsi qu'avec les Batetela insurgés (Verbeken, 1957 :71).

3) La révolte de Masisi ou des Ba kumu

De 1925 jusqu'à l'indépendance en 1960, le mouvement de guérison religieuse Kitawala était devenu l'une des forces politiques et sociales les plus importantes de l'est du Congo (Eggers, 2020 : 24-42). Ce fut ainsi le meilleur exemple de protestation religieuse déclenchée parmi les Kumu, dans l'ouest de la région de Walikale. D'autres chercheurs comme Valentine Dewulf (2019 : 485-520) parlent de révolte de Masisi en 1940. Cela s'expliquerait par le fait que le Kitawala constituait une sorte d'innovation, s'appuyant sur des notions de pouvoir et de légitimité profondément enracinées en Afrique centrale où l'autorité des chefs a longtemps été associée au pouvoir spirituel et de protection des communautés.

Le Kitawala « société Watch Tower » en kiswahili était un mouvement syncrétiste inspiré des Témoins de Jéhovah, qui se répandit en Afrique australe dans les années 1930, en particulier parmi les travailleurs migrants, et dont l'essor profita d'un mécontentement généralisé, tant à l'égard de l'État colonial que des congrégations chrétiennes qui s'étaient étroitement alliées à lui (Pistor, 2012 cité par Jason K. Stearns, 2018:11-37).

Ce mouvement s'étendit à la communauté Kumu dans les années 1930, rencontrant un terrain fertile parmi les mineurs et les paysans désabusés par l'État colonial et les chefs coutumiers. Tel fut le cas avec d'autres tribus africaines qui avaient parmi ses priorités : mettre fin à la domination étrangère (Comhaire, 1955:54-59) parce que certains chefs étaient perçus comme complices des collectes brutales d'impôt et du travail forcé.

Emmenés par un travailleur manuel illettré, Bushiri Lungundu[24], les membres du Kitawala rejetaient les injonctions de l'État colonial, refusant de payer des impôts, de cueillir du caoutchouc ou de se plier au travail forcé pour soutenir l'effort de guerre (Lovens, 1974, Dewulf, 2019: 485-520). Les adeptes du Kitawala rejetèrent également plusieurs dogmes du christianisme ; la trinité ; l'immortalité de l'âme, la virginité de Marie, l'incarnation du Christ, la "vie surnaturelle"' et l'enfer.

Chez les Kumu comme chez d'autres peuples où le Kitawala fut implanté, cette secte résistante a pu être utilisée par les chefs coutumiers pour évincer les fonctionnaires que l'État

[24] Il fut surnommé en swahili « *Mukombozi* » ou rédempteur.

colonial avait imposés à leur place, ce qui prouve que le mouvement n'était pas animé par des éléments marginaux de la société.

Comme ce fut le cas pour toutes les révoltes paysannes de l'époque coloniale, les leaders et les principaux lieutenants des contestations ont été emprisonnés (on ignore s'ils ont été isolés en prison) voire exécutés. Plusieurs des suiveurs ont été déportés. En réponse à ces contestations qu'elle lie à la propagation pérenne des mouvements messianiques, l'administration a programmé des formes de relégation plus coercitives tout en maintenant l'existence des centres d'amendement (Dewulf, 2019: 485-520).

Pour neutraliser la révolte des kumu, Bushiri Lungundu, leader de ce mouvement insurrectionnel religieux, sera arrêté et pendu à Itebero devant ses adeptes le 23 juin 1945. Malgré la mort de Bushiri, plusieurs kumu adoptèrent le Kitawala, qui déclarait « que c'est maintenant le tour des noirs de commander les blancs»(Emmanuel, 2013:54).

II. ENJEUX SECURITAIRES POST COLONIAUX : ORIGINES ET EXPANSION DU MULELISME (1964 - 1990)

À l'assassinat de Lumumba, certains de ses proches vont s'exiler à Brazzaville pour constituer une rébellion qui devait renverser le pouvoir de Kasavubu et venger la mort de leur leader. Ils y fondèrent le Comité national de libération que dirigeait Christopher Ngbenye. Un des membres actifs et influents de ce mouvement rebelle fut Pierre Mulele, ancien ministre de l'Éducation et des Beaux-Arts du gouvernement de Patrice Emery Lumumba. Celui-ci avait déjà été en Chine où il avait appris comment mener la révolte paysanne. Il faut alors comprendre le mulelisme comme une idéologie de conquête du pouvoir politique fondée sur la mobilisation des révoltes paysannes employant les techniques de la guérilla et respectant certaines valeurs morales et sociales de manière stricte. C'est pourquoi, par exemple, il était interdit de voler, de tuer ou de maltraiter les prisonniers de guerre. Ce qui était détruit par un membre du mouvement devait faire l'objet d'un dédommagement. Le viol était aussi interdit et les filles très considérées dans leur rébellion où elles avaient des rôles utiles à jouer. Bien qu'on disait : « Respectez les femmes et ne vous amusez pas avec elles comme vous le souhaiteriez », il arrivait que certaines règles de conduite n'étaient pas suivies(David Van Reybrouck, 2012:346).

Alors que des incursions rebelles furent menées à l'ouest dans le Kwilu et ne tardèrent pas à être maitrisées, d'autres furent lancées à l'est du Congo à partir du Burundi et du Rwanda

depuis 1962 par Gaston Soumialot pour le Kivu central et au Shaba (devenu Katanga avant son démembrement en 2015) par Laurent-Désiré Kabila.

Notons que cette branche rebelle portait le nom de la rébellion Simba[25], en vue de la distinguer de celle du Kwilu, bien que toutes poursuivent les mêmes buts. Ce mouvement fut spécifique par rapport à celui du Kwilu par le fait qu'il était ouvert au public qui y adhérait librement, mais à condition de subir le rituel du baptême magique en vue d'être invulnérable aux balles ennemies. C'est pourquoi ces rebelles devaient porter les peaux des bêtes, des plumes d'oiseaux et d'autres amulettes pendant le combat.

Leur cri de guerre était :

« simba! simba! mulele mai ! mulele mai! Lumumba mai ! Lumumba Oyé![26]»(Van Reybrouck, 2012:346).

Selon leurs croyances, les guerriers « simba » ne devaient subir aucun effet de balles tirées par leurs ennemis, qui se transformaient plutôt en gouttelettes d'eau (Misako, 2017 :65-95). Ces pratiques des maï-maï constituent des mythes dont s'entoure leur stratégie pour empêcher ou paralyser les capacités de nuisance de l'ennemi. Ils s'en servent, d'une part pour renforcer les structures hiérarchiques ou d'obéissance et, d'autre part, pour intégrer les nouveaux guérilléros au sein du système(Vakatsuraki, 2021:37).

Comme nous le verrons dans les paragraphes qui suivent, plusieurs groupes armés autochtones s'identifient à l'est du Congo comme des Maï-Maï depuis les années 1990 avant qu'ils ne disent être des *Wazalendo*[27] à la suite de la réapparition du M23/AFC soutenue par les militaires rwandais au cours de l'année 2023.

Les Simba mèneront plusieurs combats avec peu d'armes modernes, ils utilisaient plutôt des armes traditionnelles. Les quelques succès qu'ils eurent face à l'Armée nationale congolaise (ANC) étaient redevables à ce que cette dernière était psychologiquement démoralisée. Les soldats congolais étaient convaincus que les Simba ne mourraient pas de leurs balles. C'est pourquoi leur fuite devant l'ennemi était remarquable, même si on leur disait qu'on allait attaquer telle entité, tel jour et à telle heure. C'est ainsi que les Simba prirent Uvira et Albertville (Kalemie) en mai 1964. Des jeunes quittèrent à pied Uvira avec Soumialot pour Stanleyville (Kisangani), où un gouvernement fut formé(Samuel Malonga, 2015). Au cours de leurs chemins, ils furent rejoints dans plusieurs villages par des écoliers du secondaire,

[25] « Simba » ; terme swahili désignant le lion, animal choisi comme totem

[26] « Lion, lion, eau de Mulele, eau de Lumumba, vive Lumumba ».

[27] Patriotes

devenus « des élèves sans enseignants », puisque ces enseignants étaient en grève, leurs salaires étant impayés.

C'est ainsi qu'en août 1964, Stanleyville tomba aux mains des rebelles Simba jusqu'au moment où ils y furent délogés le 24 novembre 1964 à la suite des offensives terrestres (opération Ommegang) et aériennes (opération Dragon rouge) menées par les Américains et les Belges.

Les rebelles Simba connurent ainsi des échecs dans d'autres zones comme au Maniema, dans la plaine de la Ruzizi, à Uvira, à Mwenga, à Shabunda, à Walungu et Bukavu , qui leur auraient permis de couper le pont aérien qui ravitaillait les militaires du gouvernement central(KAKIMBWA ASSUMANI, 1990).

Les *Simba* échouèrent car ils n'avaient pas d'équipements adéquats face à une guerre qui s'était déjà internationalisée. Leurs stratégies développées n'étaient plus respectées : ils se mirent à piller les boutiques, incendier les maisons partout où ils passaient, violer les femmes, ce qui provoqua un désengagement populaire. Tous ces manquements étaient contre leur *dawa*[28].

Combattus, puis défaits, les Lumumbistes de Laurent Désiré Kabila se réfugièrent à Fizi où ils trouvèrent un terrain politique favorable à leur rébellion grâce au parti politique dénommé Union des économistes des Babembe de Fizi (UNEBAFI) qui était déjà en alliance électorale avec le Mouvement national congolais pour contester les élections de 1960(Jason STEARNS et al., 2013:14).

Ensuite, il trouva dans le Fizi un environnement physique (paysage) avec une absence énorme de l'autorité de l'État. Ce fut le cas aussi à Shabunda, où des violences furent perpétrées par les rebelles Simba pour le contrôle du pouvoir local entre les Banyikama et les Banankuku(Muzalia et al., 2022:10).

Entre mai et avril 1965, pour contrebalancer la présence capitaliste (américaine et belge) soutenant le pouvoir de Kasavubu contre les communistes lumumbistes meneurs de la rébellion Simba défaite, Che Guevara débarqua à Hewa Bora où se trouvait Kabila.

David Van Reybrouck (2012 :353) écrit que le Che ne tarda pas à s'apercevoir que le feu révolutionnaire chez ces hommes n'était pas très ardent.

Rêvant depuis son jeune âge de diriger un jour le Congo et de ramener le pouvoir aux Lumumbistes, rêve qu'il concrétisa dans toute sa lutte non armée et armée, Laurent-Désiré Kabila était donc un ambitieux qui voulait être à la tête du pays à n'importe quel prix. Il passa

[28] Fétiches en swahili

donc ses années de jeunesse au maquis, dans les montagnes du Sud-Kivu(Lofetu, 2021:75-81).

Après de longs moments de rébellion sans avoir assez de moyens pour renverser la première république de Kasavubu et la deuxième sous le puissant régime de Mobutu, Laurent-Désiré Kabila a dû accepter de combiner son agenda politico-militaire avec ce qui était une priorité inscrite dans les enjeux sécuritaires du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. À cet effet, pour concrétiser les ambitions de ce trio de chefs d'État ainsi que de leurs partenaires internationaux, un accord aurait été signé à Lemera.

Bien que son existence reste toujours controversée, nous sommes arrivés à croire quand même à un texte allant dans le sens d'un compromis au vu des témoignages écrits et audiovisuels de certains anciens cadres de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo(*AFDL*)[29]. C'est par exemple les écrits de l'ex-cadre du RCD Tomy Tambwe Ushindi qui reconnait implicitement ces accords lorsqu'il dit :

« Le document 'Accord de Lemera' qui crée l'AFDL ne relève nulle part le transfert ou la cession du Kivu au Rwanda, moins encore la balkanisation du Kivu ou la création de 'l'empire Hima' comme certaines méchantes langues, surtout du Kivu, ne cessent de le dire »(Emmanuel TOMMY TAMBWE USHINDI, 2015:93).

Nous fondant sur la critique extrinsèque et à celle de l'historien lui-même. Il se comprend que, de cette affirmation, Tomy Tambwe reconnait l'existence matérielle dudit accord tout en remettant en cause la probable balkanisation qu'il contiendrait. Du côté de ceux qui sont resté fidèles à Kabila comme Aimé Biselele[30], dans un entretien avec la maison de presse B One, il a affirmé à son tour l'existence des textes signés à Lemera. Celui-ci les qualifie des« statuts de l'AFDL »(b-one TV Congo, 2015).

Si la date et le fond global de ces fameux accords ne sont jamais mis à la portée du public, je peux me permettre de déduire, partant d'une critique historique des sources, que ces textes auraient bel et bien existé. Notre argument se fonde sur le fait qu'un texte avait été élaboré et signé dans le territoire d'Uvira à Lemera, au Sud-Kivu, avant que la rébellion ne commence. Bien que l'appellation (accords ou statuts) reste controversée entre anciens de l'AFDL, il est ainsi établi qu'il y a eu des engagements collectifs que les acteurs de la chute du régime zaïrois se sont assignés entre eux pour faire route ensemble. C'est dans ce cadre que les parties s'étaient engagées à voir les réalisations suivantes :

[29] Que ça soit des témoins qui sont restés fidèles à Kabila à Kinshasa après la création du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) en 1998 que ça soit du côté de ses adversaires qui ont créé le RCD

[30] Un compagnon de Laurent Désiré Kabila et un des Premiers Cadres politico-Militaires formé à Lemera.

- Pour les Banyamulenge, la rébellion réclamait leurs droits acquis[31] mais déchus par les HCR-PT[32] ;
- Pour l'Armée patriotique rwandaise (APR), il fallait éloigner le plus loin possible les Ex-FAR[33] et *Interahamwe* dans les forêts du Zaïre enfin de ne plus continuer à menacer la sécurité du nouveau pouvoir de Kigali dirigé par le Front Patriotique Rwandais (FPR);
- L'armée burundaise voulait détruire les camps d'entrainement et de ravitaillement des rebelles du CNND- FDD[34] dans la plaine de la Ruzizi et dans le Fizi ;
- L'Uganda People's Defence (UPDF) envisageait la destruction des bases des ADF-NALU[35], LRA[36] se trouvant à l'est du Zaïre et frontalières avec l'Ouganda ;
- Laurent-Désiré Kabila, André Kisase Ngandu, Masasu Nindaga et Douglas Bugera[37] (Rapport Amnesty International, 1993)souhaitaient chasser Mobutu du pouvoir, y installer l'AFDL et assurer aux alliés rwandais, ougandais et burundais la sécurité effective de leurs frontières à partir desquelles aucun ennemi passera pour les déstabiliser (Emmanuel Tommy TAMBWE USHINDI, 2015:93).

Quant aux alliés invisibles sur le champ de bataille, il a été signalé la présence des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Ces deux puissances avaient aussi joué un rôle ultra important dans la violation de la souveraineté du Zaïre en se cachant derrière le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda qui parrainaient ouvertement l'AFDL.

[31] La nationalité acquise aux années 70

[32] Haut Conseil de la République -Parlement de Transition

[33] Anciennes forces armées rwandaises

[34] Conseil National de Défense de la démocratie - Forces pour la Défense de la Démocratie

[35] Armée nationale pour la libération de l'Ouganda

[36] Armée de résistance du Seigneur

[37] Congolais rwandophone du Nord- Kivu qui se serait radicalisé par le fait que sa communauté fut victime d'une persécution ethnique en 1993. Un rapport d'Amnesty international affirme que : les violences dans le Sud-Est de la région du Nord-Kivu ont commencé le 20 mars 1993 : ce jour-là, des membres des ethnies Nyanga et Hunde ont attaqué des Banyarwanda au marché de Ntoto, dans la zone de Walikale. Les violences ont repris le lendemain, un dimanche : des Banyarwanda ont été agressés, tués ou blessés dans leurs églises ou aux abords de celles-ci. Leurs biens et leurs maisons ont été pillés et incendiés. Les violences ont gagné la zone de Rutshuru près de la frontière rwandaise. En juin 1993, des sources indépendantes ont estimé à plus de 3 000 le nombre des personnes tuées jusqu'à cette date, des Banyarwanda pour la plupart.

Le Zaïre n'a pas alors fait face à une rébellion prétendue interne entre Zaïrois en 1996, mais il avait été confronté ainsi à une indirecte agression américano-britannique.

Tommy Tambwe soutient que « beaucoup d'opérations et de stratégies étaient soutenues financièrement et diplomatiquement par les deux pays qui étaient fatigués par le régime de Mobutu […] »(Emmanuel Tommy TAMBWE USHINDI, 2015:139).Et Robert Bourgi[38] cité dans un documentaire, reconnait aussi le soutien des États-Unis pour renverser le régime de Mobutu (Twins TV, 2021). Pour mieux comprendre l'engagement résolu des États-Unis dans ce conflit, il importe de souligner le message éloquent du porte-parole du gouvernement américain Michael McCurry, qui déclara que : « Mobutu est une créature du passé […] Il n'a pas de soutien suffisant pour conduire le Zaïre vers une nouvelle page de son histoire. L'ère Mobutu est terminée : le statu quo n'est plus tenable »(Le monde.fr, 1997). Simultanément, la Grande-Bretagne déclara qu'il y avait « un besoin de changement démocratique au Zaïre » et appela Mobutu à prendre des décisions en accord avec le souhait de ses concitoyens et avec les besoins du pays »(Le monde.fr, 1997).

Face à ces immixtions, le président Mobutu parlera d'un complot anglophone qui visait à détruire le Zaïre(Human Rights Watch, 1997).

Pour assainir la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Zaïre ,Paul Kagame[39] chercha par conséquent une couverture zaïroise pour son initiative et la trouva auprès des Tutsi zaïrois frustrés (Van Reybrouck, 2012:448) ainsi que certains opposants au régime de Mobutu. Kagame l'admet dans un entretien avec la presse lorsqu'il dit qu'« il fallait que nous pré agissions, nous avions déjà repéré des Zaïrois qui étaient prêts à combattre Mobutu pour nous. Combattre Mobutu avec notre aide, bien sûr ! » (Twins TV, 2021).

Comme beaucoup d'autres, Kabila était déjà déçu d'une rébellion qui n'arrivait pas à changer le régime. C'est ainsi qu'il était déjà plus préoccupé par le trafic de l'or et des armes en Tanzanie que par la révolution armée qu'il menait lorsqu'il fut contacté pour adhérer à ce mouvement d'agression extérieure. Daniel Sympson[40] révèle que « Kabila n'était qu'un petit joueur, qui vivait des enlèvements et des petits business, et simultanément il percevait les Chinois qu'il menait une révolution pour leur en soutirer un peu d'argent »(Twins TV, 2021).

[38] Il fut Avocat du Président Mobutu

[39] Alors Vice-Président rwandais

[40] Celui-ci était Ambassadeur des Etats Unis au Zaïre entre 1995 et 1996

Conscient que pour renverser Mobutu même une armée bien entrainée ne suffisait pas, Kagame fera masquer que ses troupes ne faisaient que conseiller une rébellion interne.

Il lui faudra un homme de paille qui n'est pas d'origine rwandaise. Ce fut d'abord Kabila, puis Kisase Ngandu. Le premier étant Muluba du Katanga et le second Mutetela. En un mot, des Lumumbistes dont la rébellion se légitimait avant tout grâce à cette appartenance idéologique. La présence de Masasu Nindaga et de Douglas Bugera est à noter aux côtés de ces leaders.

Bien sûr, l'engagement américain dans la guerre de 1996 peut s'expliquer par ses intérêts spécifiques pour le Zaïre (Congo) par son importance économique continentale. À cet effet, les USA ont mis en place l'« Uruguay Round » dans le cadre du General Agreement on Tariffs and Trade[41] (GATT). À la fois pour le Zaïre, et pour les autres pays. C'est cette politique qui a en conséquence mis en chantier une libéralisation du commerce et de l'investissement par rapport au continent africain(Kennes, 1998) et pour y arriver, il fallait des changements politiques[42] majeurs au coût que ça valait. Le président Clinton devait tout engager pour arriver à mettre en place un partenariat qui offre de belles opportunités économiques en Afrique en général et au Zaïre en particulier. Voilà ce qui peut justifier les propos de MacCury lorsqu'il dira à Mobutu explicitement que le « statu quo n'était plus tenable ».

Un passage d'un rapport américain illustre cette volonté de changement en ce terme :

« The President's Partnership Initiative embodies key policy objectives essential to achieving Africa's integration into the global economy. These include support for economic reforms underway in the region, enhanced U.S. sub-Saharan economic engagement, support for Africa's full integration into the multilateral trading system, and support for sustainable economic development »(President's Report to Congress, 1998:1).

« L'Initiative de partenariat du Président (IPP) incarne des objectifs politiques clés essentiels à l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale. Il s'agit notamment du soutien aux réformes économiques en cours dans la région, du renforcement de l'engagement économique des États-Unis en Afrique subsaharienne, de l'appui à la pleine intégration de l'Afrique au système commercial multilatéral et du soutien au développement économique durable ». [Traduction libre]

41 Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) désigne un ensemble de règles élaborées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour faciliter les échanges commerciaux internationaux. Cet accord encourage les États signataires à lever les freins au commerce international, notamment par la réduction des droits de douane. À la fin du XXe siècle, le GATT se révèle de moins en moins adapté au fonctionnement du commerce international par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

42 Il faudrait l'avènement des régimes démocratiques acquis à la vision américaine du Monde.

Pour le président des Ets Unies d'Amérique, Bill Cliton, les USA devaient coopérer économiquement avec tout Etat africain au prorata des changements politiques. Il fallait par exemple que ces états s'ouvrent à la démocratisation et la libéralisation politique, au respect des droits de l'homme, à la bonne gouvernance, etc.

A quelques mois (d'octobre 1996 au 17 mai 1997) de la rébellion, le régime zaïrois tomba. Bien sûr, le paiement de la solde aux militaires de l'AFDL[43] et de la nouvelle armée du pays soit marquant dans une situation de précarité dans laquelle les salariés étaient depuis les années 1990. Le Zaïre était déjà en crise aiguë. La déplorable gestion du pays avait entraîné la chute de la croissance (-3 % en 1990), qui se conjuguait avec une inflation galopante (plus de 500 % en rythme annuel). À cela, il importe d'ajouter la dépréciation accélérée de la devise nationale (Les Echos, 1991). Les deux pillages de 1991 et 1993 étaient finalement venus mettre à genoux une économie zaïroise déjà essoufflée depuis 1974(Mpia Izampwe, 2022:14).

Déjà aux 1990, les FAZ [44] avaient amorcé des techniques de survie par les pillages des biens des privés. Ndaywel qualifie cette période de « Congo des rebellions au Zaïre des pillages ». Il l'illustre par plusieurs faits, notamment par un exemple du 28 janvier 1993, lorsque, à la suite de l'imposition de la coupure du billet de 5 millions de zaïres démonétisé par Tshisekedi, les militaires de la division spéciale présidentielle (DSP), la garde présidentielle, devant la réticence des commerçants à accepter ladite monnaie, pillèrent magasins et marchés spécialement au centre-ville de Kinshasa. Dans cette confusion, Philippe Bernard, ambassadeur de France au Zaïre, trouva la mort à la suite d'une balle perdue(Ndaywel è Nziem, 1998 : 405-428).

Voilà l'image d'un Zaïre que la rébellion de l'AFDL trouva sur le terrain pour conquérir plusieurs villages sans moindre résistance populaire ou militaire. Vivant déjà dans la souffrance, la population presque dans son ensemble considérait à cet effet les rebelles comme des « libérateurs » et non des envahisseurs, mettant quasiment à côté les querelles anti-rwandophones qui animaient le débat sociopolitique à l'époque.

C'est après la chute de Mobutu et l'installation de Kabila, suivie de la partition du pays en 1998, que de nombreux Congolais se rendront compte qu'il s'agissait d'une conquête néocoloniale menée par ses voisins et l'Occident et non d'une libération d'un peuple martyrisé par les anti-lumbistes depuis 1960.

[43] Militaires rwandais, ougandais et burundais et quelques *kadogo* qui s'étaient joint au mouvement

[44] Forces armées zaïroises

Conclusion partielle

Ce chapitre vient d'expliquer quels étaient les antécédents sécuritaires coloniaux ainsi les enjeux sécuritaires post-coloniales qui ont conduit à la création de la rébellion muleliste.

Dans la première partie qui porte sur les antécédents sécuritaires coloniaux, il a été question de démontrer comment le problème de l'occupation du territoire par la force publique n'était pas effectif au Congo belge et au Ruanda-Urundi. Ce point abordait les défis liés à la formation, à l'équipement et à la discrimination(racisme) qui régnaient au sein de cette armée coloniale. Il y est expliqué tout de même comment la FP était incapable de maitriser les crimes de 1959 au Ruanda. Et montre comment par crainte d'une contagion liée à la mutinerie de Léopoldville en 1960, la FP constituée de Congolais était désarmée au Ruanda-Urundi pour être remplacée par 100 gendarmes belges sans formation requise avant que la Garde territoriale (avec des autochtones) ne soit constituée au Burundi plus tard.

Dans la deuxième partie abordant les enjeux sécuritaires postcoloniaux jusqu'aux années nonante ; il était expliqué comment la rébellion muleliste naissait à la suite de la crise politique entre Lumumba et Kasavubu. Cette rébellion cherchait à venger la mort de Lumumba et à reprendre le pouvoir politique au Congo. Un paragraphe était réalisé pour expliquer pourquoi cette rébellion était qualifiée de Simba à l'est du Congo, quelles étaient ses pratiques et comment elle était vaincue. Un autre paragraphe a montré que le mulelisme fut généralement vaincu par des opérations militaires cependant le lumumbisme subsistait toujours en poche de résistance isolée. C'est pourquoi Laurent Désiré Kabila, un lumumbiste restait toujours dans le maquis contre le régime de Mobutu jusqu'au niveau où il chassait Mobutu du pouvoir en 1997.

Kabila et son AFDL arrivait à chasser Mobutu grâce au soutien militaire du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi qui avaient eux aussi leurs préoccupations sécuritaires à régler au Zaïre.

Mobutu ayant été chassé par la guerre, la campagne dite de « libération » de l'AFDL créait immédiatement un désordre sécuritaire auCongo(Zaïre). Des réfugiés Hutu rwandais installés dans des camps au Zaïre étaient ciblé par cette campagne. Tués en masse, les survivants se dispersèrent dans les forêts du Zaïres.

Là, ils semèrent des représailles contre les autochtones qui créaient aussi des groupes armés d'autodéfense communautaires comme il sera expliqué dans ce suivant chapitre.

CHAPITRE II : LES REBELLIONS IDENTITAIRES DES ANNEES 1990 A 2023

Ce chapitre analyse l'activisme des groupes armés nationaux dans trois provinces de l'est du Congo. Ces groupes armés aux caractères tribalo-ethniques sont nés depuis trois décennies à l'est de la RDC et sont très actifs au Sud-Kivu, au Nord-Kivu et en Ituri.
Étant plus de cent groupes armés actifs dans cette zone, ce chapitre ne les aborde pas tous faute de temps et de moyens. Il revient à, cet effet, sur quelques-uns en se basant sur les critères suivants : ancienneté, grande zone d'influence, forte capacité à commettre des crimes, complexité avec les dynamiques sécuritaires régionales, implication dans les alliances avec d'autres milices locales et agenda politique.

I. Au Sud- Kivu

Des massacres, tueries par-ci, des viols et des exactions commises contre les populations par-là, c'est le vécu presque quotidien d'une large partie de la population dans le Sud Kivu (MONUSCO, 2012) depuis des décennies déjà. Le recours à la violence est devenu une option de plus en plus attrayante pour résoudre les conflits, conquérir et accroître le pouvoir dans un espace politique en pleine expansion (Verweijen, Twaibu, et al., 2021:21).
Comme d'autres provinces de l'Est du Congo, le Sud-Kivu est en proie à l'insécurité causée par des mouvements militaires à motivations multiples. Certains mouvements nationaux justifient leur présence par l'autodéfense communautaire, et donc la protection identitaire contre l'extermination par un ou plusieurs groupes tribaux, lorsque d'autres ont été créés pour revendiquer une place dans les institutions du pays et/ou se protéger contre des éventuels plans de balkanisation du Congo. À ces groupes armés nationaux, des mouvements rebelles étrangers opérationnels viennent trouver un terrain favorable pour s'organiser sur le sol du Kivu, cela dans le but révélé de mener la libération de leurs pays comme le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. Portant souvent des noms des mouvements « démocratiques », ces groupes rebelles étrangers n'empruntent cependant pas de voies démocratiques pour arriver à libérer leur soi-disant peuple pris en otages par les régimes de leurs pays et finissent par s'adonner à l'exploitation des richesses naturelles dans les zones qu'ils occupent. En 2015, le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) avait cartographié environ soixante-dix groupes armés ainsi que leurs zones d'influence dans le Nord et le Sud-Kivu(Stearns et Vogel, 2015).

En 2020, seul le Sud-Kivu avait plus de soixante-quatre groupes armés sur les 123 que comptait toutes la partie Est du Congo. Le Nord-Kivu venait en deuxième position, suivi de l'Ituri et du Tanganyika. Parfois à la taille d'influence territoriale réduite, plusieurs groupes armés faisaient la loi là où ils étaient installés. Ils sabotaient ainsi le pouvoir public et ses forces de défense et de sécurité. Limitée dans le temps et les moyens, cette étude ne les aborde pas tous. C'est pourquoi cette section se focalisera sur quelques groupes en fonction de leur ancienneté, complexité, taille d'influence territoriale, rôle stratégique dans la pérennisation de la crise sécuritaire.

A. Le Maï-Maï Yakutumba : du FAAL[45] au CNPSC[46]

Le groupe armé Maï-Maï Yakutumba est un mouvement militaire créé par William Amuri Yakutumba, d'ethnie bembe. Yakutumba fut d'abord milicien avant de devenir seigneur de guerre de la milice qui porte son nom dans le territoire de Fizi. Ce territoire fut, d'ailleurs, le bastion des rebelles lumumbistes depuis 1964. Aux pratiques militaires basées sur le *dawa* (fétiche), ce groupe rebelle était inspiré par le mulelisme. Sa mobilisation était motivée par l'invasion du Zaïre par l'AFDL qui comptait de nombreux Banyamulenge et était qui était soutenue par les gouvernements rwandais, ougandais et burundais. C'est à ce moment-là que William Amuri Yakutumba a pris les armes pour la première fois dans le village de Lubondja. C'est là qu'il avait rejoint le groupe de maï-maï du général Dunia Lwendama(Groupe d'Etudes sur le Cogo, 2021). Le général Dunia avait lui aussi appartenu à la rébellion muleliste en 1964 et avait passé au maquis à Hewa Bora avec Laurent Désiré Kabila. Il intégra ensuite l'armée nationale lors du brassage en 2003 pendant la transition, sans nécessairement y emporter tous ses hommes. C'est dans ce cadre que William Amuri Yakutumba réapparaîtra une année après les élections de 2006 avec un nouveau groupe armé baptisé Force armée Alleluia qui va pousser plus loin ses revendications politiques.

Au leitmotiv identitaire, ce groupe composé de Babembe disait vouloir se protéger contre les Banyarwanda[47]. Ce que le rapport du Groupe d'Etudes sur le Congo renchérit lorsqu'il indique que Yakutumba avait déclaré « s'être mobilisé pour défendre la communauté Bembe contre les milices Banyamulenge qui refusaient de s'intégrer à l'armée nationale »(Groupe d'Etudes sur le Cogo, 2021:4).

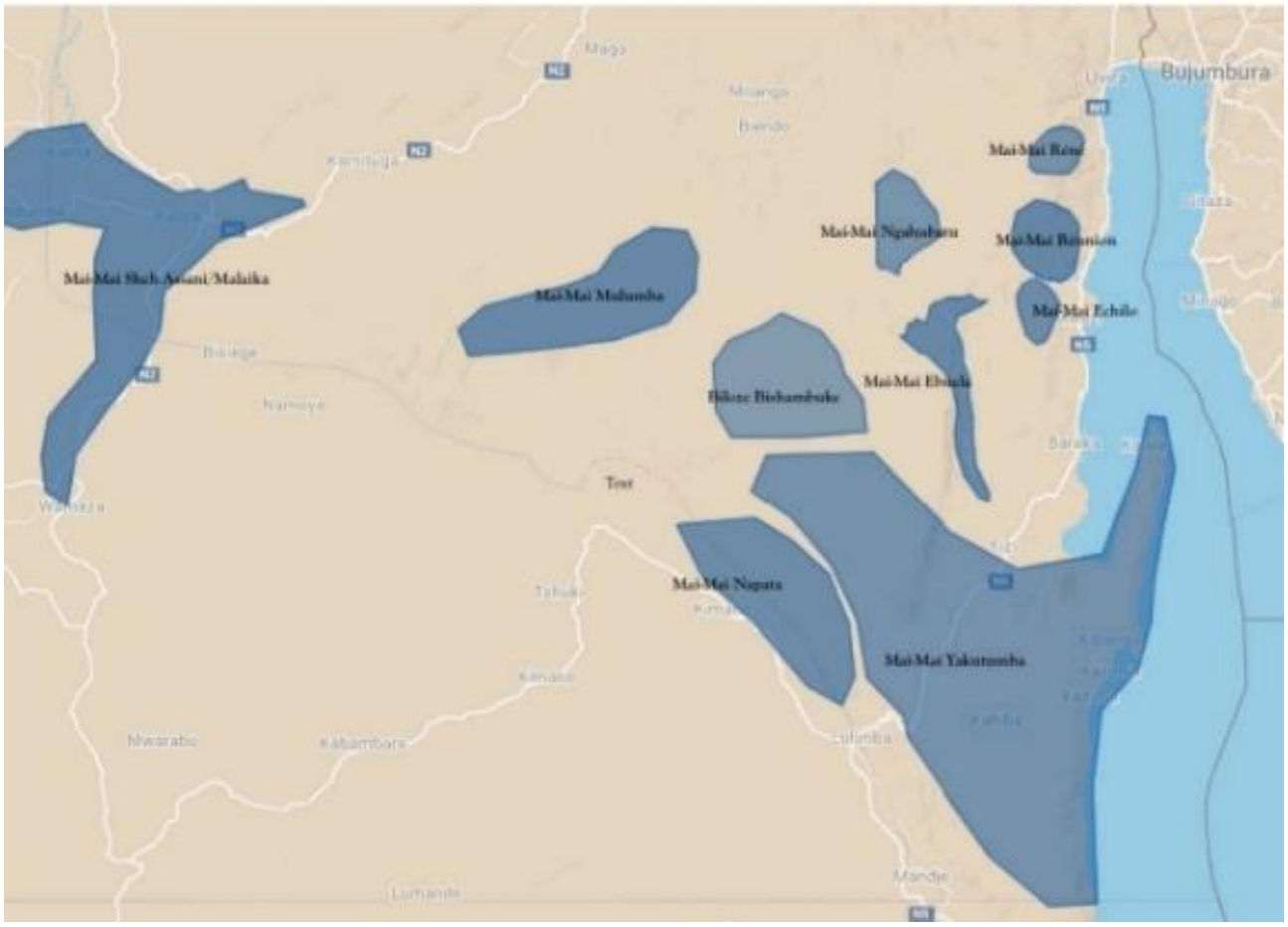
[45] Force Armée Alléluia

[46] Coalition Nationale du Peuple pour la Souveraineté du Congo

[47] Appellation de Banyamulenge par les Babembe extrémistes

Dès sa création jusqu'en 2011, plusieurs rapports indiquent que le FAAL était plus impliqué dans les pillages et des rackets sur le lac Tanganyika et dans des villages s'étendant d'Ubwari[48] jusqu'à la frontière avec la province du Katanga[49] que dans des revendications ethniques et politiques proprement dites. Mais, pendant ce temps, il a été signalé que ce mouvement maï-maï avait fait beaucoup d'alliances militaires avec d'autres groupes rebelles du Maniema, du Tanganyika, d'Uvira et de Shabunda.

Figure 2: Carte sur la coalition du CNPSC en 2018



Source : (Rapport du Groupe d'Etudes sur le Cogo, 2021:2)

[48] C'est une péninsule congolaise situé dans le lac Tanganyika et très réputé pour la pêche dans le territoire de Fizi.

[49] Découpée en 2015 dont la partie citée correspond à ces jours à la Province de Tanganyika

En 2017, les Maï-Maï Yakutumba attaquent les FARDC à Bendera et parviennent à piller plusieurs armes et munitions de l'armée loyaliste. Après quelques jours, ils récidivent à Lulimba et à Misisi, deux entités en territoire de Fizi riches en or dont ils pilleront une bonne quantité auprès des commerçants et de certaines coopératives d'exploitation artisanale, mais également plusieurs armes et effets militaires(Mushamalirwa,le 15 février 2025).

Le 30 juin 2017, le général Yakutumba annonce la réformation d'une coalition armée constituée de plusieurs groupes maï-maï, le CNPSC, qui existait déjà depuis 2013, mais qui n'était pas opérationnel. Un rapport du groupe d'études sur le Congo (GEC) de décembre 2018 atteste que, plus tôt en 2017, Yakutumba avait commencé à assembler une coalition de groupes armés s'étendant de Salamabila dans la province du Maniema jusqu'à la péninsule d'Ubwari en passant par la ville d'Uvira, en s'appuyant sur des alliances de longue date.

Dans cette alliance, on notera la présence de Sikatenda, ancien Maï-Maï devenu général au sein des FARDC, mais qui avait fait défection en 2015 pour regagner son village de Kilembwe dans le territoire de Fizi. Comme son allié, en janvier 2016, Sikatenda aurait donné des armes à un groupe de jeunes qui manifestaient contre BANRO[50] pour les avoir expulsés d'une carrière locale. Ce groupe, dirigé par un certain Sheh (Sheikh) Assani Mitende de la communauté de Bangubangu, s'appelait maï-maï Malaika (Anges) et avait réussi à kidnapper deux employés étrangers de BANRO à la fin de 2016.

En plus de Sikatenda, des Malaika, Yakutumba élargira sa coalition avec d'autres groupes maï-maï tel qu'avec les groupe de Réné[51], Réunion[52] et Ebueal[53]un autre Mubembe qui fut commandant de son mouvement et avec lequel il s'était séparé depuis 2013 suite à des incompréhensions liées à l'alliance avec la milice burundaise des Forces républicaines du Burundi (FOREBU).

[50] BANRO est une société aurifère canadienne qui exploite des mines en République démocratique du Congo dans la province du Sud-Kivu (Twangiza mining) et celle du Maniema (Namoya mining).

[51] René Itongwa un déserteur Bembe des FARDC, est basé dans les collines près de Makobola et de Kikozi dans le territoire d'Uvira. Itongwa appartient à la communauté Bembe et avait été Maï-Maï dans des groupes dirigés par Baudouin Nakabaka et Zabuloni Munyentware avant de rejoindre l'armée nationale.

[52] C'est un groupe à dominance Bembe actif autour de Soma et de Lusambo, le long de la frontière entre les territoires d'Uvira et de Fizi. Ils s'appelaient autrefois les Maï-Maï Mupekenya

[53] Ce groupe maï maï est dirigé par Ebuela, un ancien commandant en chef Bembe de Yakutumba, qui s'est séparé de lui en 2013 mais qui a par la suite rejoint l'alliance de la CNPSC et qui est actif dans les collines à l'ouest du lac Tanganyika, entre Lweba et Mboko et dans les Hauts Plateaux de Fizi.

En plus des Bembe et Bangubangu du Maniema, Yakutumba tissera des liens militaires avec des petits groupes armés dans le territoire d'Uvira parmi des tribus Fuliiru, Vira et Nyindu tels que les Maï-Maï Nyakiriba, Ngarukiye, Kashomba, Ibanda et Byamungu. C'est cette alliance qui formera le CNPSC avec comme objectif de renverser le pouvoir de Kinshasa. Yakutumba avait déclaré à la presse en 2017 qu' :

« Il y a trois choses que nous considérons comme vraiment néfastes et qui nous motivent à renverser le gouvernement de Joseph Kabila. Premièrement, la mauvaise gouvernance dans notre pays, la RD Congo. Deuxièmement, l'invasion de notre pays par des pays voisins dans le but de diviser notre pays en deux parties. Ce que vous constatez n'est pas une guerre ethnique, mais une guerre d'invasion. Tout cela, Joseph Kabila l'a fait pour briser la force des enfants de la RD Congo, afin de scinder le pays en deux parties. La troisième raison est que nous pensions être devenus une démocratie, mais le président Joseph Kabila a rejeté cette démocratie » (Rapport du Groupe d'Etudes sur le Cogo, 2021:9).

Toujours lors de cette année, une attaque de cette coalition fut dirigée vers Uvira. Cette ville ne sera protégée que grâce à l'intervention de la MONUSCO (La Croix, 2017). Avant que les FARDC ne puissent défaire cette coalition en décembre 2017, bien qu'éprouvant un problème d'effectifs pour couvrir les zones libérées.

Depuis 2021, cette coalition du CNPSC se livre à des affrontements avec le groupe armé Twigwaneho, attaquant des Banyamulenges depuis octobre 2021 dans des villages situés aux alentours de Bibokoboko et provoquant la mort d'une trentaine de civils, dont des femmes et des enfants, et entraînant des déplacements massifs. En 2021, la milice maï-maï Yakutumba a pris le contrôle des mines d'or de Makungu, Kuwa et Mitondo, situées à proximité de la ville de Misisi, ainsi que de la production et du commerce de l'or qui en provenait (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2023).

En février 2023, William Amuri Yakutumba a été démis de ses fonctions à la tête du CNPSC en raison d'un désaccord avec la direction politique de la coalition concernant sa décision unilatérale de se rendre au Nord-Kivu pour y combattre le M23.

B. Le Mouvement Twirwaneho

Les communautés de Minembwe et Mikenge, composées de diverses ethnies telles que les Babembe, les Banyamulenge, les Bafuliru, les Banyindu, les Bashi et Pygmées partagent un profond traumatisme et le sentiment d'être abandonnées par l'État congolais. Ce ressenti les pousse à remettre en question leur identité congolaise officiellement reconnue, étant donné le manque de suivi du gouvernement face à la situation humanitaire dramatique qui prévaut dans la région.

Dans ce contexte de guerre asymétrique, ce sentiment renforce les frustrations accumulées, alimente la méfiance envers les forces de défense et de sécurité et consolide les liens entre les communautés tribales et les groupes armés locaux. (Mfaume, 2024:63). C'est dans la lutte pour sa survie au milieu des autres communautés avec lesquelles ils vivent en relation sociale, économique et politique tendue que certains Banyamulenge ont constitué leurs groupes d'autodéfense ethnique comme les Twirwaneho, Gumino, Aga gutabara/Android.

Nous abordons le groupe Twirwaneho au milieu de ces groupes rebelles banyamulenge en raison de ses aspects particuliers, notamment son ancrage très communautaire, son implication dans les dynamiques sécuritaires régionales et son lien profond avec le M23, un important groupe armé au Nord et au Sud-Kivu.

Formé au début des années 2010, Twirwaneho[54],ce mouvement est une réponse contemporaine d'officiers de l'armée nationale à un conflit qui perdure et aux besoins locaux d'autodéfense au sein de la communauté Banyamulenge (Davey, 2023). Toutefois, des coalitions complexes, basées le plus souvent sur le principe « l'ennemi de mon ennemi est mon ami », ont déclenché un enchaînement d'alliances et contribué à susciter l'antagonisme et la militarisation des communautés et des groupes armés qui leur sont associés (Baromètre Sécuritaire du Kivu, 2021).

Cette milice constituée uniquement par des Tutsi congolais fait face à plusieurs groupes armés bantous et à l'armée nationale. Elle a ainsi commencé avec les cotisations des jeunes étudiants banyamulenges de partout dans le monde.

[54] En kinyarwanda, ce mot signifie « Défendons-nous ».

Coordonné par Ndakize Kamasa ce mouvement armé était dirigé jusqu'en 2025 par Michel Makanika Rukunda[55] assisté par plusieurs autres officiers banyamulenge tels que Charles Sematama, Munyamahoro, Mudege, Kibangula, Sengiyumva, Freddy Rushombo, Charles Gikwerere, Mufoko JoliSingaye Mihingano, Serugaba, etc.

De 2021 à 2023, ce mouvement était plus opérationnel dans les zones enclavées de Fizi-d'Uvira et dans le haut plateau d'Itombwe comme ; Minembwe, Bijombo, Kahololo, Bijabo, Kamombo, Kabara, Kangwe, Cakira, Malanda, Ngoma Balala Nord, Mikalati, Bishingo, Kirumba et Mugomo.

Les Twiraneho se sont coalisés avec Gumino d'Alexis Shaka et Nyamusaraba pour affronter des groupes d'autodéfense dits « autochtones », des mouvements maï-maï , les FARDC ainsi que des groupes rebelles étrangers burundais et rwandais actifs dans la zone.

Les revendications du M23 sont les mêmes que celles des Twiraneho : se défendre contre les attaques d'autres communautés non tutsi en RDC et mettre fin aux violences contre les Tutsis en RDC(Imata Sylvie, 9 février 2025).

Pour mener ses activités, ce groupe armé a divers appuis internes et externes. Son leader Michel "Makanika" Rukunda a transformé les milices Twirwaneho en une force de combat militairement coordonnée, représentée et financée au niveau international (Davey, 2023).

Et la même personne interrogée d'ajouter que : « Les Twiraneho sont appuyés par tous les Banyamulenge de la diaspora et du pays. C'est une obligation pour leurs communautés de cotiser pour la survie de leur groupe d'autodéfense ».

Face à ce théâtre de conflits animé par un extrémisme ethnique très violent qui éveille des tensions au sein des communautés, les Twigwaneho ont su nouer des alliances avec les M23 depuis leur résurgence en 2023. Comme le témoigne le rapport d'expert des Nations Unies sur le Congo de 2024, le recrutement régional de jeunes, même d'enfants Banyamulenge, pour le M23, avec le soutien d'individus proches des Twirwaneho, s'est poursuivi. Plusieurs autres sources ont indiqué que des représentants des Twirwaneho et du M23 ont participé à plusieurs formations et réunions organisées à plusieurs endroits au Rwanda et à Tshanzu (territoire de Rutshuru), à partir de mai 2023. Cela dans le but d'examiner leur coordination et pour mener d'éventuelles opérations contre les FARDC au Sud-Kivu.

[55] Il venait d'être tué en 2025 lors des opérations militaires des FARDC contre son mouvement

C. Forces armées « Biloze Bishambuke » (FABB)

Les FABB est un mouvement armé constitué par plusieurs extrémistes Fuliiru qui se disent être hostiles aux « Banyamulenge » (Malipo Kabiona, 2024) qu'ils qualifient de Banyarwanda qui ont usurpé le nom de Mulenge pour se l'approprier. Dirigé par Assani Mbakanyi alias Aka Malkiya, ce groupe a son quartier général à Rugezi et est allié avec les milices Nyindu (Maï-maï Mulumba) et les Maï-Maï Mutetezi (Verweijen, Twaibu, et al., 2021).

En perpétuel conflit avec les Banyamulenge depuis plusieurs décennies, les FABB s'affrontent toujours aux Twirwaneho et à leurs alliés dans les territoires situés entre Uvira-Fizi et Mwenga/Itombwe.

Il est à remarquer que, depuis fin 2022, les Twirwaneho ont régulièrement attaqué les populations Bafuliro, Babembe et Banyindu à Rugezi, où ils ont visé le camp de personnes déplacées, ont pillé et brûlé plusieurs habitations et l'hôpital local. À la mi-mars 2023, ils ont tué une douzaine de civils, dont des enfants, à Musika et dans les villages environnants. À leur tour, les combattants Maï-Maï, en particulier ceux des FABB, ont riposté par des vols de bétail et des embuscades contre des civils Banyamulenge, conduisant ainsi à des affrontements soutenus avec les Twirwaneho en vue de contrôler la mine voisine de Bigaragara[56]. Dans son rapport N° S/2022/479, les experts des Nations Unies mentionnent que les FABB et les maï-maï Yakutumba, ainsi que leur groupe allié, les Maï-Maï Apa Na Pale, sont également restés actifs dans le territoire de Fizi, en particulier dans les secteurs de Mutambala et de Ngandja, notamment autour de Misisi et des différents sites miniers de la région. Ils mentionnent aussi des affrontements entre les groupes alliés Maï-Maï Yakutumba et les FABB pour le contrôle des mines à la frontière entre Fizi et Kalemie à la fin de l'année 2022 (Groupe d'Experts sur la RDC, 2023; RFI, 2022).

Les FABB mènent également très souvent des combats contre l'armée régulière (FARDC). C'est le cas, par exemple, des affrontements de mars 2024 qui se sont déroulés dans les moyens plateaux de Ngandja, dans les villages de Mubindi, de Bwassa, de Kipimo, de Misisi et Butalede (Humanitarian Tools, 2024).

[56] C'est un site minier dans le groupement de Basimunyaka Sud, en secteur Mutambala

D. Le Maï-maï Kirikicho et les Nyatura dans le territoire de Kalehe

Lorsque l'AFDL est arrivée à Kalehe en 1996, en direction de Kisangani et de Kinshasa, Laurent-Désiré Kabila n'a réussi à rallier la communauté Tembo qu'après avoir fait la promesse à ses chefs qu'ils obtiendraient leur propre territoire de Bunyakiri après la victoire. Ce n'est que sur cette base que ces derniers ont accepté de rejoindre un mouvement qu'ils considéraient avec beaucoup de méfiance, car il comptait dans ses rangs de nombreux Rwandais et Congolais rwandophones.Pendant la guerre du RCD, les Tembo ont surtout rejoint le mouvement maï-maï sous la direction du général David Padiri Bulenda.

Ils s'opposaient à toute ingérence du Rwanda ou des Rwandophones dans les affaires congolaises. Pour y faire face, le RCD-Goma créait alors le territoire de Bunyakiri (avec le territoire de Minembwe), dans le but de rallier la population locale à sa cause en rapprochant l'administration de la population (Bouvy et al. , 2021). Cependant, ce territoire de Bunyakiri fut supprimé à la suite de l'accord de paix de 2003.

Depuis plusieurs décennies, le territoire de Kalehe, où s'est développé le groupe maï-maï Kirikicho et plusieurs autres mouvements maï-maï, occupe une place particulière dans les dynamiques de conflits et de violences qui touchent l'Est de la RDC.

La situation géographique de ce territoire frontalier avec les territoires de Masisi et de Walikale renforce cette particularité dans les conflits armés. A cet effet, Kalehe, un territoire cosmopolite sur le plan ethnique, est, depuis l'époque coloniale et plus encore depuis l'indépendance, l'objet des compétitions pour le pouvoir et les ressources locales entre ses principales communautés.

La situation s'est aussi aggravée à la suite des manipulations politiques et identitaires entre des communautés se réclamant « autochtones » (Tembo, Havu) et des communautés rwandophones (Hutu, Tutsi) arrivées plus tardivement sur le territoire.

Les enjeux clés de cette compétition sont pluriels : économiques, mais aussi politiques, et touchent tout autant au découpage territorial, à l'occupation du territoire, au contrôle des ressources minières et foncières, ou au retour problématique des réfugiés congolais.

À cet effet, la militarisation des communautés locales de Kalehe a été renforcée par les deux guerres du Congo, qui ont favorisé le développement des groupes maï- maï (Bouvy et al., 2021:16) dont la milice de Kirikicho. Ainsi, les groupes armés se sont de plus en plus fragmentés depuis 2013 (et la disparition du Mouvement du 23 mars, ou M23), formant un paysage militarisé plus complexe, avec des groupes armés plus petits qui gagnent en autonomie et favorisent des alliances éphémères et volatiles entre eux.

Plusieurs groupes locaux et étrangers sont restés actifs dans le nord de Kalehe et de Bunyakiri, comme les maï-maï Kirikicho, le groupe dirigé par le colonel « 106 [57]» et les FDLR. Si chacun de ces groupes contrôlait son propre territoire, il préférait souvent collaborer plutôt que de se faire la guerre. Il arrivait même que les relations entre ces groupes armés et les FARDC soient plutôt pacifiques. Certains officiers des FARDC préférant le dialogue aux opérations militaires pour tenter de les rallier aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion pour les combattants nationaux et programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation des groupes armés étrangers (DDRRR). La situation a pris une autre tournure en 2012 lorsque le phénomène Raia Mutomboki a été déclenché à Bunyakiri, chassant les FDLR ainsi que Kirikicho et les Nyatura Kalume de la région.

En décembre 2019, le colonel Nderenye alias Mike Mike va décider de déposer les armes. Celui-ci s'était rendu aux FARDC accompagné de 140 miliciens qui portaient 18 armes à feu et des lances. Cet acte unilatéral de Mike Mike de déposer les armes sans l'aval de son chef Innocent Karume, leader militaire du groupe armé Nyatura/Kalehe, fut considéré comme une trahison. Le mouvement sera alors dépourvu d'éléments importants à la suite de ce désengagement. Craignant pour sa sécurité, le colonel KARUME trouvera refuge chez les Maï-Maï KIRIKIKO, un groupe armé des Tembo qui avait déjà quitté Tushunguti/Kalehe pour occuper des villages lointains dans le Masisi (interview réalisée à Kalehe avec le président de la société civile de Numbi, 14 septembre 2019).

A la suite d'un mauvais encadrement dans le centre de leur cantonnement après avoir déposé les armes, ces miliciens vont rentrer encore dans leurs villages où ils vont se remobiliser.

Entre 2019 et 2020, les membres du mouvement rebelle rwandais du CNRD-Ubwiyunge[58] et plusieurs de ses dépendants s'installent dans certaines montagnes du Haut plateau de Kalehe(Deborah S. Rogers, 2021:3) et y érigent des camps[59]. Avec cette présence, les menaces sécuritaires vont se faire entendre au niveau local où des conflits communautaires liés au foncier opposaient déjà Tembo et Hutu. D'ailleurs, la communauté Tembo, à travers sa mutualité de Buuma bwa batembo, ne manquera pas de saisir les autorités congolaises sur cette présence des rebelles Hutu rwandais dans cette partie du territoire de Kalehe.

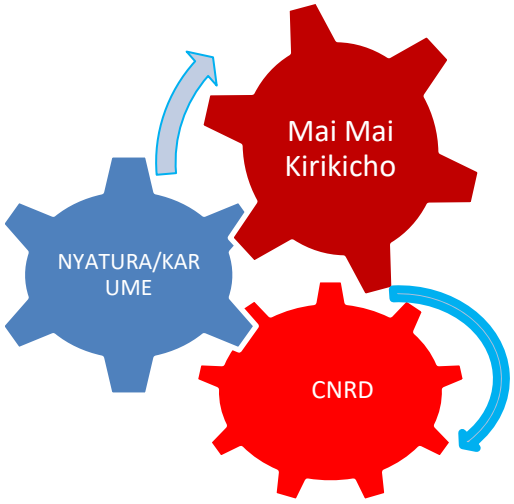
[57] Il était un ancien chef maï-maï qui avait rejoint l'armée en 2012 puis condamné pour crimes de guerre en 2014

[58] Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie

[59] BIbatama, Kintindiro, Shanje etc.

Toutefois, la présence de ces rebelles rwandais à Kalehe représentait aussi une menace sécuritaire pour le Rwanda. C'est à cet effet que des opérations militaires furent menées contre cette branche des FDLR qui, dès son installation dans la zone, s'était alliée directement et/ou indirectement avec quelques milices locales, comme l'illustre le schéma suivant :

Figure 3:Configuration des alliances entre les milices locales et les rebelles Rwandais du CNRD installés à Kalehe en 2019



Source : Interprétation des données de terrain

Comme l'illustre ce système d'engrainage, la coalition entre les groupe armé Nyatura[60] et le mouvement Maï-Maï Kirikicho[61] était directe par le fait que ces deux milices avaient déjà des alliances avant l'arrivée des rebelles rwandais du CNRD. On peut se poser la question : comment une milice Hutu pouvait-elle s'allier à une milice Tembo pendant que ces deux communautés avaient des conflits ? Cette alliance, je la justifie par le fait qu'à la suite de la création des milices Raiya mutomboki par des Tembo pour lutter contre les FDLR, Au cours de leurs opérations contre les FDLR, ces milices n'ont pas tardé à assimiler la milicede Kirikicho, leur frère, au groupe armé Hutu qui les insécurisait à la suite de son incapacité à protéger ses frères alors qu'il était armé. C'est ainsi que Kirikicho sera obligé de se trouver un allié contre ses frères en recourant à la milice hutu des Nyatura.

[60] Constituées des Hutu comme les CNRD

[61] Groupe maï-maï constitués essentiellement des Batembo

Il existait entre les Nyatura et le CNRD une alliance directe, tandis qu'avec Kirikicho la relation était indirecte.

Ce rapprochement entre les Nyatura et le CNRD était fondé sur l'aspect identitaire commun (Hutu-congolais et Hutu-rwandais). Au-delà de ces coalitions indirectes et directes dans le haut plateau de Kalehe, les Maï-maï Kirikicho, quant à eux, étaient en plus en parfaite collaboration avec plusieurs autres groupes armés de Walikale et de Bunyakiri. C'est par exemple :

- Walikale au Nord-Kivu dans le groupement de Bufamando avec le groupe armé du général Bulikoliko et de Maacano ainsi que dans le groupement de Waloa Loanda avec le général Kifuafua Delphin ;
- À Bunyakiri, dans le groupement de Mubuku : avec Butacibera.

E. Quelques milices de Walungu-,Shabunda et Mwenga

Les groupes armés de Shabunda, de Walungu et de Mwenga ne sont essentiellement constitués que sur la base des aspects et des revendications identitaires. Il s'observe que les territoires de Mwenga et de Shabunda ont par exemple constitué le bastion de certains groupes armés constitués par des non-originaires ou soit des groupes mixtes dirigés par des seigneurs de la guerre non-originaires. C'est par exemple le cas des maï- maï conduits par le général MAHESHE SIMBA WA NKUTU de la tribu Shi à Shabunda, des raiya mutumboki Hamakombo, un chef milicien Tembo à Shabunda, le mouvement armé Mudundu 40 à Burhinyi dans le Mwenga, etc.

Vers les années 2000, les groupes armés actifs à Shabunda, Mwenga et Walungu étaient généralement constitués pour l'auto-défense communautaire. Cependant, cette auto défense communautaire n'était pas activée sur base des conflits identitaires. Ceux-ci légitimaient leur prise d'armes pour se protéger contre l'insécurité, les pillages, les viols et d'autres exactions commis par des groupes armés étrangers tels que des *Interahamwe*, des FDLR et des Rasta venus du Rwanda depuis 1994. Ces étrangers ont commencé à commettre des crimes contre les populations civiles, qui pourtant les avaient bien accueillis et intégrés socialement à partir des métiers qu'ils exerçaient dans plusieurs villages.

C'est dans ce contexte d'auto-défense que des mouvements maï-maï et des Raiya Mutomboki naîtront dans plusieurs villages à cause de cette insécurité généralisée.

Un témoin affirme que :

« C'étaient les problèmes de cas de vols des FDLR qu'il fallait finir. » À leur arrivée, on les voyait comme des gens bien, mais ils ont commencé à nous tuer, nous piller et violer nos femmes, nos mères et nos jeunes filles. Voilà pourquoi nos jeunes ont créé le Raiya Mutomboki pour combattre les FDLR » *(*Anonyme1, 15 février 2025).

En effet, la première résistance armée des Raïa Mutomboki[62] (RM) remonte à mars-avril 2005 suite à des massacres perpétrés dans le village de Kyoka (Wakabango I) dans le territoire de Shabunda par des éléments FDLR (Stearns cité par Muzalia et al., 2022). Les FDLR avaient spolié et massacré douze personnes originaires d'un site minier. Ces massacres s'étaient ajoutés à d'autres qu'ils avaient perpétrés à Kakalanga et à Luidi-Sud.

Mobilisés par Monsieur Jean Musumbu Muchecho, les Raiya Mutomboki étaient parvenus à expulser ces éléments FDLR dans la chefferie de Wakabango I^{er}. Cela fera que cette chefferie puisse connaitre la paix jusqu'en 2011. Entre temps, les FDLR vont installer un nouveau bastion à Nyambembe, dans un village communément appelé « chez Bernard ». Nyambembe deviendra un grand carrefour de ces rebelles rwandais, au point où ceux-ci le baptisèrent « *Makutano*[63] »(Muzalia et ali., 2022). À la suite des succès enregistrés à Shabunda, d'autres milices Raiya Mutomboki vont naître pour s'installer à Mwenga, Kabare, Walungu et Kalehe (Bunyakiri). Voilà pourquoi il eut plusieurs vagues de constitution des mouvements des Raiya Mutomboki selon les mouvements de directions des FDLR dans la zone. Il s'observe qu'après avoir réduit la virulence de ces FDLR, chaque groupe Raiya Mutumboki voulait se doter d'un espace vital et propice possible pour y installer sa gouvernance et se livrer à l'exploitation des ressources. Cette attitude amplifiera à son tour l'augmentation des violences ainsi que des combats entre ces milices d'une part et, d'autre part, entre ces milices et les Forces armées de la RDC qui voulaient reprendre le contrôle territorial. Cette attitude des guerres créera une condition favorable à la généralisation de la violence. Ces milices d'autodéfense changèrent ainsi de postures de *« libérateurs en bandits armés »*(Muzalia et ali., 2022:24).

[62] C'est un nom issu de la langue swahili combiné des langues locales qui signifie « *Population en colère* ».

[63] « Makutano » veut dire « rencontre ». Le lieu a été appelé ainsi parce qu'il a accueilli les réfugiés hutu venus de plusieurs territoires du Sud-Kivu et du Nord-Kivu après le démantèlement des camps de réfugiés par les troupes de l'AFDL en 1996.

En conséquence, ceux-ci commettront des meurtres, des pillages, des viols, des incendies de villages et d'autres abus contre les populations pour lesquelles ils s'étaient armés pour les protéger.

C'est à cause de ces terreurs que les FARDC ainsi que la MONUSCO menèrent des opérations pour neutraliser ces Raiya Mutomboki et Maï-Maï lors des opérations militaires. Ainsi, en janvier 2013, par exemple, des opérations militaires des FARDC contre des milices actives dans la zone ont provoqué un nombre croissant de déplacés, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 2: Territoires les plus affectés par les déplacements (janvier-février 2013)

Territoire	Nombre des déplacés	Pourcentage
Walungu	22 245	51% [sic.][64]
Shabunda	15 380	35% [sic.][65]
Uvira	3 970	9% [sic.][66]
Mwenga	900	2% [sic.][67]

Source : (OCHA, 2013)

Les pourcentages présentés par ce rapport de l'OCHA sont erronés. Le total général des déplacés étant de 42495 ; le territoire de Walungu ayant reçu 22 245 déplacés, cela représente les 52,34% au lieu de 51 que présente ce rapport. Shabunda à lui avait 15 380 déplacés, soit les 36,19% et non 35% comme indiqué. Lorsqu'Uvira a 9,34% et Mwenga 2,17%.

Il se dégage que le territoire de Walungu avait enregistré un nombre important de déplacés par le fait que les opérations étaient orientées beaucoup plus dans les territoires de Mwenga et de Shabunda qui avaient beaucoup de groupes armés Raiya Mutumboki actifs, car ces deux territoires sont riches en ressources minières et que chaque groupe voudrait contrôler un gisement minier pour sa survie.

[64] 52,34%
[65] 36,19%
[66] 9,34%
[67] 2,17%

Le territoire de Walungu offre aussi un cadre propice aux déplacés au vu de sa position géostratégique (pas très enclavé, offre l'accès aux produits de première nécessité et est limitrophe des Mwenga, Shabunda où se déroulaient les affrontements).

Shabunda vient en seconde position, car plusieurs déplacés fuyaient les combats en se déplaçant vers des villages non pointés par les opérations militaires. Le pourcentage moins élevé qu'enregistre Mwenga s'explique par le fait que la population de Mwenga située dans les zones concernées par les affrontements avait en grand nombre pris fuite vers Walungu, qui lui est plus proche et offre un espace sécurisé, plutôt que de fuir à l'intérieur dans l'hinterland plein de forêts.

En 2023, les responsables militaires des opérations Sokola II[68] menées par les FARDC avaient déclaré que plus de 1321 miliciens de Raiya Mutomboki avaient péri lors des opérations qui étaient dirigées contre eux(7 SUR 7. CD, 2023). Cependant, au cours de la même année, lorsque resurgit le M23/AFC soutenu par le Rwanda(Groupe d'Experts des Nations Unies, 2023), le gouvernement congolais, qui a combattu ces milices Raiya Mutomboki et d'autres groupes armés du Nord, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Tanganyika et du Maniema en les qualifiant de « forces négatives » depuis des décennies, les a reconnues alors comme des « forces positives », des « *Wazalendo »*, pour constituer un front commun contre cette nouvelle rébellion.

II. Au Nord-Kivu

Le Nord- Kivu vient en deuxième position par rapport au nombre élevé des groupes armés de l'Est du Congo. Cependant dans ce point seuls quelques groupés armés vont être développés pour des raisons énumérés à l'introduction de ce chapitre.

A. Du Congrès National pour la Défense du Peuple au M23 (2004-2023)

Cette section aborde un bref aperçu historique de la création et du développement du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) ainsi que toutes les métamorphoses qui s'en sont suivies à travers plusieurs séries de mobilisations, de démobilisations et de remobilisations au Nord-Kivu et parfois au Sud-Kivu.

Après la signature de l'accord global et inclusif de Sun-City en 2002, une transition fut instaurée en RDC.

[68] Nous y reviendrons dans un de nos chapitres qui suivra

Parmi ses dispositions, il était prévu de fusionner tous les groupes armés qui opéraient sur le sol congolais et de former les FARDC grâce aux opérations de brassage et de mixage. C'est dans ce cadre que les rebelles du RCD vont intégrer l'armée nationale. Cependant, après la sortie de la toute première mise en place des militaires pour occuper le territoire national, certains officiers militaires tutsi refusèrent de joindre leur nouveau poste d'affectation. Impulsé par la crainte d'une transition qui ne réussirait pas, par le sentiment de peur d'être exterminé, et en application d'une injonction venue du Rwanda, Laurent Nkunda refusa de rejoindre sa zone opérationnelle et créa le CNDP. Comme l'illustre un cadre du CNDP cité par Jason Steans (2012 :21), « les Rwandais nous ont dit : [Si vous allez à Kinshasa, vous reviendrez dans un cercueil*] ».*

Le Rwanda ne voulait pas que les officiers tutsis soient loin du Nord et du Sud-Kivu, car la transition était venue mettre fin aux intérêts qu'il tirait de l'entretien du RCD. Il fallait ainsi tout faire pour que la transition échoue. Jason renchérie lorsqu'il écrit : « L'ordre émanait de Kigali; il leur fallait un plan alternatif au cas où la transition ne marcherait pas »(Stearns, 2012:20).

Mais avant la création de ce mouvement armé, Laurent Nkunda avait d'abord créé la Synergie nationale pour la paix et la concorde (SNPC), une ONG locale qui réunissait les Tutsi ainsi que des Bashi et des Nande qui partageaient les mêmes valeurs idéologiques avec eux.

A la suite des affrontements à Bukavu (Nguba), le 26 mai 2004, entre le général Prosper Nabyolwa[69](Shi) et son adjoint Jules Mutebutsi (Tutsi) après l'arrestation du major Joseph Kasongo, ex-rebelle du RCD cité dans l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila. Nabyolwa fut remplacé par le général Mbuza Mabe, malgré cela, la tension resta grande entre les anciens militaires du RCD et ceux de l'ancien gouvernement de Kinshasa jusqu'à la reprise des combats qui prirent des allures antitutsi. C'est ce qui poussa le général Laurent Nkunda à venir en aide à ses frères tutsis qui étaient persécutés dans la ville de Bukavu le 2 juin 2004. Amnesty International avait rapporté que :

« Le général Nkunda et le colonel Mutebusi ont affirmé que leur assaut sur Bukavu avait pour but de faire cesser les tueries et autres exactions commises par les forces progouvernementales à l'encontre de la minorité banyamulenge de la ville »(Amnesty International, 2004:1).

[69] Commandant des 10 ieme régions militaires issues de la composante « Gouvernement de Kinshasa » et Jules Mutebutsi issue de la composante « RCD ».

Le 9 septembre 2005, Laurent Nkunda adressa un message au président de la République dans lequel il annonçait son intention de laisser marcher à bon train le processus électoral. C'était pour lui une manière de s'excuser pour les actes de rébellion. Mais curieusement, en janvier 2006, celui-ci se mutina encore à Bunagana. Il prit tout le territoire de Rutshuru grâce à une milice constituée d'anciens militaires du RCD réfractaires des FARDC, dont ceux de Mutebusi. Cette défection au sein de l'armée restera une menace sécuritaire pour le Nord-Kivu(Anonyme 5, 2 février 2025).

Lors des élections de 2006 où le RCD essuya une grande défaite électorale. Son candidat Président de la République Azarias Ruberwa récoltait un score très médiocre avec moins de 20 députés nationaux sur les 500 que comptait la nouvelle Assemblée nationale.

Le CNDP fut créé le 25 juillet 2006, à seulement quelques jours du deuxième tour de l'élection présidentielle entre Jean-Pierre Bemba et Joseph Kabila. Dans son manifeste politique de décembre 2006, le CNDP formulait 8 objectifs principaux. Les plus importants sont les suivants :

- Mettre fin à la présence des groupes armés étrangers sur le sol congolais (avec un fort accent sur les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR).
- Le retour des réfugiés congolais de l'étranger.
- Une enquête indépendante des crimes de guerre commis sur le sol congolais entre 1998 et 2004.
- Un processus d'intégration alternatif pour les FARDC (différent du processus actuel de 'brassage').
- La fédéralisation de la RDC

Si le CNDP s'est doté d'un programme et de quelques structures politiques (un bureau politique, un secrétariat exécutif, etc.), il était resté avant tout une organisation militaire dont quasiment tous les membres avaient un background militaire (Spittaels , Hilgert, 2008). Ainsi avec des miliciens constitués des anciens du RCD, des recrues bien formées tactiquement et idéologiquement, et animé par un bon moral motivé par une bonne rémunération[70].On comprend alors l'élargissement de ce mouvement rebelle à partir de 2007 de la chefferie de Bwito jusqu'à atteindre plusieurs territoires du Nord-Kivu.

[70] Le Général Nkunda et Ntaganda avaient chacun 1500 US$ lorsque 60 US $ étaient payés par officier d'état-major, 250 US$ par commandant de zone; 800 US$ par commandant d'axe (avec les officiers d'état-major); 200 US$ pour la Garde républicaine; 140 US$ (aile formation); 60 US$ (hôpital militaire) (Stearns, 2012)

Bien que combattu par la coalition des maï-maï du PARECO cherchant à empêcher la création d'un « tutsiland » et les FARDC coalisés avec les FDLR, ce mouvement continua toujours à gagner du terrain sur plusieurs fronts militaires. Bien que combattu comme une milice, en réalité le CNDP avait une posture logistique et humaine d'une armée étatique. D'ailleurs, les groupes d'experts avaient trouvé des preuves indiquant que les autorités rwandaises avaient été complices dans le recrutement de soldats, notamment d'enfants, avaient facilité la fourniture du matériel militaire et avaient envoyé des officiers et des unités des Forces de défense rwandaises (RDF) en RDC pour appuyer le CNDP (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2008).

En janvier 2009, près de 6 200 rebelles du CNDP vont intégrer avec l'appui de l'ONU l'armée nationale à partir du Nord-Kivu dans le camp de Rumangabo après la signature de la fin des hostilités. Mais un certain climat de méfiance était perceptible entre les anciens ennemis. Toutefois, le jour de l'intégration des éléments du CNDP, le colonel Sultani Makenga, un des principaux collaborateurs de Laurent Nkunda, était absent à la cérémonie (Jeune Afrique, 2009).

Cette intégration s'est réalisée lorsque Nkunda était déjà déchu par ses paires et arrêté le 22 janvier 2009 au Rwanda, où il fut gardé dans un lieu secret. Il fut aussitôt remplacé au poste de commandant du CNDP par Bosco Ntaganda[71](Amnesty International, 2009).
La demande d'extradition de Nkunda pour crimes commis à l'Est de la RDC, formulée par le Gouvernement congolais, a été rejetée par le Rwanda (Scott, 2008).

En 2010, le recours de Nkunda pour sa détention illégale par les services de sécurité rwandaise a été rejeté par un tribunal rwandais, à Gisenyi, qui a jugé que la question devait être examinée par un tribunal militaire.(Ministère Français de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, s. d.),(Amnesty International, 2009; novius, 2021). Dix ans plus tard, son sort judiciaire est resté inconnu toujours au Rwanda sans que ce pays ne révèle le motif pour lequel il était assigné en résidence surveillée restée secrète.

Le 23 mars 2009, le CNDP a signé un accord de paix avec le gouvernement congolais, selon lequel il s'est engagé à déposer les armes et ses miliciens incorporés au sein des FARDC et dans la police nationale. Au niveau politique, le CNDP deviendrait un parti politique au même titre que les autres pour entrer en compétition démocratique et accéder au

[71] Bosco Ntaganda faisait l'objet d'un mandat d'arrêt, délivré sous scellés par la Cour pénale internationale en août 2006 et rendu public le 28 avril 2008, pour le crime de guerre d'enrôlement et conscription d'enfants soldats dans la région de l'Ituri, dans l'Est de la RDC, entre juillet 2002 et décembre 2003.

pouvoir. Cependant, une aile au sein du CNDP va en 2012 fustiger le non-respect des accords du 23 mars 2009 et créer un autre mouvement rebelle : le M23. Une personne interviewée à Bukavu atteste que « le M23 est une résurgence du CNDP, d'où le nom tire les origines dans les accords faits le 23 mars à Nairobi. Ceci est un recyclage du CNDP »(Anonyme 3, le 18 février 2025).

Elle continue en montrant que ce groupe rebelle est souvent constitué par des anciens combattants qui, avec une éthique plus ardente […] et disposant d'une expérience de plus de 20 ans dans les situations de guerre. Ce mouvement évolue en épanouissant ses aspects politique, diplomatique et stratégique.

En plus de proclamer le non-respect des termes de l'accord de paix, le M23 prétend défendre les intérêts des minorités congolaises de langues Kinyarwanda.

Les gens du M23 déplorent souvent la mauvaise gouvernance, les politiques identitaires qui privilégient certaines ethnies au détriment des autres. Bien que le cahier des charges soit souvent rempli de revendications identitaires et politiques, il n'en demeure pas moins que ce groupe armé arme aussi les revendications sécuritaires du Rwanda contre les FDLR.

À cet effet, des commandants des forces armées rwandaises ont participé aux attaques aux côtés des troupes du M23 et lui ont prêté un soutien logistique lors des opérations menées en juillet 2012 qui ont abouti à la prise de Bunagana, Rutshuru, Kiwanja et Rumangabo (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2012).

Il a été aussi signalé qu'en 2012, les M23 avaient conclu des alliances militaires avec la Coalition des groupes armés de l'Ituri (COGAI), créée en mai de la même année et avec le Mouvement de résistance populaire du Congo, une milice Hema (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2012).

Bien que conquérant parfois avec facilité plusieurs entités du Nord-Kivu, le M23 a été défait en 2013 grâce aux actions militaires conjointes entre la MONUSCO et les FARDC. Il ne resurgira en puissance qu'une dizaine d'années après en mettant en place une nouvelle coalition avec Corneille Nangaa, leader de l'Alliance Fleuve Congo (AFC), un ancien président de la CENI qui a jugé bon de prendre les armes contre le régime de Félix Tshisekedi qu'il qualifie d'un monstre qu'il a créé et qu'il doit défaire, car il n'a jamais gagné les élections. Il affirmera devant la presse à Goma ce qui suit : « Si j'ai créé le monstre, je pense qu'il m'appartient de le défaire »(*La Libre Afrique*, 2025).

Depuis 2023, plusieurs rapports de l'ONU, de l'UA et d'autres organisations régionales et sous régionales ainsi que des ONGs attestent que la coalition rebelle M23/AFC utilise les

moyens humains et logistiques de l'armée rwandaise, tandis que le gouvernement congolais a quant à lui mobilisé plusieurs groupes Maï-maï(wazalendo), l'armée burundaise, des mercenaires roumains et des forces de la SAMIRDC pour mettre fin à cette rébellion. Mais au lieu d'être matée, elle évolue en conquérant d'autres entités de l'est de la RDC sans moindre résistance. Cette situation demande d'autres études ultérieures en vue de déceler les défis du système de sécurité et de défense nationale dans cette partie du pays.

B. Les mouvements armés Hutu Congolais : les Nyatura

La dynamique de la violence au Nord et Sud- Kivu était alimentée par l'arrivée dans l'Est du Congo de plus d'un million de réfugiés rwandais (Hutu) en 1994, lorsque les anciens combattants des FAR traversèrent la frontière et contribuèrent à la militarisation des communautés locales, en particulier des Hutu congolais qui vont se rallier à leurs semblables frères rwandais. Le collectif de groupes armés actuellement regroupés sous la dénomination « Nyatura » (« ceux qui frappent fort », en kinyarwanda) est apparu vers 2012. A l'instar de la position anti-CNDP du PARECO entre 2006 et 2009, c'est un contre-mouvement à la rébellion du M23 de l'époque. La présence et la prolifération des factions Nyatura à Masisi et Rutshuru (avec des cas isolés à Kalehe) sont également le résultat de l'échec des démobilisations en RDC (Musamba & Vogel, 2022).

Constitués en une douzaine de différentes factions, les Nyatura sont tous concentrés autour d'agglomérations comme Kitchanga, Mweso et Nyanzale (Stearns et Vogel, 2017) dans les territoires de Masisi, Lubero, Rutshuru et affrontent régulièrement les groupes maï-maï opposés à la présence des rwandophones (Kibangula, 2017) sur « leur sol » ou soit à la milice Tutsi du M23 et aux FARDC.

Les tensions entre la communauté Hutu congolaise et ses voisins ont également éclaté dans les chefferies-collectivités de Bashali-Mokoto (nord-est de Masisi) et de Bwito (ouest de Rutshuru) depuis mi-2016, au moment où une nouvelle faction dissidente s'est séparée des FDLR pour devenir le Conseil national pour le renouveau de la démocratie (CNRD)-Ubwiyunge, dirigé par Wilson Irategeka. Profitant de cette scission, les FARDC ont repris leurs opérations contre les FDLR et les Nyatura alliés à ces derniers, en bénéficiant parfois du soutien du CNRD(Stearns et Vogel, 2017).

Pour constituer leurs forces militaires, les Nyatura recourent au recrutement d'enfants comme c'est le cas pour presque tous les groupes armés de l'est du Congo. En 2024, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait mentionné dans son rapport 538 cas d'enrôlement d'enfants

contre 4005 enfants pour tout l'ensemble des 69 groupes armés actifs au Nord et au Sud Kivu, soit, 13, 4% du total général pour l'Est de la RDC(Secrétaire général de l'ONU, 2024).

C. Les Nande et les mouvements Maï-maï

Le terme maï-maï est apparu au Nord-Kivu entre le début et le milieu des années 1990, à la suite de conflits locaux et de leur répression par les forces du gouvernement central, mais aussi, et surtout, en réponse aux retombées du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Ce maï-maï étaient initialement connus sous les noms de Batiri (pour les Tembo) et Katuko (pour les Nyanga), Bangilima, Kasindiens[72] et Bahandule (pour les Nande).

Bon nombre des premiers Maï-Maï se sont engagés dans des affrontements avec des groupes armés hutu congolais. Dans le Masisi, par exemple, les Katuko et les Batiri ont affronté les « Combattants » hutus congolais devenus plus tard des Nyatura et les « Gardes civils ». C'est aussi le cas de ceux qui étaient basés au sud du Lubero, en particulier des chefferies de Batangi et de Bamate, autrefois des lieux de mélange ethnique, avec un grand nombre de « Rwandophones » qui y ont été déplacés par l'administration coloniale belge ou venus des territoires de Masisi ou de Rutshuru à une date ultérieure. C'est après la conférence nationale souveraine de 1992 que les premiers groupes armés sont apparus, lorsque les Maï-Maï Bangilima se sont manifestés autour de la vallée de la Semuliki, près de l'Ouganda.

Un autre groupe clé était constitué par les maï-maï Kasindiens.
Recrutant au sein de la communauté Nande, il était hostile envers les personnes parlant le kinyarwanda, mêlant une rhétorique de résistance populaire à des revendications d'appartenance territoriale(Groupe d'étude sur le Congo, s. d.).

Bien qu'originellement créés pour faire face aux « Banyarwanda », ces groupes armés se battent aussi entre eux. Cela soit pour assurer le contrôle et étendre leur hégémonie dans les groupements et localités ; soit pour faire l'exploitation illicite des ressources naturelles. En guise d'illustration, en avril 2020, dans le territoire de Walikale (groupement d'Ikobo), à la limite avec le territoire de Lubero, il y avait eu des affrontements entre la coalition des groupes armés Maï-Maï NDC/R[73] et UDPI[74] /Mazembe[75] contre les maï-maï

[72] Kasindiens était un terme générique désignant un réseau de groupes Maï-Maï issus des communautés nande et hunde dans les années 1990

[73] Nduma Défense of Congo/ Rénové

[74] Union des patriotes pour la défense des innocents/ Mazembe

Front des patriotes pour la paix (FPP) /Armée du peuple (AP) au village Kateku/Walikale et ses environs (Protection Cluster, 2020).

Pour se ravitailler en armes et munitions, parfois ces groupes armés attaquaient les positions des éléments FARDC et les commissariats de la Police nationale congolaise (PNC). Ils s'emparent également d'autres effets militaires à la suite de plusieurs réseaux internes et externes dans la région. Selon l'ONU, les munitions sont achetées jusqu'au Congo-Brazzaville, ensuite acheminées clandestinement jusqu'à Kinshasa , et enfin transportées à l'Est grâce à de nombreux collaborateurs (Olivier, 2012).

D'ailleurs en 2012, les mêmes sources avaient indexé le Général Amisi Kumba alias Tango Four, alors Chef d'Etat-Major des forces terrestres d'être impliqué dans le trafic d'armes. On affirmait :

> « Le général Gabriel Amisi, chef d'état-major des forces terrestres, contrôle un réseau de distribution de munitions de chasse à des braconniers et des groupes armés, dont les Raia Mutomboki. Le désarmement et la gestion des stocks d'armes sont également entravés par la progression de la demande d'armes en rapport avec le M23 : sur le marché des armes légères, les prix ont été multipliés par quatre »(Groupe d'Experts des Nations Unies, 2012: 4).

En juillet 2014 Tango Four sera blanchi par le Conseil supérieur de défense de la RDC(Jeune Afrique, 2014) faute de preuves suffisantes, bien qu'on n'ait pas ouvert d'autres enquêtes approfondies comme celles menées par le groupe d'experts des Nations Unies.

Pour revenir sur le mode d'approvisionnement de ces groupes, il importe de préciser qu'ils font payer des taxes et des amendes aux habitants. C'est le cas, par exemple, dans la périphérie de Kaina, où ils exigeaient entre 2019 et 2022 à toute personne de leur donner entre 1000 et 3000 francs congolais pour alimenter leur budget.

Quant aux alliances, il s'est fait remarquer qu'à Luofu, avant 2023, une coalition entre le groupe maï-maï UPDI/Mazembe, la NDC-Rénovée et le FPP/AP[76] était activée.

Entre 2023 et 2024, il a été dénombré plus de vingt groupes armés maï-maï dans le territoire de Lubero, et tous se réclamant être des Wazalendo venus en appui aux FARDC pour combattre ce qu'ils qualifient de l'agression rwandaise.

[75] Le nom « Mazembe » vient du fait que cette équipe de football congolais était toujours imbattable. Ainsi, compte tenu que l'UPDI était toujours imbattable au niveau militaire et disposait d'une équipe de football imbattable. C'est ainsi qu'à ce sigle UPDI sera ajouté le nom Mazembe (UPDI/Mazembe)

[76] Front des patriotes pour la paix - Armé du Peuple

Il sied de noter que d'autres groupes maï-maï Nande sont contre le terrorisme perpétré par les ADF dans la partie grand nord du Nord-Kivu.

III. En Ituri

Comme ailleurs à l'est de la RDC, la province de l'Ituri aussi est très riche en espaces miniers et cultivables et fait face à des violences armées depuis plus de trois décennies. Après la prise de pouvoir en 1997 par l'AFDL, une série d'événements a provoqué une intensification des tensions dans l'ancienne province Orientale et plus particulièrement en Ituri où règne la violence et l'instabilité (Sungura et al., 2021).

En 1999, un litige en apparence local concernant des droits de propriété foncière et opposant des membres des ethnies Hema et Lendu a dégénéré, entraînant une spirale de violences intercommunautaires, dans laquelle l'Uganda People's Defence Forces (UPDF) et, plus particulièrement, les généraux Salim Saleh et James Kazini portaient une grande part de responsabilité(Musamba, Gobbers, 2023).

Depuis le retrait des troupes ougandaises fin 2002, les groupes armés qui s'affrontent sur des bases ethniques pour le contrôle des zones aurifères et divers trafics transfrontaliers ont été tenus à l'écart de l'agenda national de la Transition. L'opération « Artémis » de juin 2003 et le déploiement en septembre/octobre d'une brigade spéciale de la MONUC ont montré la détermination de la communauté internationale à mettre un terme aux massacres et aux exactions. En 2005, des progrès étaient faits en matière de sécurité avec l'arrestation des plus importants seigneurs de guerre et le désarmement de plus de 15 000 miliciens (Gerold, 2013).

Contrairement à certains groupes armés du Nord et Sud Kivu, ceux qui sont impliqués dans les conflits meurtriers qui touchent actuellement la province de l'Ituri semblent avoir un ancrage beaucoup plus local et être moins dépendants de pays étrangers, à cause de sa richesse en or. Ils se présentent de la manière suivante.

A. Le mouvement rebelle CODECO

La Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) a été fondée dans les années 1970. Il s'agissait au départ d'une coopérative établie par le prêtre fétichiste Kabayonga Kakado dans le but de promouvoir l'agriculture dans la chefferie de Walendu Bindi, dans le territoire d'Irumu. Elle s'est étendue au Nord, dans les secteurs Lendu du territoire de Djugu, où elle s'est transformée en secte structurée de façon religieuse et observant un mélange de rituels traditionnels, spirituels et chrétiens (Musamba, Gobbers, 2023).

Entre 1998 et 2002, la CODECO s'associa au Front de Résistance Patriotique en Ituri (FRPI) du Général Justin Banaloki, alias « Cobra Matata ».

Depuis 2018, elle affirme se mobiliser pour défendre les communautés Lendu contre ce qui est perçu comme une domination exercée par d'autres communautés (principalement les Hema) ainsi que contre les FARDC.

Constitué sur base ethnique, c'est une milice Lendu à la fois coopérative agricole, minière et secte religieuse qui trouve une forte adhésion communautaire à cause de ses discours anti-Hema et des opportunités d'exploitation minière d'or dans lequel sont plongés ceux qui y adhèrent.

La CODECO s'affronte souvent avec les FARDC qu'elle assimile aux protecteurs Hema qu'ils combattent depuis des décennies. Appliquant la terreur contre tout mouvement et ethnie non Lendu, elle porte la violence dans plusieurs territoires de la province de l'Ituri comme à Aru, Irumu,et Mahagi. Dans un rapport publié par le GRIP en 2021, il est ressorti qu'elle était au cœur de l'insécurité en Ituri (Agenonga Chober, Berghezan, 2021).

Pour survivre, ce groupe rebelle exploite une centaine des carrés miniers d'or dans les zones qu'il contrôle comme c'est le cas, d'ailleurs, pour d'autres milices en Ituri. Pour Victor Tungulo, cité par le journal allemand DW, les femmes sont utilisées comme des esclaves sexuels et les hommes sont des creuseurs d'or, utilisant des machines dit Poclé , comme par exemple au village Essassé du groupement Anyolo Tschulo en secteur de Banyali Kilo dans le territoire de Djugu (Deutsche Welle, 21 juillet 2023*).*

Depuis 2023, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées avec des attaques récurrentes entre le groupe armé Zaïre et le CODECO en Ituri.

Les attaques de représailles menées par la CODECO/URDPC[77] et le groupe Zaïre contre la population civile reflètent la montée des tensions entre les communautés Lendu et Hema (Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC, 2023).

B. La Force patriotique et intégrationniste du Congo /CHINI YAKILIMA

L'émergence et le développement de milices Lendu ont profondément déstabilisé le fragile équilibre intercommunautaire de l'Ituri et ont suscité la création de groupes armés dans les autres communautés. Il s'agit d'abord de la Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC), active dans le territoire d'Irumu, à l'ouest de Bunia. Composée majoritairement de peuple Bira, une éthnie particulièrement présente dans cette région, elle est connue également sous le nom de sa localité d'origine, « *Chini ya Kilima* ». Elle semble partager le même sentiment de marginalisation de sa communauté que de nombreux Lendu au profit des Hema(Agenonga Chober, Berghezan, 2021). Ce groupe s'attaque aussi aux bases militaires des FARDC, comme par exemple dans le village de Marabo à 40 km au sud de la ville de Bunia en 2021.

C. Front populaire d'autodéfense au Congo / Zaïre

Front populaire d'autodéfense au Congo (FPAC), mieux connu sous le vocable de « groupe Zaïre » ou « Zaïrois» fait partie du paysage conflictuel de la province de l'Ituri. Selon Josaphat Musamba et Erik Gobbers (2023), certaines factions de Jeunesse/ « Zaïre » ont évolué, passant du statut de simples groupes d'autodéfense chargés de protéger leur communauté à celui de milices plus offensives attaquant les factions de la CODECO, parfois en coopération avec des soldats des FARDC. Les mêmes auteurs signalent que ces attaques cycliques entre ces milices communautaires entrainent des spirales des violences dans la zone et porte atteinte à la cohésion sociale en Ituri.

Composé majoritairement de Hema, le groupe Zaïre collaborerait avec les FARDC en leur fournissant des éclaireurs pour combattre d'autres milices qui leur sont hostiles. Cette collaboration avec l'armée nationale compromet la mission de paix et de stabilisation dans le territoire.

[77] Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais

IV. Les Wazalendo : des forces négatives aux mouvements patriotiques

Depuis des décennies, le gouvernement congolais fait face aux groupes armés nationaux et étrangers actifs à l'est de la RDC. À cet effet, plusieurs opérations militaires des FARDC et de la MONUSCO étaient dirigées contre eux. Cependant, on doit signaler que l'armée nationale a dû collaborer avec certaines milices pour mener des opérations contre d'autres. Nous venons de le montrer en ce qui concerne le groupe Zaïre contre le CODECO en Ituri. Au Nord et au Sud-Kivu, plusieurs rapports ont également prouvé l'existence de plusieurs formes de collaborations entre les forces gouvernementales et certains groupes armés lors de certaines opérations militaires. Cependant, le gouvernement congolais ne cessait toujours de qualifier ces groupes rebelles de « forces négatives » qu'il fallait neutraliser partout.

Toutefois, depuis la résurgence militaire du M23[78] allié à l'AFC[79] soutenue par le Rwanda entre 2022 et 2023, plusieurs milices acquises à la cause de la défense de la République contre l'agression qualifiée de « rwandaise » se sont remobilisées, formant par-ci par -là ceux qui se nomment eux-mêmes des *« Wazalendo*[80] », afin de recevoir l'appui des FARDC et des autorités locales, d'accroître la légitimité de leurs opérations et de mieux se positionner en vue de futures négociations avec le gouvernement pour une éventuelle intégration au sein des FARDC ou de la réserve armée de la défense (RAD) (Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC, 2023). Déjà en 2022, un rapport avait rapporté que :« Des unités de l'armée congolaise recourent de nouveau à la pratique discréditée et préjudiciable consistant à utiliser des groupes armés responsables d'abus comme supplétifs» (Human Rights Watch, 2022).

La première collaboration ouverte entre certains groupes *wazalendo* et le gouvernement congolais a été observée au Nord-Kivu (Masisi, Rutshuru, Lubero) dans les opérations contre les M23 et ses alliés en 2022, alors qu'ailleurs au Sud-Kivu, les choses étaient moins claires. Parfois, les *wazalendo* manifestaient une attitude de méfiance à l'égard des militaires des FARDC et vice-versa bien que depuis 2022, le parlement avait adopté une loi créant une Réserve armée de la défense RAD en sigle(Stearns, 2025).

[78] Mouvement du 23 mars

[79] Alliance fleuve Congo

[80] Wazalendo (pluriel) ou Muzalendo (singulier) est un mot swahili qui signifie vrai patriote

Celle-ci a dû attendre plusieurs mois pour être promulguée le 22 mai 2023. A son article 3, ne peuvent être admis comme membres de la RAD que les personnes de la nationalité congolaise , des personnes âgé d'au moins 18 ans, des personnes jouissant d'une bonne moralité, d'une bonne aptitude physique et mentale ainsi que n'avoir pas été condamné pour crime contre l'humanité, de génocide, et crime de guerre (Loi N° 23/14 du 22 mai 2023 portant institution de la Réserve Armée de la Défense en République Démocratique du Congo RAD, 2023). En analysant ces critères, il se dégage que même des criminels qui n'ont jamais été arrêtés ou condamnés par un tribunal peuvent être recrutés au sein de cette réserve. Toujours au terme de cette loi, l'article 2 prévoit que les membres admis à la RAD doivent bénéficier d'une formation et d'un entrainement spécifiques. Toutefois, depuis qu'ils sont utilisés dans les opérations conjointes avec les FARDC, les *Wazalendo* n'ont reçu aucune formation spécifique et se confondent avec ce que le gouvernement appelle les volontaires pour la défense de la patrie (VDP).

Malgré leurs forces de résistance patriotique recourant parfois à des forces mystiques du *dawa,* les *Wazalendo* apparaissent comme une mosaïque des groupes armés tribaux aux idées et détermination de défense nationale contre la balkanisation et l'agression du territoire congolais par le Rwanda. Il s'observe sur le terrain que les wazalendo sont sans aucune unité de commandement et d'encadrement logistique, idéologique et tactique. C'est ce qui a poussé plusieurs personnes interrogées à fustiger le manque de critères sérieux de sélection des gens à intégrer dans cette dynamique de défense nationale.

Conclusion partielle

Dans ce chapitre, il a été question d'expliquer comment les groupes armés nationaux se sont formés à l'est du Congo. Sur des fondements tribalo-ethniques, ces groupes ont presque tous été formés dans le but de s'auto défendre contre les autres communautés tribales. Cependant, ces groupes changeaient d'agenda d'autodéfense en présentant d'autres cahiers de charges (accès aux institutions politico-administratives, incorporation automatique au sein de l'armée nationale et d'autres services de sécurité, etc.).

C'est ainsi que certains devenaient soit des mouvements rebelles (cas du CNDP-M23) lorsque d'autres groupes qui luttaient contre l'insécurité causée par les FDLR voulaient être gratifiés par l'État. Face à tout cela plusieurs miliciens intégraient l'armée lorsque d'autres étaient démobilisés après les processus de dialogues ou à la suite des opérations militaires.

Au lieu que toutes ces démarches arrivent à mettre fin aux groupes armés identitaires, il se fera remarquer par contre que l'activisme armé croissait chaque année. Pour l'illustrer, ce chapitre a analysé comment, en 1996, seuls les réfugiés Hutu rwandais avaient constitué des poches de résistance armée pour se défendre contre les représailles de l'AFDL puis du RCD. Malheureusement, il se remarquait que des groupes armés identitaires naissaient petit à petit jusqu'à être en 2023 plus d'une centaine. Légitimés par la lutte contre les agresseurs du Congo, des mouvements maï-maï naissaient en plus pour défendre leurs communautés contre les menaces sécuritaires et économiques liées à la présence des Banyarwanda (FDLR-Interahamwe, des milices hutu/congolais et des rebellions tutsi) dans la partie Est.

Dans ce sens, des coalitions étaient faites entre des groupes armés selon des contextes différents. Dans ce chapitre, il était expliqué toutefois comment, dans presque toutes les trois provinces (Nord, Sud-Kivu et Ituri), certaines alliances conjoncturelles étaient observées entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et certains groupes armés. Cela souvent pour défaire certaines milices locales ainsi ou pour neutraliser certaines rebellions internes ou étrangères.

Depuis 2022, plusieurs groupes armés nationaux non coalisés avec le Rwanda se sont mobilisés derrière le gouvernement national pour combattre la rébellion du M23/AFC soutenue par le Rwanda. Ces milices qui s'identifient toutes comme des patriotes (Wazalendo) se battent parfois sans coordination entre elles pour défendre l'intégrité du territoire national. Ceux-ci sont donc passés des « forces négatives », comme les qualifiait l'État congolais dans le temps passé, aux « forces patriotiques » dites Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP/Wazalendo).

Par ailleurs, ce chapitre a montré que les VDP/Wazalendo qui n'ont pas encore de cadre légal de création, d'organisation et de fonctionnement se confondent avec la Réserve de l'armée de la Défense créée par l'ordonnance n°23/14 du 22 mai 2023, ce qui pourrait entrainer d'autres complications sécuritaires ultérieures.

CHAPITRE III : QUELQUES GROUPES ARMES ETRANGERS ACTIFS A L'EST DE LA RDC (1996- 2023)

La partie orientale de la RDC n'a pas que des groupes armés nationaux aux facettes d'autodéfense identitaires et rebelles. Elle héberge aussi plusieurs groupes armés étrangers. C'est le cas par exemple des rébellions burundaises, rwandaises et ougandaises qui y ont trouvé un terrain fertile depuis plusieurs décennies. Dans ce chapitre, je tente de faire une analyse de ces groupes armés car ils jouent un rôle important dans la crise sécuritaire qui déstabilise le Congo depuis plus de trente ans. Leur présence pousse les États « menacés » à justifier leurs interventions militaires au Congo ou à soutenir des groupes armés congolais pour les neutraliser. Tout ceci rend complexe la crise sécuritaire dans cette partie du Congo et dans la sous-région des Grands Lacs.

I. CONFIGURATION DES GROUPES ARMES BURUNDAIS AU SUD-KIVU (1996-2023)

Depuis plus de trente ans, l'Est de la RDC et plus spécialement les territoires d'Uvira et de Fizi au Sud-Kivu constituent le principal bastion des groupes rebelles burundais. Cette zone n'est pas choisie aléatoirement. Quelques facteurs nous permettent de comprendre la justification de ce choix.

Premièrement, ces deux territoires souffrent quasiment de l'absence du pouvoir public répressif depuis l'indépendance du Congo. Cette partie offrait un cadre d'hébergement du mulélisme en 1964 jusqu'à la rébellion de l'AFDL de 1996. Un témoin révélait que même sous le puissant règne de Mobutu, cette zone n'avait jamais été maitrisée sur le plan sécuritaire par l'État. Ceci aurait poussé le président Mobutu à déclarer « gouverner le Zaïre moins le territoire de Fizi »(Ngama Atumbe, 9 février 2025).

Nous n'avons trouvé aucune source écrite ni audiovisuelle dans nos recherches où le président Mobutu se serait exprimé dans ce sens. Cependant, dans la mémoire collective, la population du Sud-Kivu en général et plus particulièrement les Bembe de Fizi utilisent l'expression « *Zaïre moins Fizi* ». Cette expression est utilisée pour montrer comment ils s'illustrent dans la lutte pour son autodéfense armée. Nous avons, d'ailleurs, expliqué dans le premier chapitre en parlant du mulélisme comment le territoire Fizi avait servi de maquis pour les Lumumbistes.

Ensuite, ces deux territoires sont choisis par le fait qu'ils offrent un terrain favorable à l'exploitation des ressources naturelles (zones minières). L'exploitation artisanale illicite de l'or et d'autres minerais présents dans cette partie du Sud-Kivu offre des opportunités économiques aux groupes armés pour leur survie. Ainsi, avec l'argent récolté, ces groupes rebelles se ravitaillent en armes, munitions et en médicaments à travers des réseaux qui échappent au contrôle des services de sécurité du gouvernement congolais.

Troisièmement ce choix d'activisme des rebelles burundais sur l'axe Uvira–Fizi se justifie par le fait que ces deux territoires sont très proches du Burundi. À partir d'Uvira, par exemple, ils peuvent facilement mener des attaques sur le Burundi vers les provinces de Cibitoke et de Bubanza ainsi que sur la ville de Bujumbura située à une vingtaine de kilomètres.

Enfin, certaines rébellions burundaises sont en alliance avec des groupes armés congolais et bénéficieraient d'un soutien logistique rwandais. Cet informateur atteste que:

> « Le Rwanda qui craint pour une menace de sa sécurité nationale soutient certains rebelles dans les hauts plateaux d'Uvira et Fizi . Cela pour lutter contre les menaces des FDLR ainsi que celles de l'opposition rwandaise conduite par Kayumba Nyamwasa dans la même zone »(Anonyme 4, 15 janvier 2025).

A. Le CNDD- FDD

En juin 1993, le Burundi a organisé avec succès des élections démocratiques multipartites qui ont porté au pouvoir le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), un parti à dominance hutu. Melchior Ndadaye, un Hutu, devenait alors le premier président démocratiquement élu du Burundi. Quelques temps après, il était assassiné ainsi que certains de ses proches collaborateurs en octobre 1993. Cela déclencha une guerre civile (Gervais Rufyikiri, 2016).

Face à l'insécurité et aux menaces croissantes que les membres du FRODEBU subissaient en permanence, le Bureau politique de ce parti décida, en novembre 1993, d'organiser une auto-défense. Cette rébellion fut confiée à Léonard Nyangoma (ancien ministre la Fonction publique, du Travail et Rapatriement des réfugiés) avec une aile armée des Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD) en 1994.

Commencé dans la zone de Nyambuye, puis à Kibira cette milice hutu avait l'objectif de démanteler l'armée dite mono-ethnique tutsi. La population fera sienne cette rébellion en l'entretenant dans les zones qu'elle occupait (Service de l'Information du CNDD, 1997).

Le 6 mai 1998, Léonard Nyangoma, était destitué par le colonel Jean-Bosco Ndayikengurukiye. Quatre ans plus tard, il sera aussi démis de ses fonctions par le Bureau national politico-militaire. Il lui était reproché que, depuis le début des pourparlers de paix sur le Burundi, il était incapable de trouver une solution adéquate à la crise que traversait le mouvement, qu'il ne consultait jamais les autres pour prendre certaines décisions et qu'il avait fait du CNDD-FDD sa chose lorsqu'il utilisait les biens et les moyens du mouvement comme sa propriété privée, etc. Suite à cela, Ndayikengurukiye fut ainsi remplacé par Pierre Nkurunziza (Déclaration N° 001/1/CNDD-FDD,15 janvier 2001).

Alors qu'il était actif au Burundi, le CNDD-FDD était en alliance avec le président Joseph Kabila qui faisait face à la rébellion du RCD en armant les milices Maï-Maï de Fizi qui recevaient d'elle une formation militaire. Stearns (2013 :24-25) rapporte que sur la péninsule d'Ubwari[81], ces rebelles burundais leur apportaient également un soutien opérationnel occasionnel. C'est dans le cadre de cette collaboration militaire que ces rebelles du CNDD-FDD se retrouvèrent jusqu'au Katanga, avant que plusieurs vagues de rapatriement ne soient organisées par la MONUC, à la suite des opérations de maintien de la paix en RDC (The New Humanitarian, 2004).

Tout au long de leur activisme aux cotés des groupes rebelles à l'Est de la RDC, ce mouvement s'adonnait aussi à l'exploitation des ressources minières aux côtés de leurs compagnons de guerre congolais. Ce qui leur permettait d'alimenter leurs opérations.

En 2000, furent signés les accords d'Arusha en Tanzanie à la suite desquels le Burundi forma un gouvernement de transition que dirigeait le président hutu, Domitien Ndayizeye, ce qui atténua le radicalisme armé du CNDD-FDD.

En 2004, ce mouvement rebelle adhérait à l'accord de paix à Pretoria avec des réserves[82], qui contribua à la démobilisation de sa branche militaire pour former une armée unifiée et lui permit de participer aux élections de 2005.

[81] Cette péninsule congolaise est sur le lac Tanganyika

[82] Le CNDD-FDD émettait une réserve par rapport aux quotas ethniques que prévoyaient tour à tour les articles 11, 13 et 14.

« Le gouvernement, composé d'un Conseil de ministres, comprend 60 % de ministres et de vice-ministres hutus, et de 40 % de ministres et de vice-ministres tutsis, en tenant compte de la représentation générale » (voir article 11).

En juillet 2005, le CNDD-FDD finit par remporter les élections législatives[83] et présidentielles avec Pierre Nkurunziza.

B. RED -Tabara : une milice au cœur des tensions rwando-burundaises

La crise politique au Burundi s'était traduite par des mouvements de contestation massive des élections ainsi que par un coup d'État manqué à la mi-2015. Elle a engendré une nouvelle génération de mobilisations armées burundaises dans l'Est du Congo (Jason Stearns et Christoph Vogel, 2017). C'est dans ce climat de frustration que certains putschistes ont choisi de constituer un maquis au Congo en créant le groupe armé Résistance pour un État de droit au Burundi (RED)-Tabara.

Ce groupe déclare lutter pour un retour à l'État de droit que le gouvernement a abandonné (Hajayandi, 2024). Le problème sécuritaire que pose cette rébellion burundaise est assimilé à l'asile de certains putschistes de 2015 au Rwanda, selon le gouvernement burundais qui avait réclamé que ces rebelles lui soient remis pour être jugés par sa justice et qui n'a toujours pas eu gain de cause malgré ses efforts diplomatiques engagés. De plus, leurs attentats présumés au Burundi sont au centre des conflits et des dissensions entre ces deux États voisins.

La rébellion de RED-Tabara jouissait d'une alliance militaire avec le groupe d'autodéfense Banyamulenge Twirwaneho actif dans le territoire d'Uvira-Fizi qui, comme c'était expliqué dans le deuxième chapitre, était en alliance secrète avec l'AFC/M23, laquelle n'était devenue officielle qu'en 2024, depuis ses succès militaires enregistrés au Nord-Kivu. Alors qu'il était attesté par l'ONU que l'AFC/M23 était soutenue en hommes et en logistique par le Rwanda, le Twigwaneho et le RED-Tabara étaient aussi concernés par l'apport logistique et financier du Rwanda via des réseaux mafieux (Anonyme 5, 2 février 2025).

« L'Assemblée nationale est composée de 60 % de députés Hutus, de 40 % de députés Tutsi et de 3 députés de l'ethnie Twa, avec un minimum de 30 % de députés étant des femmes ». (cf. article 13) ;

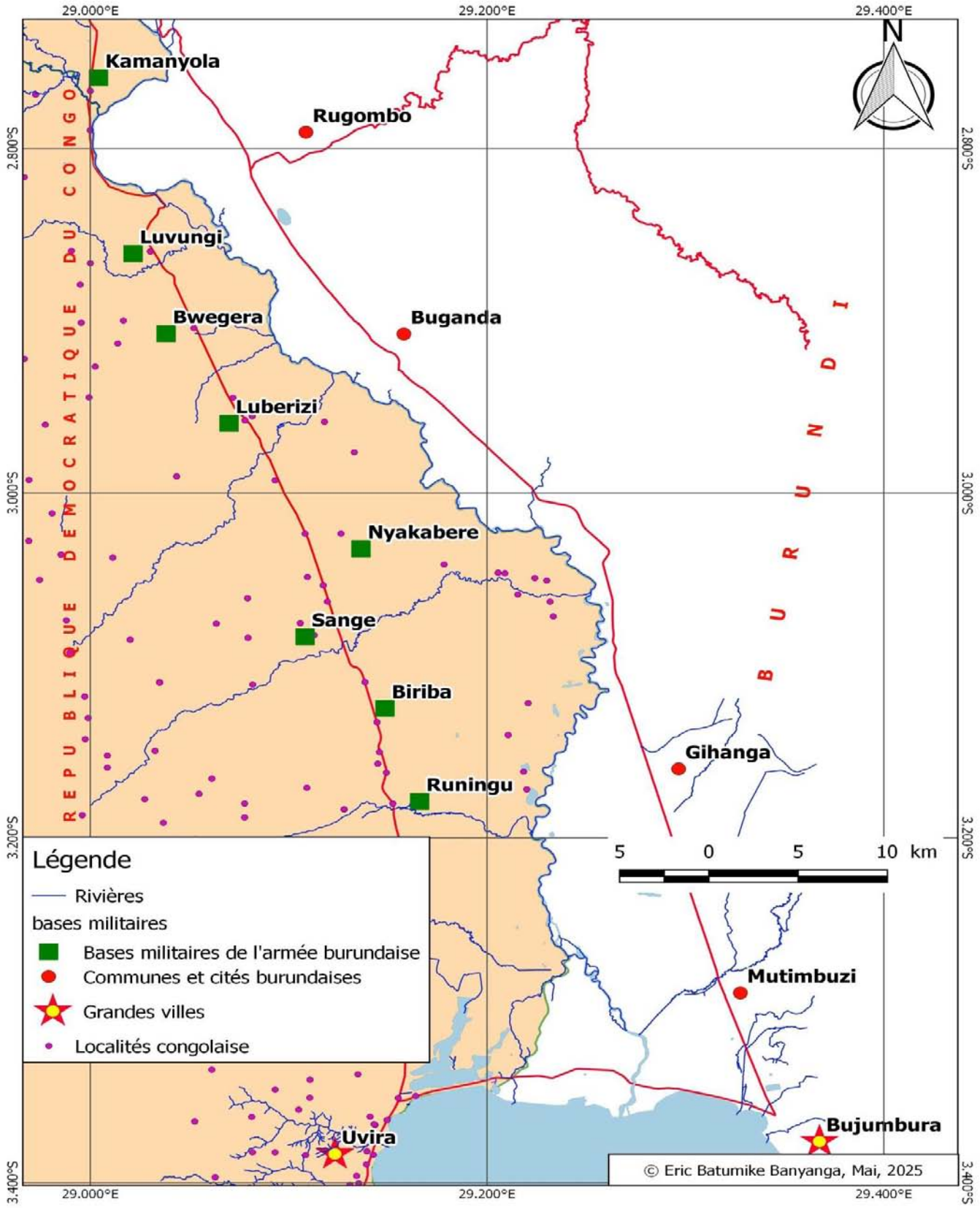
« Afin d'assurer que l'équilibre ethnique et de genre spécifié dans l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation de l'an 2000 se réalise, le mécanisme de cooptation sera utilisé pour adresser un déséquilibre qui peut résulter des élections. »

À cet égard, en plus des députés élus directement, un nombre de sièges sera distribué par ce mécanisme de cooptation parmi les partis qui ont atteint le seuil. cf. article 14 (Accord de partage de pouvoir au Burundi, 2004).

[83] Il obtenait à lui seul 64 sièges de 118 prévus

Face à une insécurité transnationale causée par l'activisme des groupes armés, la RDC et le Burundi signaient, en 2023, un accord de coopération bilatérale en matière de défense et de sécurité. En conséquence, les deux armées (FDNB et FARDC) mènent des opérations militaires conjointes pour maintenir leur sécurité mutuelle à partir du Congo. Effectivement, cette collaboration est aussi fondée sur une mutualisation des forces aux niveaux des renseignements et de la logistique. La carte suivante illustre certaines bases militaires du Burundi qui assurent la sécurité transnationale à partir de la plaine de la Ruzizi.

Figure 4:Bases militaires de l'armée Burundaise dans la plaine de la Ruzizi à l'est de la RDC en 2023



Source : Données collectées dans la plaine de la Ruzizi en 2024

Comme on peut l'observer sur la carte ici-haute, la Force de Défense Nationale du Burundi avait installé ses bases militaires tout au long de la RN5[84] qui traverse la plaine de la Ruzizi. De Kamanyola à Kiliba, étaient érigées plusieurs bases militaires burundaises entre les cités et les villages des chefferies de la Plaine de la Ruzizi, des Bafuliru et des Bavira. Nous avons trouvé qu'entre 2023-2024, l'armée burundaise organisait aussi des patrouilles diurnes et nocturnes tout au long de sa frontière avec les FARDC. L'armée burundaise fait parfois des mouvements dans les villages éloignés de de la Plaine de la Ruzizi malgré la présence des FARDC, cela dans le but de se rassurer qu'aucune menace ne pèse sur ses bases militaires.

À cet effet, pour tout problème de sécurité publique et du maintien de l'ordre dans la plaine de la Ruzizi, l'armée burundaise se manifestait prompte, dynamique et coordonnée. Comme on peut l'observer sur la photo ci-dessous, on trouve les militaires burundais au milieu des manifestants civils en train de négocier avec des leaders locaux pour qu'une issue pacifique soit trouvée dans le conflit foncier qui opposait les habitants de Mutarule à ceux de Nyakabere après que les habitants de ces deux villages barricadaient la route nationale numéro 5.

Figure 5:Intervention de l'armée burundaise pour restaurer l'ordre public pendant la manifestation de colère des habitants de Nyakabere contre ceux de Mutarule



Source : Image prise dans la plaine de la Ruzizi, le 19 novembre 2024

[84] Route nationale numéro 5

Bien qu'il soit attesté par le Burundi que le RED-Tabara menait des attaques sur le sol burundais, nos enquêtes n'avaient pas réussi à trouver des éléments empiriques qui nous permettaient d'affirmer ou d'infirmer ces accusations. Bien que le journal télévisé de TV5 Monde affirmait en 2024 que le RED-Tabara avait revendiqué les attentats du 20 décembre 2023 (TV5 Monde, 2024) au Burundi,en faisant une analyse critique sur la présence de l'armée burundaise et congolaise tout au long de la frontière avec le Congo ainsi que le contrôle territorial qu'assure l'armée burundaise sur les deux rives[85] de la rivière Ruzizi, nous pouvons nous permettre de relever deux observations suivantes :

- Qu'il était quasi incohérent d'attribuer aux RED-Tabara les attaques sur le sol burundais s'ils n'étaient actifs qu'au Congo dans le haut plateau d'Uvira- Fizi ;
- Que cela ne pouvait donc être possible que si on admettait qu'une branche de cette rébellion était active au Burundi, car la présence de l'armée burundaise dans la plaine de la Ruzizi avait tout de même réduit sensiblement le vol armé qui était perpétré par des milices et des coupeurs de routes autochtones dans la plaine de la Ruzizi (le long de la Route Nationale N°5).

L'État burundais accusait le Rwanda de soutenir les rebelles qui lançaient des attaques sur son territoire. Ces accusations furent rejetées par le gouvernement rwandais qui, d'ailleurs, n'avait pas remis les Burundais exilés au Rwanda après le coup d'Etat manqué de 2015 conformément aux engagements pris entre les deux pays, comme l'affirme le gouvernement burundais. C'est à la suite de cela que le Burundi décida de rompre ses relations diplomatiques avec le Rwanda et ferma unilatéralement ses frontières terrestres comme on peut l'observer sur la photo ci-dessous.

[85] Les militaires burundais ayant le contrôle de la rive burundaise et congolaise de la rivière Ruzizi

Figure 6:Fermeture de la frontière de Ruhwa entre le Burundi et le Ruanda suite aux attaques de RED-Tabara en 2023



Source : (TV5 Monde, 2024)

C. Les Forces Nationales de Libération

Les Forces nationales de libération (FNL) sont un mouvement rebelle burundais actif au Sud-Kivu, depuis plusieurs années, dans les territoires d'Uvira et de Fizi utilisés essentiellement comme base arrière pour l'organisation, la planification, la formation et le lancement d'opérations au Burundi. Pour rappel, le PALIPEHUTU-FNL[86] qui deviendra après le FNL[87] n'avait ni signé l'accord d'Arusha ni participé au processus de paix de Pretoria[88](Souhayr Belhassen,2010:6-8).

En 2005, en application de l'accord d'Arusha, furent organisées les élections qui mettront fin à la transition burundaise. Cependant, cet avènement des institutions démocratiques ne poussait pas le PALIPEHUTU-FNL à déposer les armes.

[86] Parti pour la libération du peuple hutu- Forces nationales de libération.

[87] Le Palipehuhu- FNL deviendra le FNL, le 9 janvier 2009.

[88] Le 8 octobre 2003, le gouvernement de transition que dirigeait le Président Domitien Ndayizeye, et le CNDD-FDD de Nkurunziza avaient signé à Pretoria un protocole sur le partage de pouvoirs politiques, de défense et de sécurité. A ce protocole sera ajouté la signature du cessez-le- feu du 16 novembre 2003.

C'est pourquoi, en 2006, ce mouvement rebelle continuait sa lutte armée au Burundi à partir des provinces frontalières de la RDC au mépris des accords d'Arusha et de Pretoria.

En 2006, grâce à la médiation de l'Union africaines et des Nations unies, fut signé un accord des principes entre le nouveau gouvernement burundais et la rébellion du PALIPEHUTU-FNL à Dar -Es- Salaam, le 18 juin 2006, suivi d'un accord de cessez-le- feu, du 7 septembre de la même année. Le rapport de FIDH et Iteka[89] notait que malgré cette signature, certaines dispositions[90] souffraient par sa non-application par les parties. Ce qui ne décrispait pas la crise burundaise. En conséquence, le PALIPEHUTU-FNL continuait la lutte armée contre l'armée nationale dans plusieurs provinces du Burundi jusqu'en 2009.

Ce mouvement rebelle avait momentanément suspendu son activisme militaire en 2009 après le sommet des Chefs d'Etats de la Région des Grands Lacs de décembre 2008 à Bujumbura, qui avait ainsi accéléré le processus de paix Dar-Es-Salaam engagé depuis deux ans (Souhayr Belhassen,2010).

Tout compte fait, en 2009,Souhayr Belhassen(2010) écrit à ce sujet certains combattants[91]du FNL intégraient ainsi les services de sécurité du Burundi. D'autres optaient pour leur démobilisation pendant que la branche politique intégrait les institutions et les services publics[92](Souhayr Belhassen,2010:9).

En 2010, le président du FNL, Agathon Rwasa, se retirait du processus électoral par crainte des fraudes électorales. Cette décision était prise après que son parti échouait aux élections locales qui eurent lieu quelques mois avant celles du président de la République. La même année, en juillet 2010, Rwasa s'enfuyait du Burundi pour gagner l'Est du Congo (ReliefWeb, 2010). Le rapport des Nations unies mentionnaient que celui-ci bénéficiait du soutien de certains officiers des FARDC pour quitter le Burundi à partir de la frontière de Kavinvira et que le colonel Baudoin Nyakabaka[93] lui avait facilité d'arriver à Bukavu (Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, 2010:36).

[89] FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme) et la Ligue Burundaise des Droits de l'homme /Iteka

[90] C'est notamment le problème lié à la libération des prisonniers politiques, de l'immunité des dirigeants du mouvement rebelle et de la transformation du palipehutu-FNL en parti politique à caractère non ethnique.

[91] 3500 combattants avaient intégrés l'armée et la police.

[92] Agathon Rwasa était nommé Directeur général de l'Institut national de la sécurité sociale.

[93] Un ancien maï maï d'Uvira devenu un Officier militaire des FARDC. En 2010, il assumait la fonction de Commandant adjoint de la 33^{ieme} Région militaire.

Depuis le départ de Rwasa du Burundi, les FNL sous la conduite d'Antoine « Shuti » Baranyanka[94] auraient mobilisé rien qu'en RDC environ 700 combattants expérimentés dont 400 sur les hauts plateaux de Minembwe, plus de 200 à Kiliba, au nord de la frontière avec le Burundi, et 100 autres au nord de Sange dans la plaine de la Ruzizi et un nombre inconnu dans le territoire de Fizi. Il avait conclu une alliance avec les FDLR et les Maï-Maï Yakutumba (Rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, 2010:35).

Jusqu'en 2011, les FNL continuaient à faire ses remobilisations à l'Est du Congo mais ce groupe rebelle se retirait de son alliance initiale avec les FDLR (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2011:12). Ce retrait d'alliance serait lié aux abus que commettait ce groupe rwandais contre les civils.

Rwasa refusait publiquement sa remobilisation armée (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2011), mais à travers lui les FNL bénéficiaient de l'appui politique[95], matériel et financier des responsables politiques et économiques du Burundi. Cette rébellion vivait aussi de l'exploitation des ressources naturelles du Congo. Elle finançait sa lutte avec le commerce des minerais et du bois(Kisubi Rachidi, le 10 février 2025). Certains de nos témoins attestaient tout de même que les combattants des FNL bénéficiaient d'un soutien à l'intérieur des forces de sécurité burundaises et congolaises. Ces rebelles se procuraient clandestinement des armes en République-Unie de Tanzanie.

En octobre 2012, des opérations conjointes (FDNB-FARDC) étaient menées contre les FNL dans le territoire d'Uvira où elles détruisirent la base militaire des FNL à Kiliba et poussèrent le général Baranyanka et certains de ses plus proches collaborateurs à fuir dans le territoire de Fizi et à s'allier aux maï-maï Mayele. Pendant ce temps, Agathon Rwasa ne participait plus directement aux activités des FNL en RDC.

Ses anciens adjoints tels que le général Aloys Nzamapema et le colonel Logatien Negamiyehave établirent un nouveau camp à Mushule[96] avec environ 70 soldats.

[94] Au lieu d'être intégré dans l'armée burundaise avec le grade de général de corps d'armée, Baranyanka avait choisi d'être démobilisé comme une « option de réserve » pour Rwasa en cas de résultat défavorable aux élections burundaises.

[95] Les FNL avaient reçu le soutien des jeunes tutsi du MSD, ainsi que de l'Union pour la paix et le développement (UPD), dirigé par Hussein Rajabu, bien qu'il fût en prison.

[96] Village situé dans le plateau d'Uvira

En 2012 ,des unités des FNL attaquaient sans grand succès des forces gouvernementales burundaises dans la province de Bubanza en juillet 2012 (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2012:34).

Nos investigations montrent qu'en 2013, certains combattant des FNL étaient démobilisés et rapatrié au Burundi par la MONUSCO mais cela n'excluait pas que d'autres recrutements se faisaient. Cette opération était dénommée« Kamilisha Usalama[97] » et Martin Cobler[98] de dire :

> « Cette action conjointe des FARDC et de la MONUSCO contre le FNL est un signal fort pour tous les groupes armés, y compris les FDLR : il faut faire le choix de la paix et désarmer volontairement » (ONU Info, https://news.un.org/fr/story/2015/01/303192, consulté le 5 mai 2025).

Au cours de cette année 2013, les soldats des FNL désavouèrent Agathon Rwasa à la tête du mouvement et le remplacèrent par Isidore Nibisi. Entre temps, ils maintenaient leur alliance avec les FDLR dans le territoire de Fizi((Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC, 2014).

En 2014 ; les FNL conduit par Aloys Nzamapema, ont poursuivi leurs opérations au Sud-Kivu, effectuant au moins trois incursions au Burundi en 2014. Celles-ci poussèrent l'armée burundaise avec des jeunes Imbonerakure[99]à s'installer dans le territoire d'Uvira précisément à Kiliba (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2015: 22).

Bien que la RDC refusât cela, le Groupe d'experts des Nations unies affirmait dans son rapport qu':

> « Un officier de l'armée burundaise […] a expliqué et que les deux armées menaient des opérations conjointes contre les FNL. Il a ajouté que les unités de l'armée burundaise présentes en République démocratique du Congo recevaient des munitions acheminées du Burundi par des véhicules de l'armée burundaise »(Groupe d'Experts des Nations Unies, 2015: 23).

Et en plus, il évoquait que :

> « D'après un officier de l'armée congolaise, un chercheur indépendant, un journaliste et un ex-combattant burundais, la coordination des Imbonerakure en République démocratique du Congo incombait au commandant Kazungu, appartenant aux services de renseignement burundais » (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2015: 23).

[97] Renforcement de la paix

[98] Il a dirigé la MONUSCO en RDC de 2013 à 2015

[99] Entre 300 et 400 combattants

En 2015, le GEC[100] affirmait que l'aile des FNL Nzabampema constituaient un groupe marginal et beaucoup plus impliqué dans le vol de bétail et les raids transfrontaliers à partir de leur base dans la plaine de la Ruzizi (Jason K. Stearns et Christoph Vogel, 2015:5)

Toutefois, les violences de 2015 au Burundi, les ex-combattants des FNL s'étaient remobilisés dans la province de Bujumbura rural, en augmentant les risques d'une intensification des crises transfrontalières avec le Congo, rapportait ce groupe d'études sur le Congo (Jason K. Stearns et Christoph Vogel, 2015).

En 2016, presque tous les combattants des FNL se déployaient le long de la frontière du Congo avec le Burundi en prévision du lancement d'une opération contre ce pays. Déjà en nombre réduit, les FNL recrutaient auprès des communautés situées à proximité de la forêt de Rukoko, dans le camp de réfugiés burundais de Lusenda du territoire de Fizi en RDC, ainsi que des déserteurs de la Force de défense nationale du Burundi (FDN) impliqués dans la crise de 2015 (Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC, 2016:14).

Entre 2018 - 2019, les FDN et les Imbonerakure étaient en opérations contre les groupes armés burundais dans la plaine et le moyen plateau d'Uvira. Ici, ceux-ci avaient noués des alliances avec certains groupes locaux comme par exemple le Maï-maï Kijangala[101], le Maï-maï Mbulu[102] pour défaire les mouvements rebelles actifs à Uvira (Groupe d'experts sur la RDC, 2019:17). Le Burundi menait, à cet effet, des opérations sur le sol congolais alors qu'aucun accord bilatéral entre lui et la RDC n'existait encore. Il fallait attendre le 5 octobre 2020 pour qu'à Bujumbura soit établi entre les deux pays un protocole d'accord sur le renforcement et le maintien de la paix et de la sécurité le long de leur frontière commune.

Le 24 octobre 2020, dans le cadre de ses opérations de lutte contre les groupes armés, les FARDC ont pris le quartier général des FNL dans le village de Naombe (territoire de Mwenga).

En conséquence, les combattants des FNL se sont réfugiés dans la forêt de Nabombe et ont conservé des positions à Mushule, dans le groupement de Katala (territoire d'Uvira) et sont

[100] Groupe d'étude sur le Congo

[101] Les Maï-Maï Kijangala avaient pour objectifs déclarés : le rétablissement de la paix et la protection des Bafuliro contre les groupes armés étrangers.

[102] Dirigés par Kamale Mbulu, un Bafuliro originaire de Sange, ce groupe armé comprenait quelque 25 combattants

retournés dans la forêt de Nyaburanda à la fin de février 2021(Groupe d'experts sur la RDC, 2021: 41).

En août 2022, dans une lettre adressée au Président du Sénat Burundais, le Président du Burundi annonçait que les forces armées burundaises étaient déployées au Sud-Kivu pour une période de trois mois afin de mener des opérations conjointes avec les FARDC contre les groupes armés dans le cadre d'un accord bilatéral et tout en montrant que c'était à l'issue des recommandations de la Communauté d'Afrique de l'Est au cours d'un sommet des chefs d'Etats (Président Evariste Ndayishimie, 2022).

Au lieu que ces opérations qui visaient tous les groupes armés burundais et congolais comme voulu par la communauté régionale de l'Afrique de l'Est, celle-ci s'orientaient uniquement contre les FNL, comme le relevait le groupe d'experts des Nations unies en 2022 dans son rapport :

> « Alors que par le passé les opérations de la FDNB visaient principalement les RED Tabara, à partir de septembre 2022 les opérations FDNB-FARDC se sont plutôt concentrées sur les FNL. Plusieurs sources ont rapporté que ce changement de cible faisait suite à des contacts récents entre le leader des FNL, Nzabampema, et l'ancien Premier Ministre de la République du Burundi, Alain-Guillaume Bunyoni »(Groupe d'experts sur la RDC, 2022: 22).

En 2023, il a été identifié que les FNL se battaient contre d'autres milices entre Uvira-Fizi et Mwenga (FAO, 2023).

Cette réduction sensible des FNL se justifiait par ces opérations qui les visaient spécifiquement depuis 2022. Il ne restait en 2023 qu'une centaine d'éléments éparpillés dans les forêts d'Uvira, Fizi et Mwenga.

II. LES GROUPES ARMES RWANDAIS

A. Crise au Rwanda et exil des Hutu rwandais dans les deux Kivu (1994-1996)

1. Situation au Rwanda avant et pendant le génocide de 1994

L'appellation « *interahamwe* » désigne « ceux qui travaillent ensemble ». À l'origine, le mouvement de jeunesse du MRND[103], créé après 1973, est chargé d'encadrer la jeunesse rwandaise dans l'effort de développement que lui demande Juvénal Habyarimana, particulièrement lors des travaux d'intérêt collectif « *umuganda* »(Viret, 2009:5). Les *interahamwe* étaient au début un groupe de jeunes du MRND avant de se constituer en milice lors de la guerre d'octobre 1990. Ils commirent pour la première fois des massacres aux côtés des autorités civiles à Kibuye et dans le Bugesera en 1992 (Viret, 2010).

Cette milice recrutait ses membres parmi les populations les plus pauvres des villes et des villages du Rwanda, mais également parmi des réfugiés burundais exilés au Rwanda au cours des moments de violences au Burundi (Anonyme 1, 13 mars 2025). Ceci est un jalon de ce qui deviendra plus tard une coalition entre les rebelles burundais des FNL et les FDLR à l'Est de la RDC.

En 1994, essentiellement armés de *panga* (machette), les *interahamwe* participaient au génocide d'abord encadrés par la garde présidentielle à Kigali, puis se répandaient sur l'ensemble du pays. Ne disposant que de très peu d'armes à feu, ils n'étaient pas en mesure d'affronter l'APR[104], un mouvement rebelle né au sein des réfugiés majoritairement tutsis installés en Ouganda (Guichaoua, 1995:656 cité par Piton, 2019:15).

2. Arrivée des réfugiés hutu au Kivu

Le 4 juillet 1994, le FPR prenait le pouvoir au Rwanda et maitrisait immédiatement la sécurité du pays. Par crainte des représailles, plusieurs Hutu quittaient le pays pour se diriger en Tanzanie, au Burundi et au Zaïre (RDC).

Reyntjens (2020:73) affirmait qu': « entre avril et juillet, plus d'un million de Rwandais trouvent la mort et deux millions fuient le pays, principalement vers la Tanzanie et le Zaïre ».

Les Nations Unies en 2010 attestaient que 1,2 millions de réfugiés hutu rwandais arrivaient dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu sans prendre soin de les catégoriser socialement (distinction entre hommes armés et civils) bien que plusieurs d'entre eux

[103] Mouvement révolutionnaire national pour le développement

[104] Armée Patriotique Rwandaise

venaient avec leurs armes camouflées dans leurs bagages. En conséquence, les populations civiles, les *interahamwe* et les FAR[105] en cavale se mêlaient et se confondaient entre eux. Dans mes investigations, je n'ai trouvé aucune source qui pouvait me permettre de dire combien de militaires et paramilitaires étaient parmi tous ces réfugiés accueillis dans les camps des réfugiés au Zaïre (Congo).

3. Répartition des réfugiés dans les Camps au Kivu

Plusieurs rapports et enquêtes consultés mentionnent que dans les deux Kivu, ces réfugiés Hutu étaient officiellement répartis dans trois grandes zones. Il y avait les axes des camps de Bukavu, d'Uvira et de Goma.

- Celui de Bukavu comprenait les campements suivants : Inera, Kashusha, Kalehe, Nyangezi, Idjwi, Nyamirangwe, Panzi, Ciimanga, Katana/Murhala, Bideka, Mudaka, Bukavu ville, Nyakavogo, Adi-Kivu, Hongo,
- Goma quant à lui comptait les camps suivants : Mugunga, Lac-Vert, Kibumba, Kahindo et Katale.
- Et Uvira avait Kamanyola, Luberizi, Runingu, Luvungu, Kangarino(Pierre Nabeth , et alii, 199:10).

B. Représailles contre tous les réfugiés hutu assimilés aux Ex-FAR/Interahamwe et leurs dispersions au Congo

En septembre 1996 commence la rébellion de l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo-Zaïre (AFDL) dirigée par Laurent-Désiré Kabila et soutenue par les gouvernements du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda. Comme expliqué dans le premier chapitre, son objectif révélé était de renverser le régime de Mobutu.

Cependant, la raison dissimulée dans les conventions de Lemera était de satisfaire les exigences du pouvoir rwandais qui désirait repousser les 1,2 million de réfugiés hutus qui avaient fui le Rwanda et le Burundi en 1994 hors des camps situés à quelques kilomètres de Kigali et de Bujumbura(Pierre Nabeth , et alii, 1997:4).C'est dans cette logique que les camps de ces réfugiés étaient attaqués par les rebelles.

[105] Force armée du Rwanda

Les résultats d'une enquête menée par l'organisation Médecins sans frontières en septembre 1997 informent que, dans les jours suivant le début des combats, les camps des territoires d'Uvira et de Bukavu dans le Sud-Kivu, puis de Goma dans le Nord-Kivu, se sont vidés (Pierre Nabeth ,et alii, 1997:4).

Un témoin anonyme nous a confirmé qu':

> « En 1996, les Tutsis du Rwanda étaient venus en poursuite des Hutus, ils ont tué les Hutus réfugiés qui étaient ici (au Congo) à Mutarule, à Sange, à Kingurwe et partout là à Ndunda » (Entretien avec un Dicteur d'Ecole à Mutarule , 2024).

Sur un échantillon de 3 121 réfugiés considérés au cours de l'enquête de Médecins sans frontières citée un peu haut, il s'observe que, du 1er octobre 1996 au 15 mai 1997, 651 d'entre eux (soit 20,9 %) avaient quitté les camps du Kivu ou étaient décédés de mort violente, de maladie ou par accident pendant les représailles contre eux(Pierre Nabeth, et alii, 1997:15).

C. Des Ex-FAR/*Interahamwe* aux Forces démocratiques pour la libération du Rwanda

Connaissant déjà des villages du Sud-Kivu et du Nord Kivu, les réfugiés civils se confondaient toujours avec les Ex-FAR/*Interahamwe* pendant leur fuite. Ce mouvement armé les utilisait ainsi comme boucliers humains lors de leur fuite. Ensemble, ils entreprirent un long périple de fuite à travers le pays qu'ils traversèrent d'Est en Ouest en direction de l'Angola, de la République centrafricaine ou de la République du Congo (Nations Unies, 2010). Plusieurs abus seront commis par cette milice dans plusieurs villages du Sud et du Nord-Kivu au cours de leur dispersion.

En 2000, les réfugiés rwandais qui restaient au Congo décidaient de créer à partir de l'Est, une rébellion dénommée Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). Bien que parfois assimilé aux FAR, et par conséquent qualifié de génocidaires par le Rwanda, l'analyste politique Norman Ishimwe écrit que:

> « Les FDLR ont été fondées pour marquer une rupture avec les FAR. Après la guerre des infiltrés et la défaite qui en a résulté en 1999, il devenait nécessaire de passer d'une armée étatique à un mouvement politico-militaire capable de défendre les réfugiés et leurs intérêts dans un contexte d'exil prolongé » (Ishimwe, 2024).

Cet auteur montre qu'il était aberrant d'associer ce groupe rebelle aux génocidaires rwandais. Cela étant donné que cette rébellion fut créée six ans après le génocide.

Toutefois, contrairement au discours officiel rwandais qui qualifiait les FDLR d'un mouvement génocidaire, il se démontre que le gouvernement rwandais utilisait la stratégie de débauchage de certains leaders et anciens Ex FAR en les intégrant au sein de ses services de sécurité. Norman citait par exemple des officiers rwandais tels que le général Marcel Gatsinzi[106], Général de brigade Emmanuel Habyarimana, Général-major Albert Murasira, Général de brigade Juvénal Marizamunda (Ishimwe, 2024).

Loin des considérations politiques et juridiques des autorités rwandaises, il apparaissait que les FDLR demeuraient le groupe armé le plus fort sur le plan militaire en République démocratique du Congo.

C'est ainsi qu'au début de janvier 2011, des opérations conjointes entre les FARDC et la MONUSCO étaient lancées contre elles à proximité de leur quartier général à Kimua dans le Nord-Kivu.

Lorsqu'elles ralentirent, elles permirent aux cadres des FDLR de former des commandants de niveau intermédiaire et de nouvelles recrues sur le territoire de Walikale dans le Nord-Kivu (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2011 :10).

Les FDLR ont connu plusieurs dissidences liées aux désaccords internes (radicaux contre modérés, génocidaires s'opposant à tout dialogue avec le Rwanda ou à toute forme de démobilisation). C'est par exemple le cas de la naissance du Ralliement pour l'unité et la démocratie (RUD-Urunana) du Général Musare en 2011, des ailes de Wilson Irategeka en 2014[107], Victor Biringiro[108], Sylvestre Mudachumura[109] , ainsi que la création du CNRD[110].

Alors qu'en 2009, les FDLR étaient évalués à 7000 soldats et officiers, trois ans après (2012), le Groupe d'experts des Nations Unies (2012 :30) les estimaient entre 1 500 et 2 000 combattants.

[106]Marcel Gatsinzi, est décédé le 7 mars 2023 à l'âge de 74 ans suite à une maladie

[107] Il était favorable au dépôt d'armes et ouvrir la rébellion au dialogue direct avec le gouvernement Rwandais après avoir transformé le FDLR en parti politique.

[108] Lui, était pour la lutte armé qui peut renverser le pouvoir de Kagame.

[109] Ex-garde du feu Président Habyarimana, Mudacumura était impliqué dans le génocide au Rwanda. En RDC il conduisait l'ail radical des FDLR qui refusait le dialogue avec le Rwanda et la démobilisation des combattants de FDLR. Toutefois, il était visé par un mandat d'arrêt international de la CPI depuis le 13 juillet 2012 pour des crimes de guerre commis entre janvier 2009 et septembre 2010 dans les Kivu. Il était tué en septembre 2018 lors qu'une opération militaire menée par les FARDC dans la chefferie de Bwito(Province du Nord-Kivu)

[110] Conseil national pour la renaissance et la démocratie

En raison d'un manque considérable de troupes, les FDLR ont regroupé leurs unités dans deux secteurs : le colonel Pacifique Ntawunguka, alias « Omega », restait à la tête du secteur du Nord-Kivu et le lieutenant-colonel Hamada Habimana prenait le commandement du Sud-Kivu.

En 2017, les effectifs de cette rébellion passaient à environs 1000 combattants (Stearns et Vogel, 2017) ce qui, en conséquence, impactait la réduction de leur champ opérationnel à l'Est du Congo.

La diminution des effectifs trouvait son explication dans les pertes militaires pendant les opérations militaires menées contre eux[111]ainsi qu'aux processus de désarmement, démobilisation et de rapatriement au Rwanda de certains combattants. Cela est dû aussi à ses infiltrations dans la communauté hutu congolaise du Nord et Sud Kivu ainsi qu'aux multiples défections observées au niveau interne.

En analysant les études cartographiques sur les groupes armés actifs au Nord et au Sud-Kivu entre 2021 et 2023, je peux me permettre de conclure que depuis 2021 les FDLR devenaient un groupe armé fragmenté, moins structuré et sans unité de commandement. Toutefois, en 2023 le Conseil de sécurité de Nations Unies rapportait que les groupes armés locaux et les FDLR créaient le Réseau des Résistants patriotiques congolais, qui combattait le M23 aux côtés des FARDC. Cette collaboration était coordonnée par des officiers supérieurs des FARDC, qui les aidaient en leur fournissant équipements militaires et des financements monétaires. Dans le sens contraire, le M23/AFC était soutenu par le Rwanda[112] et menait des opérations meurtrières visant des populations associées aux FDLR et à d'autres groupes armés soupçonnées de les soutenir (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2023:3).

Les recherches montrent que les FDLR étaient en alliance opportuniste dans certaines circonstances avec les FARDC et que pendant d'autres moments, elles devenaient leurs ennemis. Par exemple lorsqu'on a voulu capturer un officier des FDLR à Shovu vers Sake en septembre 2024(Le Monde Afrique, 2024).

[111] Des opérations militaires menées soit par les FARDC seul, soit dans le cadre des opérations conjointes avec le Rwanda ou la Monusco, soit à la suite des offensives menées par des groupes locaux d'autodéfense communautaires.

[112] Dans ses revendications, le Rwanda ne cesse de fustiger l'absence d'un démantèlement des FDLR et bénéficie du soutien des FARDC.

Bien que le pouvoir de Kigali ne cesse de demander à Kinshasa de pouvoir activer des mécanismes sécuritaires souverains pour la neutralisation des FDLR, il reste fondamental de préciser que même la présence des RDF au Congo sous le RCD (1998-2003) n'avait pas réussi à démanteler cette rébellion. Ensuite les opérations bilatérales FARDC-RDF (opération Umoja wetu, Kimia I et II) n'y parvenaient pas non plus, pour des raisons suivantes :

- Ces opérations semaient la confusion entre les Hutu Congolais et ceux du FDLR. Il était difficile, par exemple, d'identifier et de distinguer les rebelles hutu rwandais des miliciens hutu congolais qui, parfois, vivaient en réseaux d'alliances complexes, opportunistes, périodiques, voire fragmentés.

Un sous-officier de l'armée congolaise interviewé à ce sujet disait : « qu'il était difficile de distinguer un rat sauvage et un rat domestique » (Anonyme 6, 9 janvier 2025). Celui-ci parlait en métaphore en faisant allusion au ras domestique (milices hutu-congolaises) semblable au ras sauvage (rebelles Hutu-rwandais des FDLR).

- Certains officiers militaires retrouvaient dans ces opérations des opportunités pour se plonger dans les affaires économiques (contrebande minière, trafic des bois, et des espèces rares d'animaux).
- Complexité liée aux alliances inter-miliciennes et aux fragmentations intra-miliciennes.

Face à une centaine de groupes armés actifs au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, il était difficile de discerner les natures d'alliances entre eux et de les attaquer tous au même moment. Cela au risque de les voir se constituer en réseaux qui les rendraient plus structurés et plus forts. Ce qui menacerait la paix et la sécurité sous-régionale et régionale.

Comme signalé dans un des paragraphes précédents, depuis 2023, les FDLR ne représentaient plus une forte menace sécuritaire ni au Congo ni au pouvoir rwandais. Cela, car cette rébellion était devenue un groupe très réduit en effectifs et moins équipé. Ils devenaient ainsi une mosaïque de rebelles dissimulés par-ci par-là dans les forêts de l'Est du Congo, où elles constituaient des poches sporadiques de voleurs-pilleurs sans espoir de libération de leur pays, comme prétendu auparavant. Les FDLR vivaient ainsi des rackets, de l'exploitation rudimentaire de minerais dans certains sites où elles se déguisaient en civils-creuseurs, et en exploitants des ressources forestières.

D. Les Rasta[113] et la terreur à Kaniola et à Ninja au Sud-Kivu

Créé entre 2003 et 2004, le premier groupe des Rasta venu de la plaine de la Ruzizi était composé de déserteurs FDLR et d'*Interahamwe*[114], mais aussi d'anciens maï-maï congolais. Ensemble, ils avaient l'habitude de mener des razzias et des pillages sur les populations des différents axes contrôlés par le RCD (Kamisimbi, Nduba, Kashanja, Izege, Bugobe), et ce jusqu'à proximité de Bukavu (village de Mushweshwe).

Les deux groupes de Mulume Munene furent finalement mis en déroute à la fin de l'année 2001 et s'enfuirent alors vers Nindja et s'installèrent au village de Lwizi[115](Union Paysanne pour le Développement Intégral(UPDI) et Life and Peace Institute, 2009:23).

Un groupe qui n'avait pas l'ambition de conquérir le pouvoir politique devenait actif dans la forêt de Mugaba située entre le territoire de Walungu (Kaniola) et celui de Kabare (dans la chefferie de Ninja). Constitué d'une dizaine de membres, les Rasra semaient la terreur dans la communauté de Kaniola et de Ninja.Ils commettaient à cet effet des massacres, des enlèvements soit pour devenir épouses de manière forcée, soit pour être échangés contre des lourdes rançons en dollars.

Des viols systématiques accompagnés par des exécutions étaient aussi au rendez-vous dans leurs agissements. Ceux-ci se servaient de certains habitants qui devaient les éclairer. Des jeunes étaient chargés de les orienter dans les villages où il y avait des familles qui détenaient de belles femmes, des vaches, ainsi que des hommes riches à enlever contre l'obtention des rançons. Une chanson traditionnelle locale va jusqu'à évoquer un certain Mugisho Nabihamba qui avait joué un rôle important pour leur faciliter de commettre des crimes à Kaniola et à Ninja (Joseph Mugisho, 13 mai 2025).

Entre avril et août 2007, des opérations militaires des FARDC furent menées contre ce groupe armé, mais n'eurent pas de succès. Cet échec s'expliquait par plusieurs facteurs, notamment le manque de professionnalisme des militaires qui venaient de former une armée nationale sans esprit de corps ainsi que le règne de l'indiscipline justifiée par le mauvais traitement financier.

[113] Ce nom « Rasta » était attribué au mouvement des FDLR, des Hutu Rwandais qui portaient des longues chevelures (dreadlocks), ce nom va s'étendre jusqu'à signifier ; assassin, malfaiteur, bandit.

[114] Il était au début constitué de 24 membres.

[115] Village situé dans la localité de Kalinganya, Chefferie de Nindja au Sud-kivu.

A cela, il sied d'ajouter les mauvaises conditions de vies dans lesquelles vivaient leurs dépendants.

Avec la recrudescence de la violence à Kaniola et à Ninja à la suite de l'incapacité des services de l'Etat à pouvoir assurer la sécurité publique, la population décidait de se créer une autodéfense. Elle sera appelée la « Solidarité pour le développement de Kaniola » (SODEKA). Cette structure avait l'habitude de demander aux autorités de former les jeunes et de leur attribuer des armes. Celles-ci furent alors obtenues et distribuées aux familles dans plusieurs villages. Aux côtés du colonel Murhula Kahasha dit Foka Mike[116], officier de FARDC, on arriva à neutraliser et chasser ces Rasta entre 2008-2009. Une femme qui avait fui Kaniola pour Bukavu en 2005 atteste que c'est : « avec la persistance de l'insécurité chez nous, une autodéfense a été créée pour collaborer avec les FARDC et faire ensemble les patrouilles mixtes» (Nshobole Mbonekube,13 mai 2025) .

Un autre témoin précisait que : « C'est cette autodéfense qui avait permis de mettre fin aux Rasta qui nous tuaient, nous violaient et nous pillaient nos biens à Ninja et à Kaniola »(Cinkwanine Buhendwa Juliette, 12 mai 2025).

Il importe de signaler que, pendant ce temps, la population accusait la mission de maintien de la paix des Nations Unies, la MONUC[117], d'être complice avec les Rasta par le fait que certains de ses effets se trouvaient dans le quartier général de cette milice, comme le dit un ancien membre de l'autodéfense :

> « Nous indexions la MONUC d'être complice avec les Rasta, parce que leur équipement militaire, leurs nourritures (biscuits) se retrouvaient parfois dans les mains des Rasta. Bien que cette mission se défendît que ces outils retrouvés chez ces miliciens étaient volés au cours des incursions que ces miliciens faisaient dans son camp »(Anonyme 7, 15 mai 2025).

C'était à la suite de ces accusations que la population de Kaniola avait chassé la MONUC de sa base de Karhuliza pour se cantonner à Walungu- centre.

Les FDLR combattaient aussi cette milice des Rasta qui était confondue avec eux, en tant que tous des Hutu-Rwandais, car elle ternissait leur image en commettant des crimes avec

[116] Elu plus tard député en 2018, celui-ci était réélue doublement Député national et provincial en 2023. Il résilia la fonction de Député Nationale pour être député provincial avant d'être nommé Ministre provincial du Sud-Kivu dans le gouvernement Purusi. Celui-ci a quitté ses fonctions de Ministre de l'Intérieur et il a rejoint les Wazalendo depuis 2025 pour combattre l'agression Rwandaise.

[117] Mission des Nations Unies au Congo

une haute intensité de violences (Union Paysanne pour le Développement Intégral(UPDI) et Life and Peace Institute, 2009).

III. LES GROUPES ARMES OUGANDAIS

A. Antécédents coloniaux et développement des groupes armés ougandais en RDC

Depuis la période coloniale belge, un mouvement islamiste conquérant était signalé dans la partie orientale du Congo belge. La sûreté d'alors mentionnait les prétentions des déstabilisations étrangères entre Lubero et Beni. En mai 1958 par exemple, dans l'extrême nord du Kivu (Beni, Oisha , Mbau) la propagande musulmane s'intensifiait sous l'influence de l'Ouganda où une réunion était tenue par le roi [118](Christopher Buyers, 2015) du royaume Toro[119] et où assistaient ses collaborateurs ainsi que le Chef des Wasongora[120](JENTGEN P., 1957; Nicaises, MUZINGALOLA, 2001). Son objectif était de revendiquer à nouveau la cession à leur pays de toutes les terres du Congo belge situées entre la Semliki et la frontière actuelle entre le Congo et l'Ouganda (AGR, 1958). Cette zone correspondrait aux entités telles que, Kasindi- Lubiria, Bulongo, Murana, Kirambore, Mutwanga, Murambi, Rugetsi, Murama Nobili, Kikingi, Kikura, Kyalema, etc.

Kaije (2017 :13) écrit sans situer le fait dans le temps que le Busongora qui correspondrait à la zone convoitée était infestée de mouches tsé-tsé qui chassèrent les habitants et leur bétail, la laissant occupée par le gibier sauvage. Cette version semble être confirmée par la tradition orale chez le peuple Nande. Les premiers habitants à occuper l'actuel territoire de Beni s'installèrent d'abord sur les rives de la rivière Semliki avant de quitter le pays à cause des maladies causées par les mouches tsé-tsé.

C'est ainsi qu'ils vont alors s'installer dans les villages éloignés de l'arrière-pays. Cette information orale concordait avec l'histoire de l'installation de la mission catholique dans la zone.

[118] Il s'agirait évidemment du roi Rukirabasaija Sir George David Matthew Kamurasi Rukidi III, parce que selon la généalogie des rois Toro Rukidi III avait régné entre 1928 et 1965.

119 Tooro est l'un des royaumes de la région inter lacustre à l'ouest de l'Ouganda, limitrophe des royaumes de Bunyoro-Kitara au nord, de Buganda à l'est et du royaume de Rwenzururu au sud et à l'ouest, et de Bundibugyo au nord-ouest.

[120] Les basongora ou wasongora est une ethnie minoritaire du royaume Toro. Ce peuple avait perdu ses terres lors de la fixation des frontières entre l'Etat Indépendant du Congo et le protectorat Britannique de l'Uganda conformément à l'arrangement du 12 mai 1894(Lederer,1993)et la déclaration du 12 décembre 1894 ainsi que par la convention belgo- britannique de 1910.

D'autres sources écrites évoquaient ce déplacement des Nande, pour la raison liée au fait qu'en 1925, le parc de Virunga était créé par un décret du roi Albert Ier. Ce qui poussait les populations du bassin de la rivière Semuliki à être délocalisées de la zone qui constituait désormais un aire protégée (Agence Congolaise de Presse, 2023).

Sommes toutes, que ça soit les Nande ou les Basongora, toutes les sources exploitées attestent que ces deux peuples avaient quitté les rives de la Semliki pour s'installer dans les villages lointains soit de ce qui deviendra l'Ouganda ou le Congo.

En effet, à peu près la moitié des populations incorporées au sein de l'ancien royaume Toro étaient des Bakonjo et des Baamba, sur la frontière zaïroise (Doornbos et Buijtenhuijs, 1993). D'ailleurs, le clan des Bakonjo se retrouvent chez les peuples Yira (Nande et Tembo) en RDC et en Ouganda. Cela est une conséquence des migrations Nande qu'il faut situer aux XVII^{ème} siècle à partir du territoire ougandais (Kakule Mukulu, Kavugho Mwenge, 2024:2) et des incidences de fixation des frontières coloniales. L'insécurité causée par les prétentions de revendications territoriales était ainsi exprimée par les Ougandais depuis l'époque coloniale dans cette partie du Congo. Cela aurait servi de soubassement historique pour légitimer la présence des groupes armés ougandais dans cette partie.

B. Enjeux socio-économiques favorables aux groupes armés ougandais

Les territoires congolais frontaliers avec l'Ouganda, comme celui de Lubero, Beni et Irumu, offrent des opportunités élevées d'accès aux ressources naturelles. Cette partie est riche sur le plan minier[121], forestier[122] et halieutique[123]. L'axe Lubero-Beni-Irumu dispose de vastes terres très fertiles favorables aux cultures vivrières et industrielles du cacao, de l'huile de palme et du café. Il convient également d'ajouter qu'à toutes ces facilités économiques, les groupes armés ougandais trouvaient un terrain favorable dans la zone grâce à l'incapacité du gouvernement congolais à y prendre possession effective du contrôle sécuritaire et administratif, contrairement au pouvoir répressif ougandais.

Les mouvements rebelles ougandais s'étaient développés ainsi en RDC, car l'Ouganda dispose d'une politique de défense qui réprimait les insurrections internes qui finissaient par migrer vers l'Est du Congo. Voilà pourquoi des groupes armés ougandais comme la LRA et les NALU, les ADF/NALU se développaient entre Lubero, Beni et Ituri. Cependant, nous

[121] Plusieurs zones offrent l'opportunité pour l'exploitation de l'or et de diamant

[122] Parc de Virungu très riche plusieurs espèces animales et forestières

[123] Lac Albert et Edouard très poissonneux

allons seulement aborder le groupe armé ADF, une nébuleuse terroriste au vu de son fort activisme et de ses actes qui semblent être un prolongement des revendications coloniales des islamistes ougandais et devenue une aile de l'Etat Islamique en RDC.

C. Allied democratic forces (ADF)

En 1991, grâce au soutien du gouvernement ougandais, des membres de la communauté Tabliq[124] s'étaient unis à l'un des cheikhs qui convoitait la tête du Conseil supérieur des musulmans ougandais (UMSC). Cependant, au cours de l'élection, un cheikh contesté était choisi au détriment de celui que voulait les membres de la communauté Tabliq. Le recours de contestation était déposé. Néanmoins, les tribunaux confirmaient l'élection de la faction contestée. C'est ainsi qu'un groupe dirigé par Jamil Mukulu[125] a pris d'assaut le siège de l'UMSC, situé dans la vieille mosquée de Kampala, tuant plusieurs policiers (Groupe d'Etudes sur le Congo, 2018:5). Cet incident poussait à l'arrestation de Jamil Mukulu pendant 3 ans. En prison, celui-ci recrutait des jeunes islamistes ainsi que des militaires ougandais arrêtés. En 1994**,** il était libéré et aussitôt il créait le mouvement des combattants ougandais pour la liberté (UFFM) à Hoima[126] qui deviendra plus tard ADF. Ce mouvement bénéficiait du soutien du gouvernement soudanais (Groupe d'Etudes sur le Congo, 2018) et des autres islamistes du Moyen Orient.

En 1995, le gouvernement ougandais assiégeait le bastion de ce mouvement. Cela poussait Mukulu et certains de ses collaborateurs à fuir au Kenya. Yusuf Kabanda, un autre membre du mouvement guidait les jeunes soldats à l'Est du Congo où ils bénéficiaient toujours du soutien du gouvernement soudanais.

[124] La communauté *tablighou Tabliq* a vu le jour au début du XXe siècle en Inde pendant la domination britannique. À sa création, il s'agissait d'un mouvement conservateur dont l'objectif était de raviver les valeurs et les pratiques de l'islam en mettant particulièrement l'accent sur les activités missionnaires. Bien que la communauté tabligh se soit en général opposée à la brutalité de groupes djihadistes, elle a même été la cible de militants islamistes à certains endroits. Toutefois, ses membres ont parfois rejoint des groupes violents. Cette secte s'était établie en Ouganda depuis les années 70 et a commencé à recevoir des fonds du Soudan après le renversement d'Idi Amin Dada. En Ouganda, la secte tabliq est parfois associée à un courant salafiste de la communauté musulmane locale(Groupe d'Etudes sur le Congo, 2018).

[125] Jamil Mukulu, né chrétien, il s'est converti à l'islam dans sa jeunesse et s'est rendu à Riyad pour y étudier et en revenir avec une vision militante de l'islam

[126] Ouest de l'Ouganda

La même année, il concluait une alliance avec l'Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (NALU[127]), un groupe rebelle laïc ougandais.

L'alliance ADF-NALU s'est retrouvée empêtrée dans les politiques complexes des groupes armés du territoire de Béni, où elle était basée (Groupe d'Etudes sur le Congo, 2018:5).

Il est plausible que le régime zaïrois soutenait indirectement ce groupe armé pour déstabiliser le pouvoir de Kampala, vu qu'il était actif dans la région orientale sans y être inquiété. Toutefois, l'armée soudanaise y opérait contre la SPLA[128] de John Garang avec la bénédiction du Zaïre et y soutenait les rébellions ougandaises. Cela faisait que le maréchal Mobutu représentait un solide danger pour la sécurité de l'Ouganda (Prunier, 1999:45) qui apportait de l'aide à l'AFDL pour neutraliser les ADF-NALU sans pour autant y arriver, car cette rébellion se retrancha plus loin dans des forêts congolaises où elle trouvait un terrain favorable pour se réorganiser. De plus, au cours de leur dispersion, elles recrutaient au sein des populations locales Yira pour mener des attaques sur le territoire ougandais à partir de l'Est du Congo (Kambale Sikiminwa , février 2025).

Entre 1998 et 2000 à la suite de plusieurs attaques meurtrières dirigées contre des villages congolais et ougandais, le gouvernement ougandais montait des stratégies pour empêcher ce mouvement rebelle de progresser et intégrait dans son armée certains officiers de la rébellion NALU qui étaient en alliance avec les ADF.

C'est ainsi qu'en 2007, les dirigeants de la NALU se sont démobilisés à la suite d'un accord avec lui sur la reconnaissance du royaume du Rwenzururu privant ainsi les ADF de leur principal allié (Groupe d'Etudes sur le Congo, 2018:6). Ne pouvant plus agir significativement sur le sol ougandais, ce mouvement s'est retourné plus tard contre la population de Beni, Lubero et Ituri. Avec ses méthodes d'attaques non classiques, il a généralisé la violence contre les civils.

Un article publié sur le site web de TV5 Monde en 2021 atteste que :

« A partir de 2014, plus encore 2017, les ADF sont accusés d'avoir massacré plus de 6.000 civils congolais, lors de raids d'une grande violence dans la région de Beni, au Nord-Kivu (Est), ainsi qu'en Ituri (Nord-Est) ». C'est à la suite de ce mode opératoire qu'il devenait ainsi le groupe armé le plus meurtrier du Congo[129] et qualifié de terroriste membre de l'Etat islamique.

[127] La NALU, était une figure héritière du Rwenzururu ; ancien groupe rebelle ougandais, dont le but était de restaurer le pouvoir coutumier des communautés Bakonjo et Baamba dans l'Ouest de l'Ouganda.

[128] Sudan People's Liberation Army

[129] En 2021 par exemple, ce groupe tuait violement 537 civils dans le territoire de Beni

Des islamistes venaient, d'ailleurs, de plusieurs coins du monde pour former des nouveaux recrus de ce mouvement terroriste. L'image suivant illustre un des camps de formation des ADF.

Figure 7: Photo aérienne du Camp principal d'entrainement des ADF à Mwalika en 2010



Source : (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2011:193).

En 2013, disposant d'un nombre total d'environ entre 1 600 et 2 500 membres, y compris les femmes et les enfants, les ADF devenaient plus forts et agressifs grâce au soutien des étrangers arabophones. Les Nations Unies n'avaient alors pas encore trouvé des liens avec les autres groupes islamistes en ce temps-là (Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC, 2014) alors qu'ils disposaient déjà des camps d'entrainement en plein parc de Virunga déjà en 2010.

Plusieurs opérations militaires furent alors conduites contre ce groupe terroriste. Cependant, à des représailles que les ADF subirent au cours des opérations Sokola I , le Groupe d'étude sur le Congo rapportait qu'en 2016, des déserteurs déclaraient qu'il y avait

entre 200 et 300 membres, dont des civils, dans le seul camp de Madina (Groupe d'Etudes sur le Congo, 2018:8).

Cette réduction s'expliquait par le fait que dans leur radicalisation, ils se refusaient d'être capturés vivants en employant des pratiques terroristes islamistes et les fragmentations connues à la suite des opérations militaires contre eux ainsi que l'insertion des NALU dans les institutions sécuritaires de l'Ouganda.

En avril 2015, leur chef Jamil Mukulu était arrêté en Tanzanie. Le journal Le Monde et Aagence France Presse,(2022) rapportaient que l'extradition de Jamil Mukulu en Ouganda suivi par son procès[130] en début juillet semblait exacerber la radicalisation des ADF (Stearns et Vogel, 2017; RTBF avec AFP, 2025). C'est à ce moment que ceux-ci commettaient des homicides, des attentats contre des villages, et Eglises chrétiennes, ainsi que contre les hôpitaux et en plus, les revendiquaient. Ils faisaient des massacres systématiques, des enlèvements des civils, ainsi que des incendies des biens et des villages après des carnages.

Bien que Jamil Mukulu fût arrêté, ses collaborateurs ne désarmèrent guère. D'ailleurs, Benjamin Kisokeranio[131], chef de renseignement des ADF et figure proche de lui était aussi arrêté sans que cela ne réduise au silence ce mouvement.

En 2019, les ADF avaient fait allégeance au groupe islamiste *Al Qaïda*[132](Nations Unies/ Conseil de sécurité, 2011) et aurait établi ces contacts via le groupe El *shabab* de la Corne d'Afrique (Kenge Mukinayi, 2023). Depuis leur allégeance à l'EI[133], elles n'ont pas changé leur mode opératoire (attentat à la bombe, incendie des villages, meurtre suivi de la profanation des corps, enlèvement, etc.).

Entre 2022 et 2023, profitant de la porosité des frontières entre le Congo et l'Ouganda, ce mouvement terroriste a commis des violents crimes dans les deux pays.

[130] Mukulu était condamné pour crime contre l'humanité par la justice ougandaise.

[131] Il fut arrêté à Uvira en 2019 lorsqu'il voulait traverser au Burundi

[132] Selon le Conseil de sécurité des Nation unies ; Al-Qaida a été fondée par ben Laden et Sobhi Abdel Aziz Mohamed el Gohary Abu Sinna (décédé), également connu sous les noms de Mohamed Atef et Abu Hafs al Masri, ainsi qu'Abu Ubaidah al Banshjri et d'autres individus. De sa création à 1991, Al-Qaida était basée en Afghanistan et à Peshawar (Pakistan). Al-Qaida opère seule et par l'intermédiaire d'organisations terroristes dans d'autres pays.

[133] Etat Islamique

Figure 8: Attaques conduites par les ADF en Ouganda en 2023



Source :(Groupe d'Experts des Nations Unies, 2023:163)

Bien que leur nombre soit sensiblement réduit, depuis 2021 à ces jours (2025), l'opération conjointe FARDC-UPDF dénommé *Shujaa* menée contre les ADF dans le territoire de Beni, de Lubero et en Ituri où se trouve d'autres ramifications de ce groupe terroriste reste sans succès majeur.

Conclusion partielle

Ce chapitre vient d'expliquer comment les groupes armés étrangers rwandais, ougandais et burundais contribuent à l'insécurité dans la partie orientale du Congo aux côtés des groupes armés nationaux que j'ai abordés dans le troisième chapitre de ce mémoire. C'est ainsi que :

La première section de ce chapitre a expliqué comment et pourquoi les rébellions burundaises s'étaient constituées sur le sol congolais depuis les années nonante jusqu'en 2023. Essentiellement actifs dans le Sud-Kivu (axe Uvira-Fizi-Mwenga), les rébellions burundaises trouvaient un terrain favorable dans cette zone à la suite de plusieurs facteurs. C'est entre autres : la quasi-non-existence de l'appareil répressif de l'État congolais dans cette zone ; suite aux alliances avec d'autres milices locales congolaises ; grâce à l'accès et à l'exploitation des richesses naturelles ainsi qu'au rapprochement de cette zone avec le Burundi. Cette partie a expliqué comment l'armée burundaise intervenait aux côtés de l'AFDL pour tenter de neutraliser la rébellion CNDD-FDD en 1996 et que, presque 20 ans plus tard, l'armée nationale burundaise intervenait soit en privée soit avec l'armée congolaise de manière secrète pour combattre les rébellions burundaises. Depuis l'avènement du président Felix-Antoine Tshisekedi au pouvoir en 2019, un rapprochement diplomatique significatif était observé entre Bujumbura et Kinshasa. Ce rapprochement avait ainsi permis à l'armée burundaise d'intervenir officiellement au Congo dans le cadre des opérations conjointes avec les FARDC contre les rebellions burundaises et certaines milices congolaises dans les territoires d'Uvira, Fizi et Mwenga. Il était aussi expliqué pourquoi, depuis 2023, les FDNB renforçaient leur présence au Congo aux côtés des FARDC et Wazalendo pour faire face à l'AFC/M23 allié au Twirwaneho et RED/Tabara, tous soutenus par le Rwanda. Dans un point, il était expliqué les raisons de la rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi.

Dans la deuxième section, il était développé comment la crise identitaire qui a conduit au génocide de 1994 au Rwanda avait poussé plus d'un million de Hutu à se réfugier au Kivu. Installés par le HCR dans 3 principaux champs situés non loin du Rwanda, ceux-ci furent poursuivis par le Front patriotique rwandais qui faisait partie de l'AFDLR. Au même moment que l'AFDL combattait militairement le régime de Mobutu, pendant la guerre, les militaires de l'AFDL attaquaient ces camps. Ces réfugiés fuyaient loin dans les brousses et forêts de l'est du Congo où ils commençaient à commettre des crimes contre les populations locales. En 2000, ces réfugiés constitués des anciens militaires de l'armée rwandaise et des miliciens

Interahamwe créaient la rébellion qu'ils dénommaient Force démocratique pour la libération du Rwanda (FDLR).

Profitant du vide sécuritaire causé par des querelles entre cette rébellion rwandaise, ils généralisèrent la terreur contre les populations autochtones. Terrorisés sur leur sol, ces autochtones étaient obligés de créer des milices communautaires pour se protéger contre les crimes des FDLR. Cependant, avec les opérations militaires locales des communautés ainsi que les opérations militaires étatiques et bilatérales (FARDC-MONUC/MONUSCO et FARDC-RDF) menées contre eux, ceux-ci étaient sensiblement réduits en effectifs et en nombre. En 2023, cette rébellion rwandaise ne dépassait pas mille hommes dispersés dans les brousses du Congo. Depuis trois décennies, le Rwanda légitime son intervention au Congo par le souci de neutraliser cette rébellion qu'il qualifie de génocidaire. Cette section explique entre temps comment le Rwanda soutient militairement (hommes et logistique) et financièrement des rébellions congolaises depuis 1996. De l'AFDL en 1996, du RCD en 1998 suivi du CNDP en 2009 qui accouchait le M23 en 2012 avant qu'il ne se métamorphose en 2022 pour devenir L'AFC/M23 ; le Rwanda ne cessait de soutenir ces rebellions en se servant essentiellement de certains Tutsi congolais pour combattre les FDLR et soumettre leurs agendas politiques aux gouvernements zaïro-congolais. Ce qui est toujours à la base de la crise observée entre la RDC et le Rwanda depuis trois décennies.

Avant de faire cette conclusion, la troisième section de ce chapitre a abordé les groupes armés ougandais. Dans cette partie, j'ai expliqué les antécédents coloniaux qui légitiment les prétentions territoriales des Ougandais sur le sol congolais au niveau de la partie nord du Nord-Kivu et de l'Ituri. Cette section a en plus abordé les différents enjeux socio-économiques qui expliquent les raisons des ingérences ougandaises.

Dans cette partie, seule la rébellion ougandaise des ADF-NALU était développée. Il a ainsi été expliqué comment est né ce mouvement en 1995, qui au début était en alliance avec les rebelles ougandais de NALU, et comment cette rébellion avait plus tard généralisé sa terreur contre les populations civiles dans le territoire de Beni et Lubero. Suite à ces terreurs, cette rébellion était combattue par l'armée congolaise et la MONUSCO. Cependant, les attaques contre elle radicalisaient beaucoup ce mouvement armé, au lieu de le neutraliser. C'est ainsi qu'il se muait en groupe terroriste ; une branche de l'État islamique en 2019.

Les FARDC et les casques bleus de l'ONU étaient incapables de mettre fin à l'insécurité causée par les ADF dans le grand nord du Nord-Kivu. Par le souci de mettre fin aux autres groupes armés locaux ainsi qu'aux ADF, le gouvernement congolais avec l'Ouganda avaient alors entrepris des opérations militaires conjointes depuis 2021.

Ces opérations seront dénommées *« shujaa »* avaient réduit la virulence des ADF au Nord-Kivu et en Ituri sans forcément les neutraliser totalement.

CHAPITRE IV : QUELQUES DYNAMIQUES POUR LA PAIX : LIMITES ET RÉUSSITES

Dans les trois chapitres précédents, j'ai tenté d'apporter des explications sur les dynamiques sécuritaires à l'est du Congo à travers le temps.

En analysant les antécédents sécuritaires coloniaux et postcoloniaux dans la partie orientale du Congo et au Ruanda-Urundi, je suis arrivé à dégager les responsabilités coloniales dans la crise sécuritaire observée jusqu'en 2023. Il était en plus question de voir comment la rébellion muleliste née à la suite de la première crise politique en 1960 se prolongeait jusqu'aux années nonante. Dans d'autres chapitres antérieurs(chapitre deuxième te troisième), j'analysais les dynamiques sécuritaires caractérisées par l'activisme de groupes armés locaux aux caractères identitaires ainsi que les rebellions étrangères actives à l'est de la RDC depuis 1996 jusqu'en 2023.

Quant au présent chapitre, il sera question d'expliquer les actions engagées en faveur du retour de la paix à l'est du Congo. C'est ainsi que la première partie de ce travail est consacrée à l'analyse de quelques actions pacifiques en faveur de la paix, lorsque la seconde explique les actions militaires engagées pour rétablir la paix. Avant de présenter la conclusion partielle de ce chapitre, la dernière section aborde les raisons des échecs des missions de maintien de la paix de l'ONU en RDC

Ce chapitre revient chaque fois sur les forces et les faiblesses des actions engagées en faveur de la paix. Lesquelles actions restent toujours sans succès. Ce qui explique le cycle des violences à l'est du Congo depuis plusieurs décennies.

I. ACTIONS PACIFIQUES EN FAVEUR DE LA PAIX

A. Quelques accords de paix

Depuis les crises zaïroises-congolaises des années nonante, les Congolais ont toujours recouru aux dialogues pour résoudre ces crises sécuritaires et politiques en signant des accords de paix. Au lieu qu'ils soient durables pour apporter des solutions, ils engendrent par contre d'autres épisodes de violences souvent liées au fait que les parties en conflits ne respectent pas souvent leurs engagements. A cet effet, il se fait remarquer qu'on part des crises en dialogue aboutissant aux accords suivis très souvent de leurs rejets. Cela conduit régulièrement à des nouvelles crises, faisant ainsi de l'Est du Congo une zone cyclique des perpétuels conflits.

C'est dans ce cadre que cette partie va aborder quelques accords de paix amorcés depuis 1999, année ayant suivi le pourrissement de la situation sécuritaire et humanitaire.

1. Accord de Lusaka

Comme expliqué dans un des paragraphes d'un chapitre précèdent, avant de lancer la libération du Zaïre, une probable convention aurait conduit les actions militaires et financières des alliés contre le régime de Mobutu. Après l'avoir chassé du pouvoir, Laurent Désiré Kabila s'autoproclama président de la République démocratique du Congo lorsque Kinshasa tomba entre les mains de rebelles le 17 mai 1997.

Immédiatement au pouvoir, soit le 22 juillet 1998, il tourna le dos à ses parrains (rwandais et ougandais) auxquels il demanda *illico presto* de quitter le pays. Cette demande interviendra alors que la question de réduire la nuisance des refugiés hutu/ génocidaires était partiellement réglée par le fait que des réfugiés qui échappaient aux massacres étaient obligés de se disperser dans les forêts congolaises éloignées du Rwanda lorsque la campagne militaire contre le régime de Mobutu était aussi orientée contre eux.

A la suite de cette rupture brusque de l'alliance, le Rwanda soutiendra quelques Congolais pour créer le Rassemblement congolais pour la démocratie le 2 aout 1998 (Gouby, s.d.).

A ce mouvement, s'ajoutèrent, le MLC soutenu par l'Ouganda, ainsi que d'autres groupes armés maï-maï par-ci par- là.

Face à cette insécurité causée par la recherche de l'occupation géostratégique entre ces groupes rebelles, la communauté internationale s'impliquera pour rechercher une solution pacifique. Dans ce cadre que se tiendront des discussions à Pretoria, Durban, Port-Louis, Nairobi, Windhoek, Dodoma ainsi que des réunions ministérielles à Lusaka et à Gaborone entre les parties en conflit. C'est dans le contexte de ces assises que sera signé l'accord de Lusaka le 10 juillet 1999. Dans cet accord il était prévu :

- **Pour les rwandophones qui avaient le problème de citoyenneté Zairo-congolaise ;** au chapitre III point 16 il était clairement convenu que *:*

> « Tous les groupes ethniques et nationalités dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la RDC) à l'indépendance doivent bénéficier de l'égalité des droits et de la protection que la loi garantit aux citoyens » (Accord de Lusaka, 1999).

- **Pour le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, l'accord prévoyait ce qui suit** :

- Une Commission militaire mixte, avec l'assistance des Nations Unies, élaborera et mettra immédiatement en œuvre les mécanismes pour la poursuite, le cantonnement et le recensement de tous les groupes armés qui se trouveraient en République démocratique du Congo, à savoir les ex-Forces armées rwandaises (ex FAR), l'ADF, la LRA *;*
- De ne pas armer, entraîner, héberger sur son territoire ou apporter une forme quelconque d'aide aux éléments subversifs et aux mouvements d'opposition armés, dans le but de déstabiliser les autres pays ;

Le Rwanda, quant à lui, avait particulièrement reçu une garantie contre les *Interahamwe* et les ex FAR lorsque le point 22 du chapitre III de cet accord lui garantissait qu'un mécanisme serait mis en place pour désarmer les milices et les groupes armés, y compris les forces génocidaires. Dans les modalités de mise en œuvre ce même accord, il était prévu de traduire les génocidaires devant le Tribunal international pour le Rwanda.

Il importe de souligner que cet accord ne précisait pas l'échéance de la mise en place du programme de démobilisation qui devait être réalisé grâce à l'ONU à travers sa mission de maintien de la paix au Congo, la MONUC.

- Dès l'entrée en vigueur de cet accord, les parties s'engageaient à trouver des solutions aux préoccupations de la République démocratique du Congo et des pays voisins en matière de sécurité (cf. article 1, point 4 de l'accord).

Alors que l'Ouganda et le Rwanda s'étaient déjà battu pour le contrôle territorial de la Province Orientale en août 1999, ils vont une fois de plus s'affronter tours à tours sur le sol congolais en mai 2000, puis en 2002 malgré leur signature de cet accord de Lusaka.

Les combats avaient causé d'énormes dégâts humains et matériels(Human Rights Watch, 2003). Nous revenons dans un des paragraphes qui suit sur le sort des Etats impliqués dans ce combat lorsque nous évoquons les mécanismes judiciaires de répression des crimes issus de l'activisme armé.

- Les Parties signataires de l'accord devaient prendre les mesures pour la normalisation de la situation le long des frontières internationales de la République démocratique du Congo, y compris le contrôle du trafic d'armes et l'infiltration de groupes armés (accord de Lusaka, article III, point 17, 1999).

Au regard de ces accords de Lusaka, il ressort qu'il s'agissait d'un arrangement entre les pays impliqués dans la guerre contre Mobutu. Ainsi, il officialisait les revendications sécuritaires qui poussaient le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi à violer la souveraineté du Zaïre.

À travers eux, l'Ouganda et le Rwanda posaient alors des préalables pour quitter le territoire congolais. Par contre, des questions sérieuses[134]entre Congolais avaient du mal à trouver une solution au niveau interne. Vital Kamerhe écrit dans ce sens, en disant que :

> « Cet accord de Lusaka était très critiqué et faisait de l'amalgame entre le dialogue inter congolais relevant du droit interne du Congo et la question de l'agression relevant, elle, du droit international. Et que l'application de cet accord se révéla, très rapidement, difficile sinon impossible » (Kamerhe,2006 : 35).

En parcourant la suite des accords entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda sur la paix à l'est de la RDC, il se fait remarquer que le gros des discussions et des résolutions ultérieures par rapport revient sur certaines résolutions de Lusaka de 1999.

2. Accords de Pretoria signés à Sun-City

Après la mort du président Laurent Désiré Kabila en janvier 2001, son fils Joseph devenait président de la République. Le pays était divisé en plusieurs morceaux. Il y avait le RCD soutenu par le Rwanda (occupant la majeure partie de l'Est et du centre du pays), ainsi que le Mouvement de libération du Congo (MLC) appuyé par l'Ouganda dans la partie nord et le Nord-Est du Congo), le Rassemblement congolais pour la démocratie/Mouvement de libération (RCD/ML), le Rassemblement congolais pour la démocratie/National (RCD/N).
Le gouvernement de Kinshasa ne se contentait que de la partie ouest, une partie du Katanga ainsi que de plusieurs autres poches de résistances maï-maï disséminées dans le Kivu.

Non radical comme son père, Joseph Kabila continuait quand même la voie du dialogue avec ses antagonistes parrainés par certains pays limitrophes comme le Rwanda et l'Ouganda. Aux côtés des l'opposition armée, il y avait aussi une opposition non armée constituée d'anciens opposants du régime de Mobutu et de Laurent Désiré Kabila ainsi que d'autres forces-vives de la nation. Le Congo était alors déchiré comme un vieux drapeau abandonné longtemps sous une hampe.

[134] Réunification du pays qui était déjà divisé entre les belligérants, des défis sécuritaires lié au cessez- le- feu, à la réconciliation nationale, au problème de nationalité, etc.

C'est dans ce contexte qu'une politique d'ouverture fut mise en place et qui convoquait tous les Congolais à un dialogue inter Congolais.

Convoqué à la suite des recommandations de la communauté internationale lors de la signature de l'accord de cessez-le feu de Lusaka en juillet 1999, les Congolais s'engagèrent sous la médiation internationale[135] à signer à Sun-City en 2002, l'Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo. Il fut précédé par d'autres conventions signées entre belligérants[136] qui avaient des forces militaires. Cet accord avait aussi des forces et ainsi que des défis(Accord Global et Inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo, 2003) .

Concernant les forces, on peut par exemple évoquer :

- L'instauration d'un cessez-le feu entre les parties en conflit armé ;
- Le retrait des troupes étrangères qui soutenaient des belligérants ;
- La réunification du pays ;
- La mise en place d'un gouvernement nationale constitué par toutes les parties en conflit ;
- La reconnaissance de la nationalité congolaise aux populations de la culture et langue rwandaises (Banyarwanda) vivant au Congo avant le 30 juin 1960, contrairement à leur situation d'apatridie causée par le retrait de leur nationalité en 1982 suivit de la tentative de leur expulsion du Zaïre en 1995[137] (Amor, s. d. :9) ;
- Mise en place d'une feuille de route pour une transition qui conduisait à l'organisation des élections démocratiques en 2006 ; élections qui mettaient en place les institutions de la troisième République ;

[135] La communauté internationale était représentée par Ketumile MASIRE, Facilitateur neutre du Dialogue inter-congolais, Kofi ANNAN, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, représenté par Moustapha NIASSE, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Dialogue inter-congolais, Thabo MBEKI, Président de la République d'Afrique du Sud et, Président en exercice de l'Union Africaine(lire *Accord Global et Inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo*, 2003:1).

[136] C'est le cas par exemple du programme de désengagement signé à Kampala, sous-palan de Harare

[137] L'expulsion des « banyarwanda » était venue des recommandations de la commission parlementaire présidée par Vangu Mambweni ma Busana. Cette commission avait recommandé « le nettoyage du Congo de tout élément Munyarwanda » […]des Tutsi qui prépareraient un " Royaume hamitique " qui couvrirait le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, le Kenya, la Tanzanie et la RDC. En application des recommandations de la commission Vangu, le parlement de transition vota une série de résolutions le 28 avril 1995 qui exigeait l'expulsion sans conditions et sans délais de tous les réfugiés et émigrés ;c'est-à-dire y compris les Banyarwanda congolais [sic].

S'agissant des principaux défis, on peut évoquer entre autres :

- La non-formation d'une armée républicaine unifiée ;

Malgré la volonté de former une armée républicaine, le mixage et le brassage des troupes belligérantes prévus dans cet accord n'avaient pas permis de former une armée véritablement nationale, restructurée et intégrée. Les hommes politiques décidaient à Sun City du sort des combattants sans les y associer. Avec une armée "nationale" constituée des belligérants non réconciliés ; il était quasiment impossible de penser à une armée unifiée, disciplinée et apolitique. Ainsi, un dialogue entre militaires allait probablement aboutir à une véritable réconciliation militaire. C'est à la suite de cette absence d'opportunité pour la réconciliation militaire que certains militaires se référaient à leurs anciens chefs politico-militaires intégrés dans les institutions gouvernementales pour obéir ou désobéir à certains ordres du commandement militaire établi. Je l'ai expliqué, par exemple, dans le deuxième chapitre en parlant du CNDP, où j'ai montré comment Laurent Nkunda refusait de rejoindre sa zone opérationnelle où il était affecté sous prétexte que s'il y allait, il mourait ; et que son corps allait rentrer dans un cercueil (Jason Steans, 2012 : 21).

- Au niveau judiciaire, il y avait le problème d'impunité ;

L'accord global et inclusif n'avait pas fait mention des crimes imprescriptibles (crime de guerre, crime contre l'humanité, crime de génocide, etc.) alors que cela ne devaient pas rester impunis. Alors qu'il fallait dégager les responsabilités des hommes en armes qui avaient commis, il s'est constaté un silence dans cet accord au nom de la paix. Cette impunité avait poussé plus tard des ex-rebelles intégrés au sein des FARDC à quitter celles-ci pour se constituer d'autres groupes armés, comme je l'explique dans le chapitre consacré aux groupes armés nationaux et identitaires à l'Est de la RDC.

- L'échec dans la constitution, le fonctionnement et la mise en œuvre de la Commission vérité et réconciliation(CVR) .

3. De la conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement à l'Est de la RDC aux programmes Amani et STAREC

En 2006, la RDC organisait les élections législatives[138] et présidentielles qui mettaient fin à la longue transition que le pays connaissait depuis les années nonante. L'organisation de ces élections annonçait également l'avènement de la troisième République qui mettrait fin aux institutions illégitimes. Elle était faite pour se conformer au calendrier électoral taillé sur base de l'accord global et inclusif et à la loi électorale N° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

Au premier tour de l'élection présidentielle, sur 33 candidats, seuls Joseph Kabila et Jean Pierre Bemba avaient des meilleurs résultats sans qu'aucun deux n'atteigne le suffrage attendu pour être proclamé Président. C'est ainsi que le deuxième tour sera organisé conformément à la loi électorale. Ce deuxième tour remporté par Joseph Kabila[139] contre Jean-Pierre Bemba[140]qui contestait les résultats publié par la CEI.

A travers son parti politique le MLC, ce dernier saisissait la Cour suprême de justice pour annuler ces élections à la suite des irrégularités. La Cour suprême confirmait les résultats de la CEI[141] en proclamant Joseph Kabila Président élu (Requête en contestation des résultats de l'élection présidentielle du second tour du 29 octobre 2006 devant la cour suprême de justice, s. d.).

Cette confirmation de Joseph Kabila comme le Président ne tarda pas de prouver que l'armée n'était ni républicaine, ni unifiée ni apolitique. Les militaires des FARDC pro-Jean-Pierre Bemba s'affrontaient ainsi à Kinshasa contre ceux des FARDC fidèles à Kabila. Ce qui attisait l'animosité entre les Baswahili (pro-Kabila) et les Bangala (pro -Bemba).

Certaines anciennes forces politico-militaires de l'Est du Congo qui n'avaient pas réussi à s'imposer sur la scène politique électorale de 2006 ne tardèrent pas à se remobiliser au niveau militaire. C'est ainsi que quelques hommes politiques frustrés par leur débâcle électorale ne tardaient pas à réactiver des milices. Ils se servaient soit des officiers militaires qui avaient refusé de s'intégrer dans les FARDC sous la transition, soit de ceux qui faisaient des défections au sein de l'armée nationale formée après Sun City.

[138] Elections des députés provinciaux et nationaux

[139] Kabila obtenait 9.436.779 voix, soit 58,05%

[140] Bemba avait par contre 6.819.822 voix, soit 41,95%

[141] Commission Electorale Indépendante.

La principale mobilisation rebelle fut, par exemple, celle du CNDP de Laurent Nkunda en 2007. L'activisme du CNDP, une rébellion constituée majoritairement par des rwandophones, réveillait d'autres mouvements d'autodéfense maï-maï alors qu'il persistait encore d'autres préoccupations sécuritaires liées aux rebellions étrangères actives à l'Est du Congo.

En 2007, des opérations militaires furent lancées par les FARDC contre les groupes armés en général et plus particulièrement contre le CNDP. Malgré leurs quelques avancées au départ, les FARDC, elles perdirent rapidement des territoires. Leurs échecs face aux rebelles s'expliquaient par le fait que des militaires venus d'autres provinces étaient démotivés de se battre pour une cause qui n'était pas la leur et qu'ils se retrouvaient sans commandement (PNUD, 2010).

En 2008, se tient à Goma la conférence pour la paix, la sécurité et le développement. Elle était convoquée par l'ordonnance présidentielle N°07/075 du 20 décembre 2007 à la suite des échecs militaires des FARDC face aux groupes armés dans le Nord et le Sud-Kivu. Initiée par le gouvernement congolais et appuyée par la communauté internationale[142], elle a connu la participation d'environ 3000 personnes de tous horizons. Elle a abouti à la signature de deux actes d'engagement en faveur d'un cessez-le-feu, d'un désengagement des troupes et de l'observation des principes humanitaires et des droits de l'homme. Elle a aussi recommandé la mise en place des structures de suivi à travers la création du programme AMANI de sécurisation, pacification, stabilisation et reconstruction du Kivu, institué le 2 février 2008 par le chef de l'État comme mécanisme national approprié de suivi et de mise en œuvre des résolutions et recommandations de la conférence (PNUD, 2010:1).

Cette rencontre a fini par mettre en place un programme dénommé « programme Amani » en 2009, un cadre national approprié et consensuel indiqué pour soutenir et mener à son terme le processus de paix dans l'est de la RDC.

[142] Le PNUD, l'Union Européenne, la France, DFID, le Canada, la Belgique et la Suède ont apporté un appui au Programme AMANI à travers trois volets principaux : Appui à la bonne tenue de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement ;appui à la sensibilisation sur les résultats de la Conférence et la mise en place du Programme AMANI ;appui à la mise en œuvre des structures du Programme Amani(PNUD, 2010:2).

Les objectifs spécifiques du programme Amani étaient ;d'assurer l'application des résolutions et recommandations de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ainsi que des actes d'engagement signés à Goma en date du 23 janvier 2008 (Ordonnance N° 08/008 du 02 février 2008, 2008: article 3). Ce programme était surchargé par le fait qu'il avait plusieurs organes et intervenants nationaux, provinciaux et internationaux. Seule la Commission technique mixte Paix et Sécurité jouait un rôle prépondérant, car elle regroupait toutes les parties aux conflits, les acteurs non étatiques et étatiques. Cette comission avait la mission d'examiner et de finaliser les questions principales ci-après :

- Ordre formel aux troupes de cesser les hostilités sur tous les terrains militaires ;
- Localisation géographique des groupes armés (positions exactes sur une carte) ;
- Détermination des zones de désengagement et des zones tampon ;
- Demande de déploiement des observateurs de la MONUC pour surveiller le cessez-le-feu ;
- Demande de renforcement de la présence de la MONUC pour la sécurisation des civils et de l'opération de redéploiement des troupes des groupes armés vers les centres de transit ;
- Début de mise en œuvre du plan issu du communiqué conjoint de Nairobi sur le désarmement et le rapatriement des groupes armés étrangers ;
- Définition de l'itinéraire de redéploiement des groupes armés vers les centres de transit (1er mouvement) et vers les centres de brassage ou de démobilisation (2e mouvement) et, en cas de nécessité, suivi de leur formation et instruction ;
- Détermination des modalités du brassage en tenant compte de la présence des groupes armés étrangers visés par le communiqué conjoint de Nairobi du 9 novembre 2007 ;
- Demande de déploiement de la MONUC dans tous les territoires occupés par :
 - ❖ Dans la province du Nord-Kivu : le CNDP, le PARECO, les maï- maï Kasindien, les Maï- maï Kifuafua, les Maï- maï Vurondo, les Maï- maï Mongol, l'UJPS, les Maï- maï Rwenzori et les Simba.
 - ❖ Dans la province du Sud-Kivu : le FRF, le groupe Yakutumba, le groupe Zabuloni, les maï- maï Kirikicho, PARECO/S-K, Raia Mutomboki, les Maï- maï Ny'kiriba, les Maï- maï Kapopo, les Maï- maï Mahoro, les Maï- maï Shikito, Mudundu 40, les Simba Maï- maï et les Maï- maï Rutambuka ;

- Rétablissement de l'Autorité de l'Etat (police, administration et justice) ;
- Intégration dans l'armée régulière ;
- Démobilisation et réinsertion sociale ;
- Respect des activités de DDR débouchant, soit sur le brassage dans le cadre de l'intégration au sein des FARDC, soit sur la démobilisation et sur la réinsertion dans le cadre d'un retour définitif à la vie civile ; étape essentielle dans le processus de pacification et de sécurisation effective des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ;
- Participation sans réserve, dans la province du Nord-Kivu, du CNDP, du PARECO, des maï- maï Kasindien, des maï- maï Kifuafua, des maï- maï Vurondo, des maï- maï Mongol, de l'UJPS, des maï- maï Rwenzori et des Simba ; et, dans la province du Sud-Kivu, des groupes armés FRF, Yakutumba, Zabuloni, Maï- maï kirikicho, PARECO/S-K, Raia Mutomboki, maï- maï Ny'kiriba, maï- maï Kapopo, maï- maï Mahoro, maï- maï Shikito, Mudundu 40, Simba. maï- maï et maï- maï Rutambuka, à la mise en œuvre du plan d'intégration des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et au programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (PNDDR), conformément à la législation nationale(Ordonnance N° 08/008 du 02 février 2008, 2008:article : 10).

Alors que certains hommes politiques frustrés par leur débâcle électorale de 2006 participaient aux mobilisations de ces groupes armés, des questions politiques n'avaient pas été traités par ces assises de la conférence de Goma ni par le programme de paix issue de ces assises. Le programme Amani devenait une sorte de blanchisserie des crimes commis par les groupes armés lorsque les ex-combattants réintégraient les FARDC et la police ainsi que d'autres services de sécurité sans réserve[143]. Malgré leur intégration au sein de l'armé, le rapport de l'ONU de 2010 rapportait qu'à Masisi et dans certaines zones de Rutshuru, le CNDP continuait d'exercer une influence sur les plans militaire, politique et administratif.

Toutefois, des unités du CNDP officiellement intégrées dans l'armée continuaient d'obéir à la chaîne de commandement parallèle du général Bosco Ntaganda(Groupe d'Experts des Nations Unies, 2010:9).

[143] Sans analyser leur probité morale, leur nationalité, leurs casiers judiciaires ou des crimes qui pesaient contre eux ainsi qu'avec leurs grades de la brousse (des officiers sans formation militaire classique et souvent sans instruction).

Il importe de noter entre autres que, d'autres militaires se démobilisaient et recevaient certains avantages en réintégrant leurs communautés suivant un programme de démobilisation qui était mis en place. Une manière d'accorder une « prime aux citoyens » qui avaient pris des armes contre leur peuple et leur pays. Cette manière de faire inspirait à d'autres jeunes de s'enrôler ultérieurement dans des groupes armés, car ils savaient qu'ils deviendraient hauts cadres au sein de l'armée en suivant la même voie belliqueuse ou qu'ils rejoindraient leur vie communautaire après avoir eu des kits et de l'argent pour leur insertion sociale.

Ce programme Amani de six mois renouvelables était alors remplacé en juin 2009 après par le STAREC, qui voulait la stabilisation et la reconstruction des zones sortant des conflits armés (voir l'ordonnance présidentielle N° 09/051). À l'opposé de Amani, STAREC va voir sa sphère géographique élargie pour embrasser cinq (5) provinces : le Nord et le Sud Kivu ; le Maniema ; le Katanga et la Province orientale (Rapport du PNUD, 2010:2) où d'autres groupes armés devenaient actifs pour aussi profiter des avantages liés à une intégration au sein des services de sécurité et dans certains services administratifs du pays. Le projet STAREC quant à lui aura les missions suivantes :

- Améliorer l'environnement sécuritaire par l'appui à la dissolution des groupes armés ainsi qu'à la réforme du secteur sécuritaire ;
- Appuyer les processus politiques pour la mise en œuvre des accords pertinents ;
- Appuyer la restauration de l'autorité de l'État dans les zones affectées par le conflit ;
- Appuyer le retour et la réintégration des personnes déplacées internes et des réfugiés, ainsi que le relèvement communautaire (rapport du PNUD, 2010 : 2).

Nonobstant ses intentions, le programme STAREC n'avait pas réussi aussi à améliorer la situation sécuritaire par la dissolution des groupes armés existants (13 groupes armés au Sud-Kivu et 9 au Nord-Kivu), mais, toutefois, il est arrivé à créer un climat pour le développement des autres groupes armés, passant d'une vingtaine à une centaine dans un intervalle de 15 ans.

La restauration de l'autorité de l'Etat telle qu'indiquée dans les objectifs spécifiques du programme STAREC est restée aussi un souhait qu'une réalisation pour une paix vaicue.

Les groupes armés continuaient à assurer le rôle des institutions étatiques dans les espaces sous leur contrôle. Par-ci par-là, tous les groupes armés continuaient à faire soit des taxations des ménages et dans les marchés, taxer le transport local en érigeant des barrières, exploiter des ressources naturelles, arrêter, incarcérer, juger et infliger des amendes, etc.(Josaphat Musamba, 4 juin 2025).

1. Les assises de Murhesa I et II et les défis d'application des engagements

A l'accession de Tshisekedi au pouvoir en 2019, certains groupes armés nationaux qui justifiaient leur activisme par le refus gouvernemental de leur intégration au sein de l'armée et/ou qui luttaient contre la tentative du président Joseph Kabila de briguer le troisième mandat, espéraient trouver gain de cause à leurs revendications avec l'avènement au pouvoir du nouveau président.

Sous l'initiative des organisations non gouvernementales impliquées dans la gestion des conflits[144]; plusieurs groupes armés se réunissaient à Murhesa en 2019 (Muzalia & Bahati, Alain, 2022 : 37-38).

. L'État congolais était représenté dans ces assises par le ministre de la Défense nationale Sylvain Mutombo. Après quelques jours de discussions sur les causes des conflits armés, les responsables des groupes armés s'étaient engagés :

- De cesser des hostilités dès le 23 décembre 2019 ;
- D'émettre des propositions en faveur du « lancement des opérations conjointes » entre les groupes armés locaux et les FARDC pour traquer les groupes armés étrangers ;
- De soutenir le plan des sanctions contre les commandants des groupes armés qui commettaient des actes de violence et d'abus contre les civils ;
- de mettre en place un comité de suivi de l'accord(Muzalia & Bahati,Batumike, 2022:38).

Bien que tous les groupes armés aient signé cet acte d'engagement de Murhesa, il ressortait un problème qui n'était pas résolu dans ces assises. Celui de leur intégration au sein des FARDC.

Comme leurs prédécesseurs qui participaient aux assises de Goma en 2008, ceux-ci demandaient d'une manière unanime d'être aussi intégrés sans condition au sein des FARDC. William Basimike correspondant de la RFI, rapportait en 2020 que certains combattants signataires de l'acte de Murhesa disaient :

[144] Financée par Search For Common Ground dans le cadre de son projet « *Maji ya Amani* », ainsi que l'Association pour le développement intégré (ADI) et l'Initiative pour un leadership cohésif (ILC)

« Nous n'avons pas signé pour le DDRC [Désarmement, démobilisation et réinsertion communautaire, NDLR], nous avons signé pour l'intégration. Nous avons beaucoup œuvré dans des brousses, alors c'est le moment pour nous d'intégrer la force loyaliste, les FARDC, et nous voulons que le gouvernement congolais respecte nos grades et fonctions[…] »(William Basimike, 2020).

Cette demande des groupes armés d'être incorporés au sein des FARDC était séance tenante rejetée par le représentant du gouvernement congolais. Le GEC dans son rapport écrivait que « l'après-Murhesa était caractérisé non seulement par la stagnation du processus de démobilisation, mais aussi par la réactivation progressive des groupes armés […] »(Muzalia & Bahati, Batumike, 2022:38).

L'autre déception des participants dans ces assises de Murhesa (seigneurs de guerre ou leurs délégués) était liée aux attentes financières que ceux-ci pouvaient avoir en termes d'une prime de participation et de logement. Ceux-ci n'étaient pas satisfaits. Un participant à cette rencontre a affirmait que :

« Par rapport à la question de l'argent, la gestion des organisateurs était bizarre. » Ils excluaient certaines personnes pour organiser le détournement. Mais, je sais qu'il donnait à chaque seigneur de guerre 60 dollars par jour et à la fin de toutes les activités, chaque seigneur de guerre avait une enveloppe de 800 dollars américains. Nous, les accompagnateurs des seigneurs de guerre, avions 25 dollars américains par jour. Quant à la nourriture, là, il y avait une véritable opacité. C'est parce que les choses étaient bizarres qu'aucune conclusion n'est ressortie de cette conférence parce qu'il était prévu qu'il y ait les assises de Murhesa III. Mais cela n'avait plus été possible, car c'est comme si dans cette mauvaise gestion les organisateurs eux-mêmes s'étaient escroqués mutuellement »(Anonyme 7, 15 mai 2025).

Quelques mois après, Murhesa se révélait comme une opportunité pour les groupes armés de se rencontrer en vue de se constituer des alliances entre eux. Ce qui perenisait la violence armée à l'est du Congo.

4. Accord cadre d'Addis- Abeba

Sous l'égide de la communauté internationale, la RDC et ses 9 Etas voisins[145] y compris la République d'Afrique du Sud signaient à Addis- Abeba devant témoins[146], l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo le 24 février 2013. En reconnaissant l'instabilité sécuritaire cyclique ainsi que les violences dévastatrices et incalculables causées par l'activisme des groupes armés nationaux et étranger à l'Est du Congo. Alors que la RDC s'était engagée de continuer et d'approfondir la réforme des services de sécurité (armée et police[147] cf. Michel Thill, 2025:71), de promouvoir le progrès de la décentralisation, le développement économiques (réforme des finances), les réformes institutionnelles, les objectifs de la réconciliation nationale ainsi que consolidé l'autorité de l'Etat, ses voisin quant à eux s'engageaient aussi à :

- Ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de chacun d'eux ;
- Respecter mutuellement l'intégrité et la souveraineté de l'autre ;
- Renforcer la coopération régionale à travers l'intégration économique ;
- Ne pas héberger chez soi des personnes accusé des crimes de guerre, crime de génocide, crime contre l'humanité, crime d'agression, ou des personnes sous sanction de l'ONU ;
- Se faciliter mutuellement la coopération judiciaire.

De tous ces engagements qui précèdent, il s'observait que l'Etat congolais, bien qu'il s'engageait à faire des réformes au niveau de ses services de sécurité depuis la signature de

[145] Angola, République du Congo, République centre Africaine, Soudan du sud, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie.

[146] Secrétaire Général de l'ONU (Ban Ki-moon), Président de l'Union Africaine (Nkosazana Dlamini Zuma), Président de la Communauté pour le Développement de I' Afrique Australe (Armando Emilio Guebuza), Président de la Conférence Internationale sur la région de Grands Lacs (Yoweri Kaguta Museveni)

[147] Déjà en avril 2007, dans le cadre du Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la Police(GMRRR), était organisé à Mbudi des discussions au cours d'un séminaire national où participaient le Ministère de l'intérieur, le commandement de la police et la société civile congolaise. Grace influence des défenseurs internationaux de la réforme de la police, les participants ont convenu de transformer la Police nationale congolaise en police de proximité (PdP), un modèle de maintien de l'ordre qui, partant du principe que la transparence et la responsabilité policières, ainsi que de bonnes relations entre la police et la communauté, peuvent promouvoir la légitimité de l'État, est devenu un élément essentiel de la réforme du secteur de la sécurité.

l'accord global et inclusif de Sun City, l'Etat congolais tardait toujours à les matérialiser. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet échec. Sans prétendre toutes les citer, en voici quelques-unes :

- Malgré les interventions des acteurs multilatéraux essentiellement les Nations unies et l'Union européenne qui accordaient une assistance de plusieurs dimensions[148] aux forces de sécurité, le défi restait dans le fait qu'ils transposaient les méthodes qui avaient réussi ailleurs à la RDC sans tenir compte des spécificités locales[149] ;
- Les conditions de vie des militaires et policiers ainsi que de leurs dépendants étaient restées précaires : il était difficile de prétendre améliorer les conditions professionnelles des agents de sécurité sans penser à l'amélioration de leur quotidien social ;

- La réforme des services de sécurité étant inscrite dans le domaine de la souveraineté nationale, les interventions extérieures ont été confrontées au non - appropriation nationale du processus de réforme. Kasongo écrit que :

> « Le gouvernement est critiqué pour son manque d'engagement politique dans le processus de réforme, pour avoir accordé la priorité aux opérations militaires pour défaire les rebelles, au détriment des réformes institutionnelles »(Kasongo 2012 :124).

Bien qu'au niveau régional, les États voisins du Congo décidassent à Addis-Abeba de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des uns et des autres et de ne pas porter atteinte à l'intégrité et à la souveraineté de l'autre, il se dégageait que ces principes étaient restés lettres mortes dans la politique extérieure de certains d'entre eux. J'ai expliqué dans un des chapitres comment les rapports de l'ONU mentionnaient que le Rwanda armait, intervenait en hommes des troupes et au niveau logistique aux côtés des rebelles du M23 et les Twigweneho pour déstabiliser le Congo à partir de l'Est (lire, par exemple, le rapport du groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, 2023 : 2).

Du côté burundais, le Rwanda est encore accusé à tort ou à raison de chercher à utiliser les rebelles du RED-Tabara pour renverser le pouvoir au Burundi. Et qu'au niveau de la

[148] Matérielle, technique et organisationnelle.

[149] Cas par exemple avec l'installation des postes de pilotage de la police de proximité (formés et équipés sans mettre en place le mécanisme de durabilité des acquis).

coopération judiciaire, le Rwanda refusait de remettre à la justice burundaise les personnes qui seraient impliquées dans la tentative de coup d'État de 2015.

Il faut aussi signaler que le Rwanda ne cesse de fustiger une certaine collaboration entre l'armée congolaise et les FDLR. Ce motif était, d'ailleurs, utilisé par le Rwanda pour justifier parfois ses agissements dans l'ingérence sécuritaire à l'Est de la RDC.

Sommes toutes, le manque de sanctions régionales, continentales et internationales sévères[150] face aux violations des conventions contenues dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba exacerbe la pérennisation de l'insécurité et des violences dans cette partie du Congo. Cela au risque d'embrasement régional. Le chercheur Josaphat Musamba[151] pense par exemple que pour la paix à l'est de la RDC et dans la région de Grands lacs, il faut : « les sanctions contre le Rwanda et la force contre le Rwanda »(Josaphat Musamba Bussy, 4 juin 2025).

B. Quelques mécanismes régionaux pour la paix à l'Est de la RDC (2022-2025)

1. Le Processus de Nairobi

Qualifié de troisième dialogue inter congolais, le processus de Nairobi est une initiative régionale de paix mise en place par la Communauté des États de l'Est depuis 2022, en vue de trouver des solutions aux conflits à l'Est de la RDC. Visant l'inclusion, le dialogue, l'appropriation, le leadership régional, cette démarche pour le retour de la paix à travers le dialogue et la négociation inclut toutes les parties au conflit. C'est pourquoi ce processus rassembla le gouvernement de la RDC, les groupes armés, les organisations de la société civile et la communauté internationale.

Selon le communiqué de l'EAC du 6 décembre 2022, le président Uhuru Kenyatta avait amorcé dans le cadre de ce processus des pourparlers avec le gouvernement congolais, les groupes armés, la société civile ainsi que les victimes des violences sexuelles.

À cet égard, les parties prenantes s'étaient convenues, entre autres de :

- Libérer les prisonniers sans casier judiciaire n'ayant pas commis d'atrocités ou ceux qui n'ont pas des condamnations criminelles ;
- Associer les populations vivant aux alentours et dans le parc national en les engageant dans les projets écologiques tout en les maintenant au cœur des efforts de conservation (engagement du président de la RDC) ;

[150] Les membres des organisations internationales ne se limitent souvent qu'aux condamnations sans actions punitives concrètes.

[151] Chercheur au GEC-SH et spécialiste des dynamiques sécuritaires à l'Est du Congo

- Revoir le programme de démobilisation, désarmement, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS); Son coordonnateur[152] devait être remplacé, car il était contesté par toutes les parties, et que le financement de tout le programme devait entièrement être assuré par la communauté internationale pour faciliter son implémentation ;
- Arrêter les hostilités et libérer les enfants soldats des groupes armés en général (East African Community, Communiqué du 6 décembre 2022).

Pour matérialiser son engagement, le président de la République Démocratique du Congo avait décidé de remplacer le coordonnateur du P-DDRCS, le 20 octobre 2023, en nommant un ancien prêtre catholique[153] à la tête de ce programme de démobilisation.

Bien que l'arrêt des hostilités fût convenu à Nairobi en 2022, les prouesses observées dans les conquêtes territoriales par la rébellion du M23 complexifiaient ainsi la situation. Il importe de dire que le M23 boycottait ce processus de Nairobi. Il refusait ainsi d'être placé dans le même panier que d'autres groupes armés nationaux en voulant des négociations directes et particulières avec le gouvernement congolais. C'est ainsi qu'au lieu de cesser les hostilités, plusieurs groupes armés impliqué dans le processus de Nairobi se rangeaient eux aussi derrière les FARDC en tant que des patriotes (wazalendo) pour défaire ce qu'ils qualifiaient d'agression rwandaise sous-traitée par la rébellion du M23/AFC. C'est dans ce cadre que ce processus de Nairobi tombait en panne.

2. Processus de Luanda

Le 6 juillet 2022, se tenait à Luanda une tripartite entre le Rwanda, la RDC et l'Angola sur recommandation de l'Union africaine. Le but de cette rencontre, c'était d'aider à restaurer la confiance entre les deux pays voisins (RDC-Rwanda) après des tensions entre eux. Pour rappel, la RDC indexait nommément le Rwanda d'être derrière la rébellion du M23. Allégations que confirmaient les rapports de l'ONU et d'autres mécanismes de vérification régionaux et sous régionaux de l'Union africaine.

C'est dans ce cadre que cette tripartite décidait d'un processus de désescalade entre la RDC et le Rwanda via une feuille de route dite de Luanda axée sur la relance de la commission mixte RDC-Rwanda(Présidence de la RDC, 2022).

[152] Tommy Tambwe Ushindi, qui lui-même fut un ancien rebelle au sein du RCD et même ancien membre de la rébellion du M23 (un de ses négociateurs clé en 2012)

[153] Abbé Jean Bosco Bahala qui sera plus tard révoqué pour faute lourde

Alors que cette feuille de route prévoyait d'autres choses[154], la priorité était centrée sur la cessation immédiate des hostilités et le retrait immédiat et sans condition du M23 de ses positions en RDC. Après quelques jours, on devait assister à une accalmie liée au respect des résolutions de cette tripartite. Cependant, sur terrain, la rébellion du M23 passait à la vitesse supérieure, et bafouait ainsi les décisions de cette tripartite. Cela n'avait pas permis de tenir le prochain sommet qui était prévue le 12 juin 2022.

En novembre 2022, s'était tenu le mini-sommet de Luanda en République d'Angola, où participaient le président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço (médiateur mandaté par l'Union africaine), le président de la RDC Félix-Antoine Tshisekedi, le président du Burundi Evariste Ndayishimiye (président en exercice de l'EAC) et la République du Rwanda, qui était représentée par son ministre des Affaires étrangères Vincent Biruta. La présence d'Uhuru Kenyatta à ce mini-sommet de Luanda était lié au fait qu'il jouait aussi le rôle de facilitateur dans le processus de Nairobi (dialogue entre la RDC, ses groupes armés nationaux et la société civile congolaises). La CIRGL[155] et l'Union Africaine y était aussi représentées.

Selon le communiqué final de ce mini-sommet de Luanda, l'objectif principal de ce mini - sommet était d'établir le calendrier de mise en œuvre des actions prioritaires en vue de la cessation des hostilités et du retrait immédiat du M23 des localités qu'il occupait ainsi que de la coordination des processus de Luanda et de Nairobi.

Cependant les Chefs d'Etat déploraient le fait que :

- L'insécurité s'était aggravée à la suite des actions militaire du M23 alors qu'il leur était demandé la cessation des hostilités et le retrait immédiat des zones occupées ;
- La rébellion avait acquis des armes de plus en plus sophistiquées pour attaquer les FARDC ;
- la persistance des autres forces « négatives » et terroristes à l'Est de la RDC qui menaçait la sécurité ,la paix et la stabilité sous régionale (République d'Angola, 2022).

[154] Normalisation des relations diplomatique entre la RDC et le Rwanda; le retour dans leur pays d'origine des réfugiés cessation de l'exploitation des ressources naturelles qui ne se conformait pas au strict respect de la souveraineté des Etats

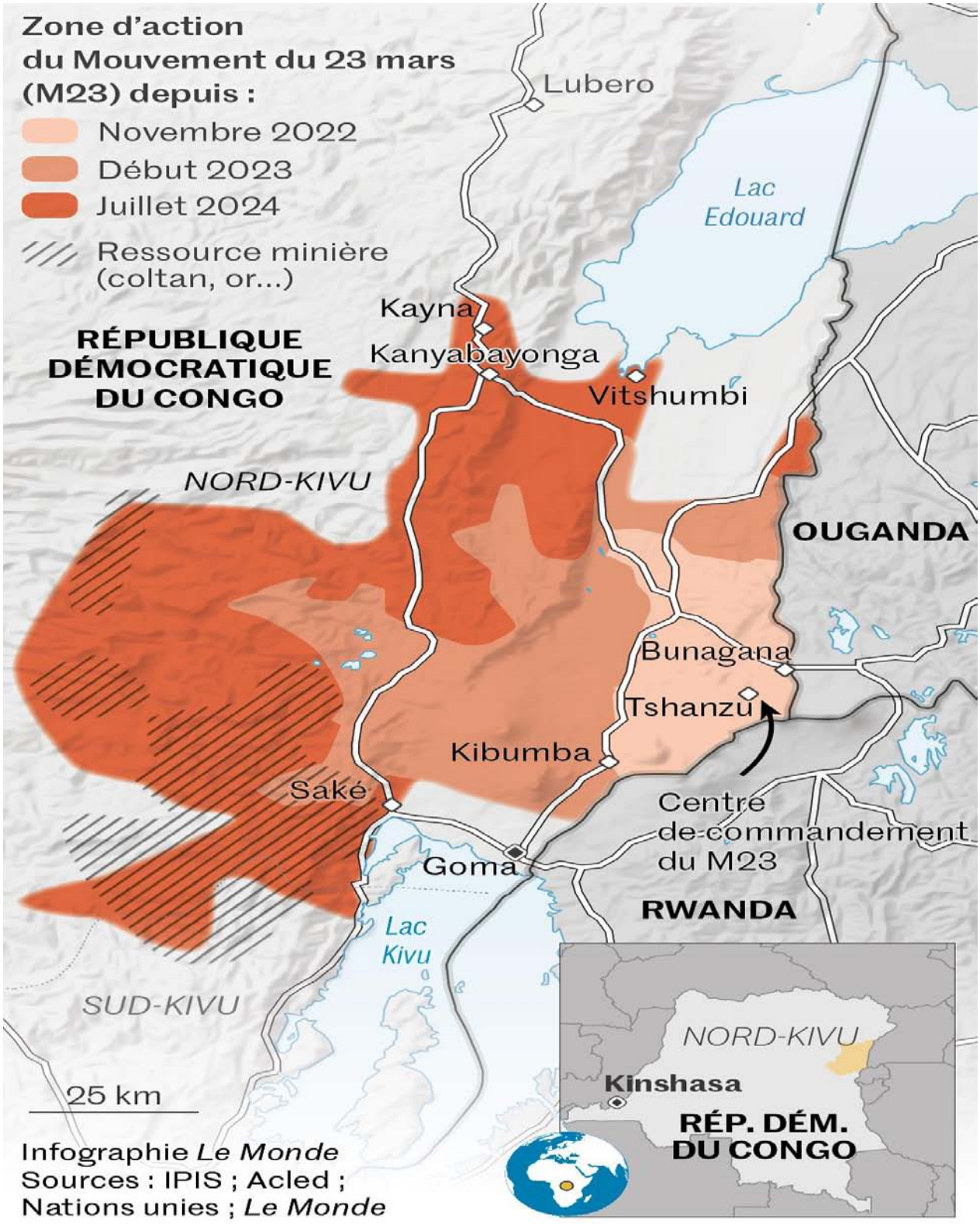
[155] Conférence internationale sur la région des grands lacs

C'est face à ces préoccupations majeures que les participants à ce mini-sommet de Luanda décidèrent ;

- Que le M23 devait cesser des attaques contre les FARDC et la MONUSCO à compter du 25 novembre 2022 à 18 h ;
- Qu'il fallait le strict respect du prescrit du communiqué des conclaves des Chefs d'États de l'EAC, du processus de Nairobi du 20 juin 2022, de la feuille de route de Luanda du 7 juillet 2022 et des conclusions des Chefs d'États-majors des États membres de l'EAC ;
- Il fallait poursuivre le déploiement de la force régionale de l'EAC qui devait utiliser la force contre le M23 au cas où il refusait de cesser les hostilités et de se retirer des territoires qu'il occupait. Au cas où la rébellion se retirait jusqu'à sa position initiale de Sabinyo, les contingents kenyans allaient occuper ces zones abandonnées ;
- Les autres rébellions armées étrangères opérant en RDC devaient déposer les armes.
- Désarmement et cantonnement du M23 (5 jours) ;
- Reprise du dialogue entre le gouvernement congolais et les autres groupes armés locaux endéans dix jours ;
- Retours des déplacés des guerres endéans 7 jours ;
- Reprise du dialogue bilatéral entre la RDC et le Rwanda dans le but de la normalisation des relations diplomatiques endéans 60 jours ;
- etc.(République d'Angola, Communiqué du mini-sommet de Luanda,23 novembre 2022).

Malgré tout ce qui était prévue dans ce communiqué final à l'issue du mini-sommet de Luanda de novembre 20022, il s'observait que la rébellion avançait en prenant beaucoup plus des territoires qu'avant comme on peut le voir sur la carte ci-dessous :

Figure 9:Carte illustrant les avancées des rebelles du M23 entre 2022 et 2024



Source: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/03/dans-l-est-de-la-rdc-les-rebelles-du-m23-intensifient-leur-emprise-sur-le-nord-kivu_6246508_3212.html, consulté en juin 2025

Alors qu'en 2022 le M23 n'était qu'à Canzu-Bunagana, il s'observait que deux ans plus tard, ceux-ci prenaient d'autres agglomérations sans beaucoup d'efforts. Cela était possible grâce au soutien du Rwanda qui offrait aux rebelles hommes et logistique très avancés. Le commandement venait ainsi du Rwanda, comme l'illustre cette carte.

La stratégie de ces conquêtes spectaculaires était liée à l'usage d'une communication numérique qui démoralisait les militaires congolais. Ainsi, les rebelles pouvaient lancer des communiqués dans les réseaux sociaux annonçant leurs prochaines cibles. À cette stratégie médiatique, on penserait que la corruption de certains officiers des FARDC et de certains chefs miliciens alliés aux FARDC serait aussi un des facteurs accélérateurs de ces succès rapides du M23. Il sied de faire observer qu'en interprétant sérieusement la carte ci-dessus, il se dégage que les rebelles s'orientaient surtout vers les zones riches en minerais (or, coltan et tourmaline, etc.). Cela se justifierait par le fait qu'occuper ces zones minières permettait de trouver des moyens financiers pour continuer à financer la guerre. C'est pourquoi, au lieu d'attaquer d'abord la ville de Goma, ceux-ci se pressaient sur les territoires comme Masisi (Rubaya, Sake), Nyiragongo, Rutshuru, Lubero, etc.

De manière générale, les rebelles utilisaient la stratégie de mener d'abord leur guerre au niveau médiatique avant de l'engager sur le terrain. C'est pourquoi il s'observait que ceux-ci pouvaient dans certaines zones faire des communiqués d'attaques lorsqu'ils faisaient diversion sur les zones réellement ciblées. Toutefois, dans certaines autres circonstances, le M23 pouvait annoncer dans un de ses communiqués sur les réseaux sociaux quelles entités ils voulaient attaquer. Cela dans le but de démoraliser les militaires avant qu'ils ne fassent l'assaut.

Le processus de Luanda établi dans le cadre de la Feuille de route de Luanda en 2022, visait à désamorcer les tensions entre le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC) et à ramener la paix dans l'est de la RDC. Cependant, l'escalade des combats depuis octobre 2023 entre les rebelles du M23 et les Forces armées de la RDC (FARDC) a conduit à une impasse (Asenzi,Remadji Hoinathy, 2024) parce que le Rwanda ne lâchait pas son soutien aux rebelles malgré tous les efforts engagés au niveau régionale et international.

C. Engagements judiciaires

1. Rapport Mapping de l'ONU et défis liés à la justice transitionnelle

Plusieurs crimes ont été commis au cours des violences en RDC en général et plus particulièrement à l'Est. Cependant, malgré la publication du rapport Mapping par l'ONU en 2010, un rapport qui documentait tous les crimes commis en RDC entre 1993 et 2003, le gouvernement congolais n'a jamais inscrit dans sa politique judiciaire la volonté de mener des poursuites contre les auteurs de ces crimes documentés par l'ONU en vue de dégager les responsabilités de chaque acteur impliqué. Cette inertie politique serait liée au fait que plusieurs acteurs de ces crimes occupent de hautes fonctions dans la prise des décisions dans les institutions du pays. Ce qui fait que les loups ne se mangent pas, mais ils se protègent malgré les pressions des victimes et des activistes des droits humains qui demandent toujours la mise en place d'un tribunal international pour le Congo dans le cadre de la justice transitionnelle[156]. Certes, la Cour pénale internationale s'était investie dans l'arrestation et le jugement de certains citoyens congolais qui avaient commis des crimes à l'est de la RDC tels que Mathieu Ngudjolo Chui[157], Thomas Lubanga[158], Bosco Ntaganda[159]. Cependant, aucun engagement institutionnel interne n'a été fait au niveau judiciaire interne à part la création du FONAREV[160] en 2022.

[156] La justice transitionnelle a quatre principaux piliers dont ; le droit de savoir, le droit à la justice, le droit à la réparation et les garanties de non-répétition.

[157] Officier des FARDC, accusé pour trois crimes contre l'humanité et de sept chefs de crimes de guerre, qui auraient été commis le 24 février 2003 lors d'une attaque lancée contre le village de Bogoro, situé dans le en Ituri en RDC. Il fut acquitté le 18 décembre 2012. Acquittement confirmé en appel le 27 février 2015(cf. dossier : *Le Procureur contre Mathieu Ngudjolo Chui*, 2015).

[158] Il sera plus tard acquitté.

[159] Il fut condamné en 2019 pour 18 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, commis en Ituri, en République démocratique du Congo, en 2002-2003. Il sera condamné définitivement à 30 ans d'emprisonnement.

[160] Crée par le Décret n°22/038 du 06 décembre 2022, les Fonds National des Réparations des Victimes de Violences Sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité(FONAREV) , est un Etablissement public ayant pour vision le relèvement des victimes et la non répétition des violences pour bâtir une paix durable. Cet établissement a pour missions d'identifier les victimes, les accompagner pour accéder à la justice et faciliter l'indemnisation des victimes(https://www.fonarev.cd/a-propos-du-fonarev, consulté 7 juin 2025).

Il importe de faire remarquer que la Commission vérité et réconciliation (CVR) établie pendant la transition (2003-2006) allait mettre en place un des piliers de cette justice transitionnelle si et seulement si d'autres piliers étaient mis en application. Il sied de noter que la loi portant sur la CVR de la transition disposait également que son rapport final devrait comporter des recommandations relatives, entre autres, aux réparations dues aux victimes et à la réhabilitation de celles-ci(Gentil Kasongo Safari, 2017:5).

Cependant, la CVR n'a pas rempli sa mission par le fait qu'elle fut politisée. Les représentants des ex-belligérants au sein de la CVR avaient plutôt tendance à défendre les intérêts de leurs composantes d'affiliation. Par ailleurs, certains décideurs de la transition qui censés faciliter la tâche à la CVR n'avaient pas intérêt à ce que la vérité, qui pouvait les compromettre, soit recherchée et révélée(Gentil Kasongo Safari, 2017:17). L'autre raison qui expliquerait l'échec de la CV ; c'est le fait qu'elle était mise en place sous la transition alors que la paix n'était pas encore au rendez-vous. Il aurait alors fallu attendre que la paix soit bien retrouvée après les élections de 2006 pour mettre en place cette structure qui devait être neutre et apolitique.

2. Le châtiment exemplaire de l'Ouganda par la CPI dans l'affaire de la guerre de Kisangani

C'est à la suite des violences commises à Kisangani en 2000, pendant six jours, que la RDC saisissait la Cours pénale internationale contre l'Ouganda et le Rwanda. Vu que la compétence de la Cours pénale internationale repose sur une base consensuelle, le Rwanda n'en étant pas membre estimait que la CPI n'était pas compétente pour statuer sur la plainte déposée par la RDC. Sans attendre la suite de la CPI, la RDC retirait sa plainte contre le Rwanda sans annoncer publiquement les raisons.

Après le procès, le jugement de la cours condamnait en 2022 l'Ouganda et l'exigeait de payer à la RDC une somme de 325millions des dollars américains (Activités armées sur le territoire du Congo [République démocratique du Congo c. Ouganda], réparations, 2022) au lieu des 11 milliards que voulait la RDC.

Ce montant global exigé par la cours pénale était réparti pour réparer tous les crimes multiformes[161] commis au Congo par l'Ouganda.

[161] Cette somme était repartie pour chaque sorte de crime commis. Ce montant de 325 millions payable en tranche avant 2026 était repartie entre autre pour les crimes ; des viols et déportations, crimes contre les biens

II. OPERATIONS MILITAIRES EN FAVEUR DE LA PAIX

Les opérations bilatérales entre les FARDC et d'autres armées étrangères étaient dirigées contre les groupes armés à l'Est de la RDC.

Avec l'objectif de neutraliser principalement les groupes armés étrangers (rwandais, ougandais et burundais), ces opérations se confrontaient à une complexité liée aux alliances conjoncturelles entre ces groupes armés étrangers et les milices locales.

Ne pouvant tous les attaquer simultanément par crainte d'une généralisation de la crise sécuritaire, les FARDC privilégiaient parfois collaborer de manière conjoncturelle avec certaines milices locales. Une explication liée à cette collaboration conjoncturelle était illustrée dans certains paragraphes du deuxième et du troisième chapitre de ce mémoire.

Étant dans l'incapacité d'aborder toutes ces opérations bilatérales, faute de temps et de la situation sécuritaire tendue qui m'a empêchée de me déployer dans certaines zones pour mener directement des entretiens, cette partie se propose d'expliquer le déroulement des opérations militaires menées entre le Rwanda et la RDC contre la principale rébellion rwandaise des FDLR, qui est, d'ailleurs, au centre de l'amplification de la crise sécuritaire à l'est du Congo depuis des décennies. Par rapport aux autres opérations militaires conjointes, elles seront synthétisées dans un tableau et pourraient faire l'objet d'une étude ultérieure approfondie.

❖ Les opérations Rwando-congolaises

Les opérations militaires formelles entre les armées congolaise et rwandaise étaient toujours orientées particulièrement contre les ex-FAR, les Interahamwe, les FDLR et des factions nées de ces souches. Cependant ces opérations avaient été précédées par des pratiques qui n'avaient pas semé les germes de la réussite de la suite des opérations militaires ultérieures contre ces rebelles rwandais. Déjà en conquérant des villes et villages zaïrois, l'AFDL/APR et FAB procédaient par des massacres des Hutu regroupés dans des camps de réfugiés. Ces massacres collectifs qu'il faudrait assimiler au génocide contre les hutu/ Rwandais au Congo ne permettaient pas de distinguer les populations civiles, les femmes et les enfants avec des personnes armées.

économiques, recrutement d'enfants, pertes en vies humaines, déplacement des populations, crimes contre les ressources naturelles)

Voici, à titre illustratif, quelques massacres des réfugiés hutus identifiés pendant ce temps:

- Au Sud-Kivu ; Massacre de Rushima (550 morts), Kahororo, Luberizi (220 hommes), Cotongo/Bwegera (72), Rukogero/Sange (13 puis 200), Ruzia, au bord de la rivière Ruzi, (600).

En 1996, le HCR avait estimé qu'il y a eu des assassinats de réfugiés hutu par milliers dans des camps tels que Kamanyola, Izirangabo, Karabangira, Nyangezi (Mulwa), Nyantende, Muku et Mushweshwe, Bideka, Chimanga (Burhale), Bulonge, Nyamirangwe, Panzi, Nyakavogo, Mudaka/Murhala, INERA, Shanje, Hombo, Kabakita I, Kabakita II, Kabakita III, Kigulube, […] tout ceci entre octobre et avril 1997 (Nations Unies, 2010).

- Nord-Kivu ; en octobre 1996, le HCR estimait à 717 991 le nombre de réfugiés rwandais présents dans la province du Nord-Kivu. La plupart vivaient dans les cinq camps situés autour de la ville de Goma. Les camps de Kibumba (194 986), Katale (202 566) et Kahindo (112 875) se trouvaient sur la route de Rutshuru, au nord de Goma. Les camps de Mugunga (156 115) et lac Vert (49 449). Les victimes des tueries dans ces camps furent nombreuses. Parmi elles, on peut en énumérer d'une manière partielle ; au camp de Katale (143), Kahindo (100 à 200 morts), Sur l'axe Rutshuru-Rutshuru, le rapport Mapping enregistre : Du 2 au 30 novembre 1996, la population de Kibumba a inhumé 2 087 corps. Entre le 30 novembre 1996 et le 26 janvier 1997, EUB[162] a enterré 1 919 corps dans le camp de Kibumba et ses environs. Entre le 1er et le 25 décembre 1996, EUB a inhumé 281 corps dans le camp de Kahindo. Certains corps ont été découverts dans des latrines publiques. Entre le 1er décembre 1996 et le 18 janvier 1997, EUB a inhumé 970 corps dans le camp de Katale. Humulu (53 réfugiés tués), Musenge, Mutiko, Nyarusukula, Kariki (où des centaines de réfugiés furent tués).Sur d'autres axes comme au Maniema, vers Lubutu-Kisangani, des tueries de réfugiés furent enregistrées par centaines(Nations Unies, 2010:95-102).

[162] Équipe d'urgence de la biodiversité. L'EUB était une ONG locale qui avait participé, avec l'aide de l'Association des volontaires du Zaïre (ASVOZA) et de la Croix-Rouge du Zaïre à l'inhumation des corps des victimes afin de prévenir d'éventuelles épidémies dans la région.

En dépit de ces massacres dirigés contre ces camps de réfugiés Hutu bien connus par le HCR, ceux qui échappèrent aux répressions furent dispersés dans plusieurs forêts du Congo où ils étaient toujours poursuivis et tués entre 1996 et 2003.

Les opérations formelles entre les armées congolaise et rwandaise ne commenceront officiellement qu'en septembre 2009. Ces opérations, connues en premier lieu sous le nom d'« opération Umoja wetu[163] », vont conjointement être menées par des militaires rwandais et congolais pour traquer formellement les FDLR et toutes ses fragmentations en exécution des accords bilatéraux entre les deux pays.

Ainsi, lors du déroulement des opérations, du 20 septembre au 25 février 2009,il s'est fait observer sur terrain que la traque n'était pas orientée vers la neutralisation complète des miliciens, mais qu'elle poussait les rebelles à pénétrer de plus en plus dans les forêts de l'est du Congo. Là, ils continuaient à se réorganiser et à faire des alliances avec d'autres milices locales(Anne Nabintu, 26 février 2025).

Toutefois, ces opérations ont enregistré beaucoup de pertes humaines difficiles à identifier entre militaires et civils, parce que les FDLR vivent toujours dans la forêt avec leurs dépendants qui ne sont pas essentiellement armés. Au côté des morts enregistrées pendant la traque, le bilan des opérations avait aussi enregistré des capturés et des rendus qui finissaient par être rapatriés au Rwanda dans le cadre du processus de DDRR des Nations unies.

Au Nord-Kivu, par exemple, à la fin de l'opération *Umoja wetu*, 153 FDLR furent tués, 13 blessés furent enregistrés, 103 FDLR se rendirent ainsi que 37 furent capturés vivants. Et au général congolais John Numbi de déclarer au cours de la clôture de ces opérations à Goma que : « L'ennemi n'a pas été totalement détruit, mais sa capacité de nuisance a été réduite au maximum»(Radio Okapi, 2009). Certes, qu'avec ces opérations, les menaces contre le Rwanda furent réduites, car les FDLR furent chassé loin de la frontière avec le Rwanda(Bayibika, 2022). Par contre, ces rebelles rwandais furent poussés à l'intérieur du Congo, dans les forêts de l'est, où ils avaient continué à semer des représailles contre les populations congolaises (vols, tueries, viols massifs, etc.). Ce qui accentuera la création et/ou la remobilisation de plusieurs milices communautaires d'autodéfense au Nord et au Sud-Kivu. Ce mouvement d'autodéfense locale se créaient pour pourchasser ces FDL qui se vengeaient à leur tour contre les populations civiles congolaises qu'ils accusaient à tort ou à raison de comploter avec les FARDC et les Tutsi pour les exterminer.

[163] Notre unité en swahili

Le rapport de Human Rights Watch citant un homme illustre que « quand les FDLR ont appris que les forces congolaises-rwandaises approchaient du village de Tembo en mars 2009, les rebelles se sont retournés contre les villageois et les ont accusés d'avoir appelé 'les Tutsis 'pour attaquer les FDLR » (Human Rights Watch, 2010).

A la suite du non-démantèlement des FDLR et dans le but de mener des opérations contre d'autres groupes armés à l'est du Congo.Ce qui menaçait la sécurité de la sous-région des Grands Lacs Africains que l'opération Kimia[164] II interviendra en mars 2009, soit à seulement un mois de la fin de l'opération Umoja wetu .

Kimia II sera une opération conjointe entre la MONUSCO et les FARDC contre les FDLR et d'autres groupes armés actifs en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Immédiatement, cette opération ne tarda pas aussi à manifester des limites.

Au lieu que ces opérations rétablissent aussi la paix, il se remarquera qu'elles provoquèrent des vifs déplacements des populations civiles et des violations massives des droits humains par des militaires des FARDC.

En janvier 2010, une autre opération militaire voit le jour à la suite de l'inefficacité et des critiques portées contre l'opération Kimia II dans son incapacité à mettre fin à l'activisme des groupes armés en général et plus et particulièrement des FDLR. C'est dans cette conjoncture que naitra l'opération Amani leo[165] au cours de laquelle seront aussi appliquées quasiment les mêmes méthodes pour atteindre les mêmes résultats négatifs.

Entre 2009 et 2010, ces opérations parvinrent à décimer les FDLR. Plus de 11 500 FDLR seront rapatriés au Rwanda(Bayibika, 2022:61) dans le cadre du programme de démobilisation, désarmement, rapatriement, réintégration et réinstallation (DDRRR). Cela conformément à la résolution 1925. Cette résolution demandait à la MONUSCO d':

« Appuyer les activités de DDRRR pour les groupes armés étrangers y compris des FDLR et de la LRA[…] et promouvoir des stratégies propres à régler durablement le problème des FDLR, notamment le rapatriement, la réinsertion ou la réinstallation des intéressés dans d'autres régions ou leur traduction en justice, le cas échéant, avec l'aide de tous les pays, en particulier ceux de la région » (Résolution 1925, 2010).

[164] Paix en swahili

[165] Paix aujourd'hui.

Entre septembre 2019 et début 2020, les FARDC ont mené des opérations militaires contre les CNRD à Kalehe et auraient bénéficié du soutien logistique et militaire des RDF(Muzalia & Bahati Alain, 2022).

Avant ces opérations, le CNRD était en alliance avec d'autres groupes armés hutu congolais et tembo qui n'avaient pas suivi l'appel à la démobilisation lancé par le président Tshisekedi dès son avènement au pouvoir(Bouvy et al., 2021).

La participation militaire et logistique du Rwanda dans ces opérations aurait été discrète du fait que le parlement congolais n'avait pas été saisi par rapport à cette éventuelle entrée des troupes étrangères sur le sol congolais comme le prévoit la constitution.

Comme les précédentes, cette opération aboutira à la dispersion de cette milice rwandaise dans des forêts et brousses de Walikale, Masisi, Kalehe, Mwenga, Kalonge, etc. Certains qui se rendirent furent rapatriés au Rwanda, tandis que d'autres s'étaient déjà infiltrés dans la communauté hutu congolaise de la zone avant les combats.

En dépit de toutes ces opérations militaires et des démobilisations envisagées contre ces rebelles hutus rwandais depuis trois décennies, ceux-ci demeurent encore un peu actifs à travers des poches résiduelles qu'on trouve dans les forêts et les montagnes à l'est de la RDC.

Tableau 3: Opérations militaires bilatérales contre les groupes armés nationaux et étrangers à l'est du Congo

Nom de l'opération conjointe	Période	Parties engagés dans les opérations	Description de l'opération
Umoja wetu	2009	RDC-Rwanda	- Viser à neutraliser les FDLR mais ils les poussaient de plus en plus dans les forêts congolaises où ils continuaient de commettre les atrocités ; - Ces opérations avaient détruits plusieurs bastions des FDLR ; - elles ont permis de tuer et de capturer d'autres qui étaient soumis au DDRR.
Amani Leo	2010	FARDC- MONUSCO	- Cette opération avait pour finalité des traquer des groupes armés à réunir des groupes armés dans leurs diversités malgré tout - Elles sont faillis à intégrer les visions et visées des leaders armés dans l'ensemble ; - Viser à restaurer l'autorité de l'Etat dans les zones occupée par les groupes armés mais n'y pas arriver - La corruption et des détournements ont été nombreux et ont compris plusieurs fois les opérations
Amani ya kweli	2011	FARDC-MONUSCO	
Amani Kamilifu	2012	FARDC- MONUSCO	
Kimia 1 & 2	2009	FARDC- MONUSCO	- Ces opérations ont permis de faire éloigner les groupes armés davantage, de détruire leurs bases arrière le plus souvent. Elles ont permis de capturer de nombreux combattants et d'en tuer d'autres. De

Nom de l'opération conjointe	Période	Parties engagés dans les opérations	Description de l'opération
			saisir leurs matériels et de maitriser leurs plans. - Elles sont eues des limites car dans certaines zones, de retranchement les FARDC n'ont pas pu maitriser les aspects sur des corruptions, vols des matériaux militaires, trahisons des acteurs en collaborations avec les groupes ciblés.
Sukola 1 & 2 / Sokola Grand Nord	2014 et 2015	FARDC-MONUSCO	- Elles visaient principalement les FDLR et les ADF bien qu'elles étaient menées contre d'autres groupes armés locaux - Les opérations Sukola 1, ont continué les traques contre les ADF ainsi que contre les groupes armés opposés à la reddition au P-DDRCS ou à la mise en œuvre de la politique de défense de l'Etat Congo. - Elles sont aidées l'Etat de maitriser des groupes armés et leurs effectifs comme leurs types d'armements - Elles ont capturé de nombreux combattants étrangers mais elles sont des limites. Ce sont notamment : les alliances avec des groupes armes locaux, le manque de coordination logistique, les problèmes des localisations des acteurs armés
Shujaa	Depuis 2021	Ouganda-RDC	- Opérations militaire FARDC contre les ADF. Elles les ont sensiblement réduits

Nom de l'opération conjointe	Période	Parties engagés dans les opérations	Description de l'opération
			- Elles ont considérablement des problèmes sur les réalisations mais elles ont permis de neutraliser certains combattants des ADF, - Elles ont permis le retour de l'accalmie dans le secteur de Rwenzori et dans la chefferie de watalinga et Bashu dans le territoire de Beni et la libération des certains otages. - Elles souffrent de l'expansion du M23, les UPDF croient finir les ADF en coup de baguette magique - l'armée ougandaise joue la stratégie de protection de son territoire en poussant plus loin de sa frontière les ADF que de chercher à le neutraliser complétement.
TAFOC (Task Forces Commando	Depuis 2022	Burundi- RDC	- Operations RD Congo et Burundi contre les groupes armés Burundais. - Elles ont éloigné les groupes armés Burundais de leurs frontière mais reste à faire.

Source : Synthèse de plusieurs entretiens réalisés pendant la collecte des données

III. DE LA MONUC[166] A LA MONUSCO[167] : ENJEUX ET DEFIS DE LA MISSION

Il est difficile de prétendre aborder dans ce point toute l'histoire de la présence de l'ONU au Congo ainsi que l'ensemble des aspects de ses interventions au cours de sa longue présence en RDC. Faute de temps et de moyens matériels, ce point aborde superficiellement quelques aspects historiques de ses missions, ses réalisations et ses échecs qui ont parfois même été abordés en parlant d'un aspect ou un autre dans le développement des points précédents de ce mémoire.

En effet, l'histoire de la présence des missions de maintien de la paix de l'ONU au Congo est à situer aux années 1960, lorsqu'éclataient des crises politiques et sécuritaires juste quelques jours après l'indépendance. Il faut, d'ailleurs, rappeler que l'ONU avait perdu, dans ces crises congolaises, son secrétaire général Dag Hammarskjöld, dont les circonstances de décès restent à ce jour un mystère[168](Nations, 2024). Mais il est connu qu'il était à bord de l'avion Douglas DC6 immatriculé SE-BDY, dans lequel il voyageait avec d'autres personnes. Cet avion s'était alors écrasé peu après minuit les 17 et 18 septembre 1961, près de Ndola, alors en Rhodésie du Nord (aujourd'hui la Zambie), lorsqu'il était en route pour négocier le cessez-le-feu entre les forces de maintien de la paix de l'ONU et les sécessionnistes katangais dirigés par Moïse Tshombe.

Avec la stabilité sécuritaire rétablie par le régime de Mobutu, l'ONU n'était pas très active au niveau sécuritaire au Zaïre. Cependant, l'instabilité naît de la crise sécuritaire provoquée par l'AFDL qui chassait Mobutu du pouvoir en 1997 fera que l'ONU intervienne à nouveau au Congo. Face à une crise généralisée à l'est du Congo, les parties impliquées dans les conflits armés au Congo étaient invitées à signer un accord de paix à Lusaka (voir supra). C'est en ayant à l'esprit les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale que les Nations Unies créent la mission spéciale de maintien de la paix au Congo dénommée MONUC (mission d'observation des Nations Unies au Congo) pour veiller au respect du cessez- le- feu contenue dans l'accord de Lusaka.

[166] Mission d'Observation des Nations Unies au Congo

[167] Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

[168] Une commission d'enquête de l'ONU mise en place en 2022 que dirige Mohamed Chande Othman, ancien président de la Cour suprême de Tanzanie, estime partiellement encore, qu'il reste plausible qu'une attaque ou une menace extérieure soit à l'origine de l'accident. [Il note que les autres hypothèses qui semblent encore possibles sont que l'accident est dû à un sabotage ou à une erreur humaine involontaire ».

La MONUC était à cette fin créée par la résolution 1279 du Conseil de sécurité du 30 novembre 1999. Dirigée par le représentant spécial du Secrétaire général conformément aux résolutions 1258(1999) et 1273 (1999) cette mission des Nations unies au Congo avait des tâches suivantes :

- Établir des contacts avec les signataires de l'Accord de cessez-le-feu au niveau des quartiers généraux et dans les capitales des États signataires ;
- Établir une liaison avec la Commission militaire mixte et lui fournir une assistance technique dans l'exercice de ses fonctions découlant de l'Accord de cessez-le-feu, y compris les enquêtes sur les violations du cessez-le-feu ;
- Fournir des informations sur les conditions de sécurité dans tous ses secteurs d'opérations, notamment sur les conditions locales affectant les décisions futures concernant l'introduction du personnel des Nations Unies ;
- Élaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu et du dégagement des forces ;
- Maintenir la liaison avec toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes déplacées, aux réfugiés, aux enfants et autres personnes touchées et d'aider à la défense des droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant(Résolution du conseil de sécurité de l'ONU 1279, 1999:3).

De la résolution 1279 qui a créé la MONUC en 1999 jusqu'à la résolution 1925 qui a mis en place la MONUSCO en 2010, l'ONU s'était toujours engagée dans ses résolutions à assurer la mission de maintien de la paix et la protection des civils. Cependant, malgré d'importants moyens humains, matériels et financiers, celle-ci n'est pas arrivée à imposer la paix à l'est de la RDC. Cet échec serait lié à plusieurs facteurs internes et externes :

- **Facteurs internes :**

- Incapacité de l'État congolais à pouvoir occuper effectivement les zones rurales pour y imposer son autorité ;
- La MONUC/MONUSCO venant en appui sécuritaire au gouvernement congolais, il ne pouvait pas se substituer aux FRDC et à la police nationale congolaise ;
- Les opérations militaires conjointes parfois avec les FARDC menées contre les groupes armés n'arrivaient pas à le neutraliser, mais à les disperser dans les forêts

lointaines où ces milices pouvaient se réorganiser et/ ou continuer à semer l'insécurité ;

- Les démobilisations n'étaient pas accompagnées par une réinsertion sociale réussie (exemple : former plusieurs couturiers dans un village où la population n'a pas la capacité de contenir ces couturiers, donner des vélos aux populations montagnardes, etc.) ;
- La récurrence des conflits coutumiers et identitaires non réglés par les institutions de la République démocratique du Congo faisait que le maintien de la paix ne soit pas parrainé malgré l'implication de la mission de l'ONU ;
- Le manque de confiance communautaire en cette mission indexée d'être au service de la pérennisation de l'instabilité pour la création de l'emploi aux chômeurs des autres États par le fait que travailler dans cette mission garantit une solde/un salaire faramineux (cf. affaire : *Non Nkunda non job*).

➢ **Facteurs externes**

- La mission des Nations unies était confrontée au manque de volonté politique des États voisins du Congo qui ne voulaient pas ouvrir un espace de dialogue avec leurs opposants armés actifs au Congo, et pourtant, dans chaque résolution de l'ONU, il était obligé au gouvernement congolais, lui, d'ouvrir une voie au dialogue entre Congolais (groupes armés), une sorte de politique de deux poids deux mesures ;
- Le manque de sanctions claires du Conseil de sécurité face aux États qui violaient la souveraineté et l'intégrité de la RDC ;
- Le vote au Conseil de sécurité toujours motivé par les intérêts de chaque État et non par la raison ; (l'ONU était incapable de s'assumer, car les intérêts internationaux sont divergents par rapport à la paix ou à l'instabilité de l'Est du Congo).
- etc.

Malgré son échec dans l'imposition de la paix, il sied de faire observer que grâce à la mission des Nations Unies au Congo, il y a eu plusieurs progrès observés dans certains domaines en RDC.

Les enquêtes révélaient que, malgré l'échec de la MONUC/ MONUSCO par rapport à sa mission principale, on lui reconnait les mérites ci-après :

✓ **En droit de l'homme ;** la MONUC/MONUSCO facilitait plusieurs formations des acteurs étatiques et non étatiques dans le respect des droits de

l'homme (lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre, le droit des détenues, amélioration des conditions carcérales par la réhabilitation des maisons pénitentiaires et des cachots civils et militaires).

- ✓ **Au niveau politique, administratif et démocratique** ; elle appuyait tous les cycles électoraux en facilitant la CEI/CENI dans le déploiement du personnel, des matériaux électoraux et des bulletins de vote. Elle finançait la construction de plusieurs bureaux administratifs en RDC ainsi que leur équipement.
- ✓ **Au niveau sécuritaire** : elle renforçait les capacités des policiers et des militaires congolais ;
- ✓ **Au niveau social ;** elle permettait à plusieurs personnalités de voyager dans le pays grâce à ses avions. Un interviewé l'a témoigné en montrant que « la MONUSCO a travaillé pour faciliter le pont aérien entre les Banyamulenge et leurs villages à Bibokoboko par les rotations hélicoptères »(Josaphat Musamba Bussy, 4 juin 2025) et formait parfois certains jeunes congolais dans certains métiers.

Conclusion partielle

Ce chapitre a présenté les différents mécanismes en faveur du retour de la paix à l'est du Congo et dans la région depuis trois décennies Cela à travers le developpement de trois sections.

La première a abordé plusieurs démarches pacifiques caractérisées par des dialogues entre Congolais ainsi qu'entre les États impliqués dans la crise sécuritaire au Congo depuis 1996.

S'agissant des dialogues entre Congolais, il était remarqué que les Congolais ont entamé des dialogues interminables mais qui n'arrivent toujours pas à apporter des solutions aux crises internes ainsi qu'aux rebellions qui naissent toujours à l'est. Cela grâce à la bénédiction de certains États de l'Afrique de l'Est tels que le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda.

De Sun City au processus de Nairobi, cette section a montré les forces et les faiblesses de chaque accord ainsi que les raisons de leur non-application stricte par les parties en conflit. S'agissant du volet sur les mécanismes régionaux de résolution des conflits ; cette section qui porte sur les mécanismes pacifiques expliquait les forces et les faiblesses des accords signés entre les États de la région impliqués dans les conflits armés à l'est du Congo. De l'accord de Lusaka au processus de Luanda ; il est aussi remarqué que les États signataires ne respectaient pas leurs engagements lorsqu'ils continuaient à s'ingérer dans les affaires intérieures des autres États, ne respectaient pas les engagements internationaux liés à l'intervention militaire dans un autre État alors qu'il n'était pas invité, offraient un cadre subversif contre un autre État, soutenaient les rebellions, refusaient de faire une coopération judiciaire, etc.

Au niveau judiciaire ; il se fait observer que l'impunité est un facteur important dans la pérennisation de l'insécurité à l'est du Congo. Bien que documentés à fond, plusieurs crimes sont restés impunis en RDC. Il fallait instaurer un tribunal pénal international pour le Congo dans le cadre d'une justice transitionnelle , ce qui n'a jamais était fait.Un paragraphe a , d'ailleurs, expliqué les raisons de ce blocage.

Dans cette section judiciaire toujours, j'ai expliqué comment le châtiment de l'Ouganda par la CPI reste très exemplaire par rapport aux crimes que commetta avec le Rwanda dans la ville de Kisangani en 2000. Cependant, il était remarqué que seul l'Ouganda était jugé et condamné, parce que le Rwanda avait récusé la compétence de sa poursuite par LA CPI. Cela se justifiait par le fait que le Rwanda n'est pas signataire du traité de Rome ayant institué

cette cour internationale.Il importe de signifier toutefois que la RDC avait retiré sa plainte contre le Rwanda avant que la cour ne se prononce sur le refus du Rwanda de comparaître. La RDC n'avait jamais expliqué les raisons de ce rétropédalage judiciaire.

Concernant la deuxième section sur les opérations militaires en faveur de la paix, cette section a expliqué les raisons d'échecs des opérations militaires conjointes entre les FARDC et le RDF contre les FDLR.

Dans un tableau synthétisé, cette section revenait sur toutes les opérations bilatérales et unilatérales contre les groupes armés nationaux et étrangers.

Le constat général pour toutes ces opérations militaires est que ; toutes ont échoué à éradiquer les groupes armés étrangers comme nationaux.

En fin, dans la troisième section, il était expliqué pourquoi et comment les missions des Nations unies trouvaient leurs échecs au Congo. Cela de l'ONUC à la MONUSCO via la MONUC.

La Monuc/MONUSCO n'avait energistré que des echecs. Un paragraphe a illustré que cette mission de l'ONU au Congo avait surement queqlues réalisations dans son actif. Cela dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme, social, politique, administratif, etc.

CONCLUSION GENERALE

Le présent mémoire de master, qui a porté sur « *Les dynamiques sécuritaires et paix à l'est de la RDC (1960-2023)* » est le fruit d'une recherche empirique ainsi de lectures de plusieurs natures de documents écrits.

Ce travail s'est articulé sur quatre chapitres qui ont été précédés par une introduction. Le premier a porté sur les antécédents sécuritaires coloniaux et postcoloniaux jusqu'aux années 1990, lorsque le second a développé les rebellions identitaires des années 1990 à 2023. Le troisième chapitre a abordé quelques groupes armés étrangers actifs à l'est de la RDC entre 1996 et 2023. Avant de passer à cette conclusion générale ; le quatrième chapitre a porté sur quelques dynamiques pour la paix.

Dans le premier chapitre, qui est constitué des deux grands points, j'ai tenté d'expliquer les antécédents sécuritaires coloniaux ainsi que les enjeux sécuritaires postcoloniaux qui ont conduit à la création de la rébellion muleliste et son extension jusqu'à l'est du Congo.

Par rapport au premier grand point, j'ai démontré comment le contrôle sécuritaire du territoire du Congo belge et du Ruanda-Urundi n'était pas très effectif. Ce problème étant lié aux défis qui cadraient avec les critères de recrutement, le niveau de formation des militaires de la Force publique, leur équipement, leur répartition sur le territoire centré sur la seule sécurité des intérêts coloniaux. J'ai aussi baordé la discrimination raciale qui régnait au sein de cette armée coloniale lorsqu'il s'agissait de payement et l'accès au service spécialisé comme dans le domaine de l'aviation militaire. Toujours dans ce point, les responsabilités de la Force publique étaient dégagées en montrant comment elle était incapable de maitriser le conflit identitaire fondé sur les frustrations politiques hutu qui conduisaient aux crimes de 1959 au Ruanda.

N'ayant plus confiance en la Force publique à la suite de la mutinerie de Léopoldville en 1960 ; la FP, constituée essentiellement d'hommes de troupe congolais, était désarmée au Ruanda-Urundi pour être remplacée par 100 gendarmes belges sans formation requise.

Ce qui affectait la formation tardive des militaires barundi pour constituer leur propre armée indépendante. C'est ce qui justifie le fait que quatre ans après son indépendance, le commandement général de l'armée burundaise restait toujours entre les mains de son ancien colonisateur.

La deuxième partie de ce premier chapitre abordait les enjeux sécuritaires postcoloniaux jusqu'aux années nonante. Elle analysait comment la rébellion muleliste naissait à la suite de la crise politique qui s'installait au Congo à quelques jours de son indépendance. Ici, j'ai expliqué comment cette rébellion née dans le Kwilu s'est étendue jusqu'à l'est du pays, où elle était qualifiée de *Simba*. En analysant son fondement idéologique et ses pratiques magiques, j'ai montré comment cette rébellion *Simba* a servi de base ultérieure pour constituer la rébellion de l'AFDL ainsi que des mouvements maï-maï qui naissaient après 1964. Cette section explique, à cet effet, comment Kabila, un ancien muleliste, et son AFDL arrivaient à chasser Mobutu grâce au soutien militaire du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi qui avaient des préoccupations sécuritaires à régler au Zaïre.

Le régime de Mobutu chassé, un désordre sécuritaire s'installait à l'est du Congo. Cela s'expliquait par le fait que des réfugiés hutu rwandais installés par le HCR dans 3 principaux campements du Zaïre proches du Rwanda étaient ciblés par l'AFDL et ses alliés.

Suite aux massacres qu'ils subissaient, les réfugiés survivants se dispersaient dans les forêts du Zaïre où ils se constituaient des mouvements d'autodéfense armée contre les crimes qu'ils subissaient de l'AFDL. Cependant, ceux-ci se vengeaient contre les populations autochtones du Nord et du Sud-Kivu.

Ainsi, par sentiment d'autodéfense communautaire contre l'insécurité multiforme et contre les envahisseurs, furent créés plusieurs groupes armés identitaires congolais pour se defendre contre les formes d'insécurité généralisée.

Le deuxième chapitre présente les résultats relatifs aux groupes armés identitaires actifs à l'est du Congo. Des groupes armés créés par des autochtones généralement confrontés à l'insécurité et aux conflits tribaux internes liés quasiment à l'absence de la protection de l'État.

Ce groupe qui était formé presque tout entier dans le but de s'auto-défendre contre d'autres communautés tribales changeait d'agenda au cours de son existence. Cela était régulé par des réalités sociopolitiques nationales et régionales. C'est pourquoi, selon des enjeux, certains groupes armés pouvaient alors passer de la simple légitimation de leur existence par la volonté de s'auto-défendre à la volonté de participer à la gestion du pouvoir militaire, politique et administratif. D'ailleurs, au cours des dialogues qui intervenaient dans le cadre de la recherche de la paix à l'Est, cette dimension d'intégration institutionnelle des milices était constamment inscrite dans les discussions. puis intégrée enfin dans presque tous les accords de paix signés entre l'État congolais et les groupes armés nationaux.

C'est ainsi que certains hommes des mouvements rebelles comme le RCD, le CNDP, et le M23 intégrèrent les institutions.

Parfois plusieurs groupes armés qui ne se rebellaient pas contre le gouvernement demandaient aussi leur intégration sans condition dans les services de sécurité sans nécessairement demander des postes politiques et administratifs.

Les cas de démobilisation pour être réintégrés dans la communauté d'origine étaient enregistrés tout de même dans cette dynamique.

Cependant, au lieu que toutes ces démarches arrivent à mettre fin aux groupes armés identitaires, ces démarches servaient par contre de bonne jurisprudence aux autochtones pour en créer d'autres. C'est pourquoi en trente ans l'activisme armé culminait d'un groupe à une centaine. Il était expliqué en plus comment, dans presque toutes les trois provinces (Nord, Sud-Kivu et Ituri), certaines alliances conjoncturelles étaient observées entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et certains groupes armés.

Ces alliances conjoncturelles visaient parfois à faire face au groupe armé qu'on définissait comme un ennemi commun.

Ainsi, ce chapitre a expliqué par exemple comment, depuis 2022, plusieurs groupes armés nationaux non coalisés avec le Rwanda se mobilisaient derrière l'armée nationale pour combattre la rébellion du M23/AFC soutenue par le Rwanda.

Depuis lors, des milices qui étaient identifiées par l'État comme des forces négatives étaient reconnues comme des patriotes pour la défense de la patrie (Wazalendo).

Par ailleurs, ce chapitre a montré que ces volontaires pour la défense de la patrie/Wazalendo n'avaient pas encore de cadre légal par rapport à leur existence et leur fonctionnement ainsi que pour leur collaboration avec les institutions étatiques. J'expliquais tout de même dans un paragraphe la confusion qui existait encore entre la réserve de l'armée de la Défense créée par l'ordonnance n° 23/14 du 22 mai 2023 et les VDP/Wazalendo. Cequi pourrait entrainer d'autres complications sécuritaires ultérieures en RDC .

Le troisième chapitre était exclusivement réservé aux rébellions qui se sont servies et qui se servent encore de l'est du Congo comme bastion pour renverser le pouvoir dans leur pays d'origine tout en collaborant avec certaines milices locales. Constitué de trois grandes parties, ce chapitre aborde d'abord les rébellions burundaises en insistant sur ses trois principales. Ensuite, il mentionne des faits liés à la crise au Rwanda, à l'arrivée des réfugiés hutu rwandais, à leur installation dans des camps au Zaïre, à leur dispersion par l'AFDL accompagnée de massacres, ainsi qu'à la création du FDLR et à ses dynamismes et

fragmentations internes. Enfin, la dernière partie aborde les groupes rebelles ougandais en insistant sur les antécédents coloniaux liés aux prétentions ougandaises sur les terres du nord du Nord-Kivu tout en insistant sur le groupe rebelle ougandais ADF, qui s'est déclaré être un mouvement terroriste allié à l'État islamique depuis 2019. C'est à cet effet que ;

Dans la première partie de ce chapitre, on expliquera comment et pourquoi les rébellions burundaises s'étaient constituées sur le sol congolais depuis les années nonante jusqu'en 2023.

Essentiellement actifs dans les territoires d'Uvira, Fizi et Mwenga au Sud-Kivu, les rébellions burundaises trouvaient un terrain favorable ici grâce à plusieurs facteurs dans cette zone, notamment : la quasi-non-existence de l'appareil répressif de l'État congolais, les brousses et montagnes du Sud-Kivu inaccèssibles, les alliances nouées avec d'autres milices locales bantou, l'accès facile à l'exploitation minière (essentiellement en or et autres minerais en 3T) ainsi que le rapprochement d'Uvira et Fizi avec leur cible, qui est le Burundi.

Il était ainsi expliqué comment l'armée burundaise intervenait aux côtés de l'AFDL pour tenter de neutraliser la rébellion CNDD-FDD en 1996. L'aspect sur l'activisme du FNL et du RED/Tabara était analysé en montrant comment, presque trois décennies après son intervention au Zaïre, l'armée nationale burundaise décidait d'intervenir au Congo, soit en inititaive privée soit sur invitation de la RDC pour combattre les rébellions burundaises et congolaises. Il était autant développé dans ce point pourquoi, depuis 2023, les FDNB renforçaient leur présence au Congo aux côtés des FARDC et des Wazalendo pour faire face à l'AFC/M23 allié au Twirwaneho et RED/Tabara, tous soutenus par le Rwanda. Dans un point, les raisons de la rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi étaient enfin analysées.

Dans la deuxième partie de ce troisième chapitre, j'expliquais comment la crise identitaire qui avait conduit au génocide au Rwanda en 1994 poussait plus d'un million des Hutu à se réfugier au Nord et au Sud-Kivu et comment ils étaient installés par le HCR dans 3 principaux champs situés non loin du Rwanda avant que ces camps ne soient attaqué par l'AFDL.Cette section explique comment ceux-ci furent poursuivis par le Front patriotique rwandais et ses alliés burundais et ougandais. J'ai démontré comment ces réfugiés qui fuyaient dans les brousses et forêts de l'est du Congo commençaient à commettre des crimes contre les populations autochtones qui devaient s'auto-défendre finalement. Je continue en montrant comment, en 2000, ces réfugiés créaient six ans après le génocide au Rwanda, un mouvement rebelle au Congo ; les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda

(FDLR) profitaient alors du vide sécuritaire au Congo. Avec des attaques militaires locales, étatiques et ainsi que grâce aux opérations bilatérales (FARDC-MONUC/MONUSCO et FARDC-RDF) qui étaient menées contre eux, ce mouvement était sensiblement réduit en nombre et par conséquent leur zone d'influence était très réduite en 2023.

Malgré tout ceci, le Rwanda légitime son intervention au Congo par le souci de neutraliser cette rébellion qu'il qualifie de génocidaires. C'est ainsi que cette section aborde comment le Rwanda soutient militairement (hommes de troupes, commandement, logistique, renseignement, stratégie) et financièrement des rébellions congolaises depuis 1996 (l'AFDL en 1996, le RCD en 1998, le CNDP en 2009, le M23 en 2012 et l'AFC/M23 depuis 2022).

La troisième section de ce chapitre a enfin développé les groupes armés ougandais. Ici, j'analysais les antécédents coloniaux liés aux revendications territoriales des Wasongora (royaume ougandais) ainsi que les enjeux économiques qui légitimaient les prétentions territoriales actuelles des Ougandais sur le sol congolais vers les grands Nord du Nord-Kivu et en Ituri. Un point était réservé exclusivement à la création de la rébellion ougandaise des ADF en 1995, son alliance et sa rupture avec une autre rebellion ougandaise(NALU). Ce point continue dans son analyseen llustrant comment cette rébellion des ADF avait plus tard généralisé sa terreur contre les populations civiles dans le territoire de Beni et Lubero jusqu'à devenir un groupe terroriste trs radical en constituant une branche d'Al-Qaïda malgré des opérations militaires FARDC-UPDFqui le visaient.

Avant d'élaborer cette conclusion générale, le quatrième chapitre expliquait enfin les différentes dynamiques de paix sur lesquelles s'étaient engagés plusieurs acteurs internes et externes pour tenter de trouver la solution à la crise sécuritaire persistante à l'est du Congo.

Ainsi, la première partie expliquait comment les démarches pacifiques caractérisées par des dialogues entre Congolais et entre États de la région, surtout ceux qui étaient impliqués dans la crise sécuritaire à l'est du Congo, n'arrivaient toujours pas à apporter la solution durable à la crise sécuritaire. Ainsi, j'ai montré comment, à partir de l'accord de Lusaka de 1999 jusqu'au processus de Luanda, rien n'a changé à l'est du Congo. J'ai fait allusion aux défis liés à la mise en application des résolutions de l'ONU, des sommets des chefs d'États de l'UA et des blocs régionaux ainsi qu'aux résolutions des mini-sommets tripartites, quadripartites pour la paix à l'est du Congo.

La cause majeure de ces échecs était liée beaucoup plus au non-respect des engagements entre les parties signataires des accords et traités de paix ainsi qu'au manque de sanctions nationales et internationales. Bref, ces engagements n'étaient jamais contraignants.

Un paragraphe était consacré dans cette section aux engagements juridiques. Il y était expliqué comment l'impunité était un facteur important de pérennisation de l'insécurité à l'est du Congo, bien que des crimes commis par des hommes en armes fussent bien documentés. Ce paragraphe revenait sur un cas d'un jugement de la CPI contre l'Ouganda pour des crimes commis en RDC lorsqu'ils se battaient en 2000 pour le contrôle territorial de Kisangani avec le Rwanda. J'explique ici pourquoi seul l'Ouganda était condamné à payer à la RDC plus de 300 millions de dollars américains pour les préjudices causés aux victimes.

Dans la deuxième partie de ce quatrième et dernier chapitre ; j'ai analysé de manière critique les opérations militaires en faveur de la paix. A ce niveau j'ai trouvé que ces opérations n'avaient pas apporté des solutions définitives contre les groupes armés nationaux comme étrangers. Cette partie a expliqué les raisons d'échecs des opérations militaires conjointes entre les FARDC et le RDF contre les FDLR. Suite aux raisons fondamentales expliquées tout au long du dévéloppement de ce travail, d'autres opérations militaires contre tous les groupes armés étaient analysées d'une manière résumée dans un tableau synthètique.

En fin, dans la dernière partie de ce dernier chapitre, il était expliqué pourquoi et comment les missions des Nations unies avaient toutes échoués à maintenir la paix bien qu'elles avaient contribué à plusieurs reformes au niveau démocratique et politique, au niveau des droits de l'homme, au niveau social et administratif.

Au regard de ce qui précède, quelques questionnements mériteraient encore des réponses à travers d'autres études ultérieures. C'est notamment :

- Pourquoi, malgré toutes les menaces sécuritaires, la RDC traîne toujours à faire de l'armée et de la police un service obligatoire pour la jeunesse et entammer des reformes profondes dans ce secteur?
- Ne faudrait-il pas refondre tous les services de sécurité de la RDC en les adaptant aux réalités internationales de la défense territoriale ?
- Pourquoi les États des régions n'adopteraient-ils pas des textes sanctionnant ouvertement les États qui violeraient la souveraineté de l'autre en s'attaquant militairement à cet État, au lieu de rester à constater et/ou à faire de simples déclarations qui ne se matérialiseront pas ?
- Que couterait à la RDC si elle décidait de transformer l'Est en une zone d'ouverture aux investissements miniers et agropastoraux aux dimensions industrielles en coopérant avec des grandes sociétés multinationales ;
- Est-ce que l'organisation d'un dialogue inter rwandais ne permettrait pas de résoudre le problème des rébellions rwandaises actives en RDC plutôt que de penser que

seules opérations militaires, qui ont d'ailleurs echouées, peuvent arriver à résoudre définitivement une crise d'inclusion politique ?

- Pourquoi la révision de la charte de l'ONU ne serait-elle pas faite pour lui donner le pouvoir coercitif sur les États qui portent atteinte à la sécurité mondiale plutôt que de rester sur des principes non contraignants qui ne garantissent pas le maintien de la paix mondiale ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Archives

1. AGR. (1958). *Activités subversives au Congo Belge et au Ruanda Urundi* (FP(4768) ss-liasse 497.6.). FP (4768) ss-liasse 497.6.pdf.
2. Auguste VERBEKEN. (1957). *La Révolte des Batetela en 1895*. https://www.kaowarsom.be/documents/MEMOIRES_VERHANDELINGEN/Sciences_morales_politique/Hum.Sc.(NS)_T.VII,4_VERBEKEN%20A._La%20R%C3%A9volte%20des%20Batetela%20en%201895_1958.pdf
3. Déclaration n° 001/1/CNDD-FDD (Éd.). (2001, octobre 15).
4. Erik Kennes. (1998). *La guerre au Congo*.
5. Fonds Forces Publique aux AGR à Bruxelles. (1960). *Envoi de 100 gendarmes au Ruanda-Urundi à la demande du Résident Général* (FP(2718) ss-liasse 679.pdf).
6. Fonds Forces Publique aux AGR à Bruxelles. (1961). *Ordonnance Législative N°8/166 du 3 mai 1961 sur les Forces du Ruanda- Urundi* (FP(2718) ss- liasse 680).
7. Fonds Forces Publique aux AGR à BruxellesAGR. (1958). *Situation du personnel et des troupes* (FP(2463) 2e ss-liasse 1958.pdf).
8. *Force Publique /AfricaMuseum-Archives*.(1908, 1960).
9. Gentil Kasongo Safari. (2017, mars). *Justice Transitionnelle en République Démocratique du Congo : Avancées, Obstacles et Opportunités ?* Impunity Watch. https://www.impunitywatch.org/wp-content/uploads/2022/08/EtudeDocumentaire_Justice_Transitionelle_en_Congo_2017_french
10. Office Belge de documentation et d'information (Réalisateur). (1955). *La Force Publique du Congo* [Le film colonial ; Numérique]. MRAC.
11. Président Evariste Ndayishimie. (2022, août 24). *Message d'information au parlement* [Officielle, N°100/P.R/148/2022]. Archive numérisée.
12. President's Report to Congress. (1998). *Comprehensive U.S. trade and development policy toward Sub-saharan Africa* (Report submitted by the President of the united states to Congress 4th and 5th Report; p. 1).

II. Articles scientifique

1. Amor,V.(s. d.). La question de la nationalité. http://www.ethnonet-africa.org/pubs/rdcint1.htm1-22.
2. Bayibika, G. M. (2022). Stratégies des acteurs dans la mise en œuvre du programme de désarmement des groupes armés nationaux au Nord-Kivu. *Journal Of Humanities And Social Science*, *27*(2,), 54-67.
3. Comhaire, J. (1955). Sociétés Secrètes et Mouvements Prophétiques au Congo Belge. *Africa: Journal of the International African Institute*, *25*(1), 54-59.
4. Cornet, A. (2009). Punir l'indigène : Les infractions spéciales au Ruanda-Urundi (1930-1948). *Afrique & histoire*, *7*(1), 49-73.
5. CRISP. (1960). La répercussion des évènements congolais sur la situation et les décisions politiques en Belgique. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, *72*(26), 1-20.
6. Dewulf, V. (2019). Enfermement administratif et répression coloniale. Formes et pratiques de la relégation au Congo belge (1910-1960). *Revue belge de philologie et d'histoire*, *97*(2), 485-520.
7. Doornbos, M. R., & Buijtenhuijs, R. (1993). Ouganda : Le retour des rois. *Politique africaine*, *n°52*, 122-128.
8. Evariste Kakule Mukulu,Floride Kavugho Mwenge. (2024). Des valeurs propres à la culture Nande, défavorisant la scolarisation des enfants de la communauté. *Journal of Education Research*, *8*(11 | Nov, 2022), 1-8.
9. Gerold, G. (2013). *RD Congo, analyse comparative des violences électorales (2006-2011)*.
10. Gervais Rufyikiri. (2016). Echec de la transformation du CNDDFDD du mouvement rebelle en parti politique au Burundi : Une question d'équilibre entre le changement et la continuité. *Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp*, *2016.12*, 6-31.
11. Haberbusch, B. (2000). La gendarmerie coloniale au début du siècle. *Revue Historique des Armées*, *218*(1), 98-107.
12. Kenge Mukinayi, D. (2023). Pistes de solution à la crise sécuritaire de l'est de la République démocratique du Congo. *Études caribéennes*, *56*, Article 56.
13. Lederer, A. (1993). Incident de frontière au Kivu. *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, *41*.
14. Lofetu, P. B. (2021). La trajectoire politique de Laurent- Désiré Kabila. *IJRDO - Journal of Social Science and Humanities Research*,*6*(9).

15. Malipo Kabiona, Y. (2024). Un maquis urbain ? Participation et légitimation du militantisme armé dans une petite ville de l'Est de la RDC. *EchoGéo, 67*.
16. Mémoires du Congo et du Ruanda -Urundi. (2016, septembre). Campagnes de la Force Publique Congolaise. *Mémoires du Congo, Mémoires du Congo n°39 Septembre 2016*(n°39), 4.
17. MIKEDO HATARI Xavier. (2022). *Histoire du mouvement de résistance maï maï en RDC : Origine et évolution*. *Vol.2, octobre-novembre 2020*(115), 64-72.
18. MUFUNGIZI MUTAGOYORA A. (2021). Résistances des Bashi au travail forcé dans le Kivu sous le régime colonial. Stratégies d'acteurs. *Dynamiques, Revue n°s 15-16*, 6.
19. Piton, F. (2019). Le papier conjure-t-il la menace ? Cartes d'identité, incertitude documentaire et génocide au Rwanda. *Sociétés politiques comparées, 48*, 4.
20. Prunier, G. (1999). L'Ouganda et les guerres congolaises : *Politique africaine*, *N° 75*(3), 43-59.
21. Reyntjens, F. (2020). L'araignée dans la toile. Le Rwanda au cœur des conflits des Grands Lacs. *Hérodote*, *179*(4), 73-90.
22. Tiquet, R. (2018). Maintien de l'ordre colonial et administration du quotidien en Afrique : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, *N° 140*(4), 3-13.
23. Viret, E. (2009). *La langue amère des temps nouveaux : Dynamique de la violence au Rwanda rural (1991-1994)*. 24.
24. Viret Emmanuel. (2010).*Interahamwe, Violence de masse et Résistance*. https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/interahamwe-0.html
25. Vitalis, J. (2004). La réforme du secteur de sécurité en Afrique : Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent. *Afrique contemporaine, n° 209*(1), 65-79

III. Journaux en ligne et sites web

1. 7 SUR 7. CD. (2023, mai 3). *Sud-Kivu : Plus de 1.300 rebelles Raiya Mutomboki tués par l'armée en 4 ans à Shabunda*. https://7sur7.cd/index.php/2023/05/03/sud-kivu-plus-de-1300-rebelles-raiya-mutomboki-tues-par-larmee-en-4-ans-shabunda
2. Agence Congolaise de Presse. (2023, février 3). *LE MARTYRE : Butembo-Beni : un diocèse traversé par des violences djihadistes (Honoré Kiteswa et Symphorien Mahumbania,sous la coordination de Mathieu Yoha)*. ACP. https://acp.cd/be/le-martyre-butembo-beni-un-diocese-traverse-par-des-violences-djihadistes-honore-kiteswa-et-symphorien-mahumbaniasous-la-coordination-de-mathieu-yoha/
3. b-one TV Congo (Réalisateur). (2015, mai 23). *Spécial Mzee Laurent Desiré Kabila, Documentaire,* [Enregistrement vidéo]

https://www.youtube.com/watch?v=_QhNEp-mwGo

4. Christopher Buyers. (2015). The Babito Dynasty genealogy https://www.royalark.net/Uganda/toro3.htm
5. Deutsche Welle. (2023). *RDC : La milice Codéco exploite des mines d'or en Ituri*. dw.com. https://www.dw.com/fr/rdc-les-miliciens-de-la-coop%C3%A9rative-pour-le-d%C3%A9veloppement-du-congo-exploitation-mini%C3%A8re/a-66297778
6. Hajayandi, P. (2024, avril 21). *Rivalité Burundi-Rwanda : Les attaques des rebelles Red-Tabara aggravent les tensions régionales*. http://theconversation.com/rivalite-burundi-rwanda-les-attaques-des-rebelles-red-tabara-aggravent-les-tensions-regionales-227944
7. The New Humanitarian. (2004, février 11). *D'anciens rebelles burundais continuent de revenir du Congo*. https://www.thenewhumanitarian.org/fr/actualit%C3%A9s/2004/02/11/danciens-rebelles-burundais-continuent-de-revenir-du-congo
8. https://www.fonarev.cd/a-propos-du-fonarev. (s. d.).*Fonarev.cd/a-propos-du-fonarev*.
9. Jean-Luc Ernst. (s. d.). *Armée et police*. Consulté 7 février 2025, à l'adresse https://www.stanleyville.be/armee_police.html
10. Jeune Afrique. (2009). *Les rebelles du CNDP intègrent officiellement l'armée—Jeune Afrique.com*. JeuneAfrique.com. https://www.jeuneafrique.com/162029/politique/les-rebelles-du-cndp-int-grent-officiellement-l-arm-e/

11. Jeune Afrique. (2014). *RDC : Accusé de « trafic d'armes », le général Gabriel Amisi « blanchi » - Jeune Afrique.com*. https://www.jeuneafrique.com/48333/politique/rdc-accus-de-trafic-d-armes-le-g-n-ral-gabriel-amisi-blanchi /
12. La Croix. (2017). En RD-Congo, Uvira sous le feu des Maï-Maï. *La Croix*. https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/En-RD-Congo-Uvira-feu-Maï- maï -2017-09-28-1200880430
13. La Libre Afrique. (2025). *RDC : Corneille Nangaa : "Si j'ai créé le monstre, je pense qu'il m'appartient de le défaire"*. https://afrique.lalibre.be/79424/rdc-corneille-nangaa-si-jai-cree-le-monstre-je-pense-quil-mappartient-de-le-defaire/
14. Le Monde, AFP. (2022, janvier 6). *Des militaires burundais signalés dans l'est de la République démocratique du Congo.* https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/01/06/des-militaires-burundais-signales-dans-l-est-de-la-republique-democratique-du-congo_6108416_3212.html
15. Le Monde Afrique. (2024, septembre 27). *Dans l'est de la RDC, l'armée attaque les FDLR, un groupe armé jusqu'alors allié*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/09/27/dans-l-est-de-la-rdc-l-armee-attaque-les-fdlr-un-groupe-arme-jusqu-alors-allie_6336266_3212.html
16. Le monde.fr. (1997, avril 12). Les Occidentaux pressent M. Mobutu d'abandonner le pouvoir.https://www.lemonde.fr/archives/article/1997/04/12/les-occidentaux-pressent-m-mobutu-d-abandonner-le-pouvoir_3763128_1819218.html
17. Les Echos. (1991, septembre 26). *Le Zaïre paye cher le double échec du président Mobutu*. Les Echos. https://www.lesechos.fr/1991/09/le-zaire-paye-cher-le-double-echec-du-president-mobutu-953770
18. Mathieu Olivier. (2012). *RDC : Le général Amisi, numéro deux des FARDC, accusé par l'ONU de vendre des armes aux rebelles dans l'Est*. https://www.jeuneafrique.com/173322/politique/rdc-le-g-n-ral-amisi-num-ro-deux-des-fardc-accus-par-l-onu-de-vendre-des-armes-aux-rebelles-dans-l-est/
19. Nations, U. (2024, octobre 29). *Le mystère plane toujours autour de la mort de Dag Hammarskjöld | Nations Unies*. https://www.un.org/fr/delegate/le-myst%C3%A8re-plane-toujours-autour-de-la-mort-de-dag-hammarskj%C3%B6ld
20. Nations Unies/ Conseil de sécurité. (2011). *Al-Qaida*. https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list/summaries/entity/al-qaida

21. Norman Ishimwe. (2024, décembre 6). Neutraliser ou dialoguer : Quelle solution pour les FDLR ? *Jambo News*. https://www.jambonews.net/actualites/20241206-les-fdlr-un-mouvement-genocidaire-a-neutraliser/
22. ONU Info. (2015, janvier 6). *RDC : La Mission de l'ONU affirme sa détermination à combattre tous les groupes armés*. https://news.un.org/fr/story/2015/01/303192
23. Novius. (2021, janvier 21). Rapport Mapping : J'agis pour que Laurent Nkunda soit jugé. *ACAT*. https://www.acatfrance.fr/rapport-mapping-j-agis-pour-que-laurent-nkunda-soit-juge/
24. Philippe Asenzi, Remadji Hoinathy. (2024). *Relance du processus de Luanda : Vers la paix dans l'est de la RDC ? | ISS Africa*. https://issafrica.org/fr/iss-today/relance-du-processus-de-luanda-vers-la-paix-dans-l-est-de-la-rdc
25. Présidence de la RDC. (2022, juillet 6). *Tripartite de Luanda : Joâo Lourenco obtient la relance de la commission mixte RDC- RWANDA*. Présidence de la RDC. https://presidence.cd
26. ReliefWeb. (2010, décembre 1). *Burundi : Les rebelles du FNL se regroupent dans l'Est du Congo - Burundi*. https://reliefweb.int/report/burundi/burundi-les-rebelles-du-fnl-se-regroupent-dans-lest-du-congo
27. Radio Okapi. (2009, février 25). *Goma : Fin de l'opération « Umoja Wetu », 153 FDLR tués, 13 blessés, 37 capturés, 103 rendus*. https://www.radiookapi.net/sans-categorie/2009/02/25/goma-fin-de-loperation-umoja-wetu-153-fdlr-tues-13-blesses-37-captures-103-rendus
28. RFI. (2022, août 19). *RDC : Au moins 21 morts en deux jours dans le carré minier de Bigaragara, au Sud-Kivu*. https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220819-rdc-au-moins-21-morts-en-deux-jours-dans-le-carr%C3%A9-minier-de-bigaragara-au-sud-kivu
29. RTBF avec AFP. (2025). *Ouganda : Le chef rebelle Jamil Mukulu inculpé de crimes contre l'humanité*. RTBF. https://www.rtbf.be/article/ouganda-le-chef-rebelle-jamil-mukulu-inculpe-de-crimes-contre-l-humanite-9038055
30. Samuel Malonga. (2015, novembre 18). *Les républiques lumumbistes du Congo*. MBOKA MOSIKA. http://www.mbokamosika.com/2015/11/les-republiques-lumumbistes-du-congo.html
31. Service de l'Information du CNDD (Réalisateur). (1997). *Burundi : Histoire de la lutte armée du CNDD* [Enregistrement vidéo]. https://www.youtube.com/watch?v=TCPlwpYcm-4

IV. Lois, traités, jugements judiciaires, Accords, déclarations, Communiqués, résolutions

1. Accord de Lusaka. (1999, juillet 23). *Accord de Lusaka sur le cessez-le-feu en RDC*. Accord de Lusaka sur le cessez-le-feu en RDC, Lusaka.
2. Accord Global et Inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo, Journal officiel, n° spécial du 5 avril 2003.
3. *Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda), réparations : Audience sur 116 sur Cours Internationale de Justice* (2022).
4. East African Community. (2022, décembre 6). *Le troisième dialogue inter—Congolais dans le cadre du processus de Nairobi piloté par l'EAC*.
5. Le Procureur contre Mathieu Ngudjolo Chui, ICC-01/04-02/12 A (Cours pénale internationale(CPI) 2015).
6. Loi n° 23/14 du 22 mai 2023 portant institution de la Réserve Armée de la Défense en République Démocratique du Congo, Pub. L. No. Première parti, 64^{em}, n° spécial, 2 (2023).
7. Ordonnance n° 08/008 du 02 février 2008, Ordonnance n° 08/008 du 02 février 2008 (Journal Officiel - Numéro Spécial - 02 avril 2008 2008).
8. *Ordonnance N^{o} 21/21 du 31 Janvier 1955* (RUHENGERI). (1955). Rwanda National Archives; Rwanda National Archives.
9. Requête en contestation des résultats de l'élection présidentielle du second tour du 29 octobre 2006 devant la cour suprême de justice (Cours suprême de justice 18 novembre 2006). https://www.droitcongolais.info/files/1a.16.-CSJ_Second-tour-des-elections-presidentielles-du-29-octobre-2006--arret-du-27-novembre-2006-dans-la-cause-MLC-c.-CEI,-Kabila-.pdf
10. République d'Angola. (2022, novembre 23). *Mini-sommet sur la paix et la sécurité dans la région Est de la République démocratique du Congo : Communique final*. https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2022/11/Communique-Final-Mini-Sommet-Luanda.pdf
11. Résolution du conseil de sécurité de l'ONU 1925, Pub. L. No. S/RES/1925(2010),
12. Résolution du conseil de sécurité de l'ONU 1279, Pub. L. No. S/RES/1279 (1999), 1279

V. Ouvrages généraux

1. Alioune S. (1970). *Congo nouveau ; réalités politiques, économiques diplomatiques*. Samitex Congo.
2. Allen Isaacman, Jan Vansina. (1976). Initiatives et résistances africaines en Afrique centrale de 1880 à 1914. In *Histoire générale de l'Afrique : Vol. VI* (UNESCO Bibliothèque Numérique)
3. Candat, V. (2022). L'infanterie coloniale et les forces publiques dans l'occupation territoriale et le maintien de l'ordre. In P. Dramé & B. Lukic (Éds.), *Commandement colonial, résistances et décolonisation : Une histoire de l'Afrique contemporaine* (p. 52-69). Éditions de l'Université de Sherbrooke.
4. Christine Deslaurier. (2022). De quelques continuités d'une imposition coloniale dans la prison burundaise (fin XIXE-début XXIE siècle). In *L'Afrique en prisons* (p. 280). ENS éditions.
5. David Van Reybrouck. (2012). *Congo: Une histoire*. Acte Sud.
6. Dibwe-Chef-Kamanda. (2022). *Le chef songye Kamanda ya Kaumbu* Africa Museum.
7. Emmanuel Blanchard, Marieke Bloembergen (avec & Amandine Lauro). (2017). *Policing in Colonial Empires : Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)* (Peter Lang, Vol. 6).
8. Emmanuel Tommy TAMBWE USHINDI. (2015). *Congo -Kinshasa : La répétition des erreurs et la stagnation d'un Etat (1990 -2015)*. Leadreship Editions.
9. Evariste MFAUME. (2024). Vers une paix durable dans l'Est du Congo. Réflexions des initiatives de construction de la paix dans les Hauts-Plateaux du Sud-Kivu à la lumière du Processus de Nairobi. In *Groupes armés et développement en RD Congo : Dynamiques, Enjeux et Perspectives* (Edition FES 2024, p. 59-64).
10. Isidor NDAYWEL è NZIEM. (1998). Du Congo des Rébellions au Zaïre des pillages. In *Cahiers d'Études Africaines*, *150-152. XXXVIII-2-4*, 417-439.
11. JENTGEN P. (1957). *Les frontières du Ruanda-Urundi et le régime international de tutelle : Vol. Tome XIII, fasc. 2* (Classe des Sciences Morales et Politiques). Editions DUCULOT, S. A., Gembloux.
12. Joseph GAHAMA. (1991). Les partis politiques et la recherche de l'indépendance au Burundi. In *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIXe -XXe)*, (p. 135). Karthala.
13. Michel Thill. (2025). *The Police, the State and the Congo Cop* (Zed Books). Bloomsbury.

14. Musée royal de l'Afrique centrale, & Schuylenbergh, P. van (Éds.). (1997). *La mémoire des Belges en Afrique centrale : Inventaire des archives historiques privées du Musée royal de l'Afrique centrale de 1858 à nos jours*. Africa-Museum.
15. Scott, S. A. (2008). *Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu : Au cœur de la guerre congolaise*. KARTHALA Editions.
16. Union Paysanne pour le Développement Intégral(UPDI) et Life and Peace Institute. (2009). *Violence et insécurité à Nindja/Kaniola, Le Phénomène RASTA* (p. 70). Union Paysanne pour le Développement Intégral(UPDI).
17. VANDERSTRAETEN Louis-François. (1983). *De la Force publique à l'Armée nationale congolaise*. Palais des Académies.

VI. Rapports

1. Adolphe Agenonga Chober, Georges Berghezan. (2021). *La CODECO au cœur de l'insécurité en Ituri* (2021/3 ; p. 9-12). GRIP.
2. Amnesty International. (1993). *ZAÏRE : La violence contre la démocratie* (AFR 62/11/93 ; p. 28). Amnesty International.
3. Amnesty International. (2004). *République démocratique du Congo. Les combattants de Bukavu doivent cesser leurs attaques contre des civils* (Bulletin d'information N° 141/2004 AFR 62/013/2004 ; p. 1-3).
4. Amnesty International. (2009). *République démocratique du Congo. Laurent Nkunda et Bosco Ntaganda doivent comparaître devant la justice* (AFR 62/001/2009).
5. Baromètre Sécuritaire du Kivu. (2021). *La cartographie des Groupes armées à l'Est de la RDC: opportunités manquées, insécurité prolongée et prophéties auto-réalisatrices*. Groupe d'Etudes sur le Congo.
6. Bouvy, A., Bisimwa, S., & Batumike, E. (2021). *La paix des armes dans le Nord de Kalehe* (p. 11-13) [SÉRIE INSECURE LIVELIHOODS]. Governance in Conflict Network, Conflic Research Group(CRG). www.gecshceruki.org , www.gicnetwork.be
7. Deborah S. Rogers. (2021). *Conflit entre Tembo et Hutu dans le territoire de Kalehe affecte la communauté des Peuples Autochtones*. Réseau Initiative for Equality(RIFE). https://www.initiativeforequality.org/
8. Dismas Kitenge Senga, Marceau Sivieude, Tchérina Jerolon. (2010). *Burundi, les elections de 2010 ,un test à ne pas rater pour consolider la paix*. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme(FIDH) et Ligue Burundaise des Droits de l'homme /Iteka.

9. FAO. (2023). *République démocratique du Congo : Analyse de conflits dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu*. FAO. https://doi.org/10.4060/cc7526fr
10. Gouvernement Belge. (1925). *Rapport présenté par le Gouvernement Belge au Conseil de la Société des Nations sur l'Administration du Ruanda Urundi pendant l'Année 1924* (S.d.N. 550 (F. i 10/25).
11. Gouvernement Belge. (1956). *Rapport soumis par le Gouvernement Belge à l'Assemblée Générale des Nations Unies au Sujet de l'Administration du Ruanda-Urundi pendant l'année 1955* (Réponses aux questions approuvé par le Conseil de Tutel à la Quatre cent quatorzième séance de sa onzième session, le 6juin 1952 Document T/1010 du 10 juin1952 ; p. 12, 13, 46, 47). Gouvernement Belge.
12. Groupe d'étude sur le Congo. (s. d.). *Pour l'armée, avec l'armée comme l'armée ? La remarquable ascension de Guidon Shimiray et du NDC–R* (p. 10). GEC. Consulté 22 février 2025.
13. Groupe d'Etudes sur le Cogo. (2021). *La rébellion de la CNPSC : Marginalisation sociale et complicité de l'État au Sud-Kivu*. GEC, CIC.
14. Groupe d'Etudes sur le Congo. (2018). *Le groupe rebelle des ADF vu de l'intérieur. Aperçu de la vie et des opérations d'un mystérieux groupe armé djihadiste* (p. 5). Groupe d'Etudes sur le Congo.
15. Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC. (2014). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2014/4). Conseil de sécurité des Nations Unies.
16. Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC. (2016). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2016/466). Nations Unies/Conseil de sécurité.
17. Groupe d'Experts de Nations Unies sur la RDC. (2023). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2023/431). Conseil de Sécurité de l'ONU.
18. Groupe d'Experts des Nations Unies. (2008). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2008/773). Conseil de sécurité des Nations Unies.
19. Groupe d'Experts des Nations Unies. (2010). *Rapport intérimaire du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2010/252). Conseil de Sécurité de l'ONU.

20. Groupe d'Experts des Nations Unies. (2011a). *Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la RDC* (S/2011/345). Conseil de sécurité des Nations Unies.
21. Groupe d'Experts des Nations Unies. (2011b). *Rapport final du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la RDC* (S/2011/738). Conseil de sécurité des Nations Unies.
22. Groupe d'Experts des Nations Unies. (2012). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo conformément au paragraphe 4 de la résolution 2021 (2011)* (S/2012/843). Nations Unies.
23. Groupe d'Experts des Nations Unies. (2015). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2015/19). Nations Unies/Conseil de sécurité. https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n14/663/73/pdf/n1466373.pdf
24. Groupe d'Experts des Nations Unies. (2023). *Rapport à mi-parcours des Experts de Nations Unies sur le Congo* (S/2023/990). Nations Unies/Conseil de sécurité. https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/william-amuri-yakutumba
25. Groupe d'experts sur la RDC. (2019). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2019/469). Nations Unies/Conseil de sécurité.
26. Groupe d'experts sur la RDC. (2021). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2021/560). Nations Unies/Conseil de sécurité.
27. Groupe d'experts sur la RDC. (2022). *Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2022/967). Nations Unies/Conseil de sécurité.
28. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. (2010). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* (S/2010/596). Nations Unies.
29. Human Rights watch. (1997). *Zaïre : Transition, guerre, et droits de l'homme* (Vol. 9, No. 2.
30. Human Rights Watch. (2003). *Kisangani dans la guerre du Congo*.
31. Human Rights Watch. (2010). *Une fuite permanente, le cercle vicieux des déplacements dans l'Est de la RDC* (1-56432-678-0).
32. Human Rights Watch. (2022, octobre 18). *RD Congo : Des unités de l'armée ont collaboré avec des groupes armés responsables d'abus*.
33. Humanitarian Tools. (2024, hiver). *Alerte précoce N° 5207*.
34. Jason K. Stearns et Christoph Vogel. (2015). *Cartographie des groupes armés dans l'est du Congo*. GEC.

35. Jason K. Stearns et Christoph Vogel. (2018). L'ancrage social des rébellions congolaises. Approche historique de la mobilisation des groupes armés en République démocratique du Congo. *Afrique contemporaine*, *265*.
36. Jason Stearns. (2025). *Goma : Comprendre l'attaque du M23 et des RDF*. Ebuteli.
37. Jason Stearns et al. (2013). *Les Maï -maï YAKUTUMBA : résistances et racket au Fizi, Sud- Kivu*. [Projet Usalama]. Rift Valley Institut.
38. Jason Stearns et Christoph Vogel. (2017). *La topographie des Groupes Armés dans l'Est du Congo : Réseaux fragmentés et politisés*.
39. Josaphat Musamba, Erik Gobbers. (2023). *Groupes armés, contrôle territorial, conflits fonciers et, exploitation aurifère à Djugu,Ituri, en République Démocratique du Congo* (D/2023/4320/08). International Peace Information Service.
40. Judith Verweijen, Juvénal Twaibu, Moïse Ribakare, Paul Bulambo et, & Freddy Mwambi Kasong. (2021). *Pagaille sur les Plateaux : La trajectoire de l'escalade de la violence dans les montagnes du Sud-Kivu*.[Série Insecure Livelihoods]. CRG, GEC-SH, GIC.
41. Koen Vlassenroot. (2013). *Sud-Kivu : Identité, territoire et pouvoir dans l'est du Congo* (p. 23-24). Rift Valley Institute. www.riftvalley.net
42. Mininstère des Colonies. (1939). *Rapport de l'administration Belge du Ruanda - Urundi pendant l'année 1938-1939*.
43. Ministère des colonies. (1926). *Rapport sur l'Administration Belge du Ruanda-Urundi pendant l'année 1926*.
44. Ministère des colonies. (1949). *Rapport sur l'Administration Belge du Ruanda - Urundi pendant l'année 1948* (Bibliothèque Centrale de l'Université du Burundi
45. Ministère des colonies. (1955). *Rapport sur l'Administration Belge du Ruanda-Urundi pendant l'année 1954*.
46. Ministère Français de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. (s. d.). *Détail du registre-Gels des Avoirs-Direction Générale Du Trésor*.
47. MONUSCO. (2012). RDC : efforts communs pour une paix durable. *Echos de la MONUSCO II*
48. Musamba, J., & Vogel, C. (2022). *Il en faut deux (ou plus) pour un Tango*.Série insecure Livelihoods . CRG, GEC-SH, GIC.
49. Muzalia, G., Muhigirwa, C., & Walemba, F. (2022). *Un « vase clos » à l'Est de la République Démocratique du Congo*. GEC- SH.

50. Nations Unies. (2010). *Rapport Mapping sur les crimes commis en RDC entre mars 1993 et juin 2003*. Nations Unies, Haut-Commisariat de Droit de l'Homme.
51. Pierre Nabeth, et alii, (1997). *Histoire des réfugiés rwandais ayant fui les camps du Kivu, Zaire, de septembre 1996 à juin 1997*. Médecin sans frontière.
52. PNUD. (2010). *Rapport final du programme Amani/ STAREC*.
53. Protection cluster. (2020). *Rapport d'évaluation multisectorielle dans le territoire de Lubero Cluster protection*.
54. Secrétaire général de l'ONU. (2024). *Les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo* (S/2024/705). Nations Unies.
55. Stearns, J. (2012). *Du CNDP au M23 Évolution d'un mouvement armé dans l'est du Congo* (p. 28,). Rift Valley Institute.
56. Steven Spittaels, Filip Hilgert. (2008). *Cartographie des motivations derrière les conflits : le cas de l'Est de la RDC*. IPIS.
57. Sungura, A., Kitonga, L., & van Soest, B. (2021). *Violence et Instabilité en Ituri* (p. 1). CRG, GEC-SH, GIC.

VII. Thèses et Mémoires

1. Jean-R. HUBERT. (1965). *La Toussaint Rwandaise et sa répression* ,[Thèse de Doctorat] .Académie Royale des Sciences d'Outre-mer.
2. Jean-Robert Mpia Izampwe. (2022). *Recherche sur les causes de la régression économique du Congo, 1960-2020.* , [Thèse de Doctorat]. Université d'Ottawa.
3. KAKIMBWA ASSUMANI. (1990). *Symboles et rites d'immunisation magique chez les Mulelistes du Kivu- Maniema (1964-1966)* [Travail de Fin de Ccycle]. ISP/ BUKAVU.
4. KASHIRA, L. E. (2013). *Etude comparative des cérémonies des mariages traditionnels entre les tribus Nyanga et Kumu : Des origines à 2012* [Mémoire de licence en Histoire]. Institut supérieur pédagogique de Goma.
5. MUHITIRA Elie. (1989). *La police de sécurité publique et la population de Bujumbura* [Mémoire niveau II en Journalisme]. Ecole de Journalisme.
6. Nicaises, MUZINGALOLA. (2001). *Les conflits ethniques et les problèmes d'identité à l'Est de la République Démocratique du Congo : Cas des Banyamulenge* [Mémoire de Maitrise]. Université de Sherbrooke.

7. Vakatsuraki, F. K. (2021). *Le politico-religieux dans la dynamique du maïmaïsme à Beni-Lubero en République Démocratique du Congo* [Mémoire de Master]. Université de Laval

ANNEXES

ANNEXE 1: LISTE INFORMATEURS

N°	Nom, prénom/post nom	Sexe	Age	Fonction	Lieu et date d'entretien
1.	Nshobole Mbonekube.	Femme	-	Activiste de droit de l'homme	Bukavu, 13 mai 2025
2.	Kambale Sikiminwa.	Homme	-	Ancien Militaire FAZ	Beni, mai 2025(Téléphone,)
3.	NGAMA Atumbe.	Homme	55 ans	Sans	Uvira, 9 février 2025
4.	MUSHAMALIRWA Olivier	Homme	35 ans	Commerçant	Uvira, 15 février 2025
5.	KISUBI RACHIDI	Homme	78 ans	Sans	Uvira, 10 février 2025
6.	Joseph Mugisho.	Masculin	-	Sans	Bukavu, 13 mai 2025,
7.	Josaphat Musamba Bussy	Masculin	45 ans	Chercheur/ Enseignant	Bruxelles, 4 juin 2025(Télephone)
8.	IMATA Sylvie	Femme	-	Checheuse/Enseignant	Bruxelles, février 2025 (Télephone)
9.	Cinkwanine Buhendwa juliette	Femme	46	Cultivatrice	Walungu, 12 mai 2025

Liste informateurs (Suite)

N°	Nom, prénom/post nom	Sexe	Age	Fonction	Lieu et date d'entretien
10.	Anonyme 7	Masculin	43	Ancien combattant de groupe armé	Bunyakiri, 15 mai 2025(Télephone)
11.	Michel Thill	Masculin	-	Chercheur	7 juin 2025 (Téléphone)
12.	Anonyme	Masculin	60 ans	Sous-officier FARDC	Kavumu, le 9 janvier 2025
13.	Anonyme 5	Masculin	63	Acteur de la société civile	Uvira, 2 février 2025
14.	Anonyme 3	Masculin	67		Bukavu, 18 février 2024
15.	Anonyme 4.	Masculin	33 ans	Enseignant	Bukavu, 15 janvier 2025
16.	Anonyme 2	Masculin	50	Directeur d'une école	Mutarule, le 10 février 2025
17.	Anonyme 1	Masculin	48	ex membre du mouvement interhamwe(Démobilisé)	Rwanda, 13 mars 2025(Téléphone)
18.	Anne Nabintu.	Femme	-	Chercheuse	Moyen orient, le 26 février 2025 (Téléphone)
19.	Zabuloni Shakusimwa Sage	M	-	Point focal ONGs	Bulambika, 10 juin 2025

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

A. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Je suis Eric BATUMIKE BANYANGA[169], je mène une recherche qui s'inscrit dans le cadre de la production d'un mémoire de Master en Histoire et Patrimoine à l'Université du Burundi pour l'année académique 2024-2025. Cette étude porte ainsi sur **« Les dynamiques sécuritaires et paix à l'est de la RDC (1960 – 2023) »**. Cette étude cherche à comprendre et expliquer avec des lunettes historiques pourquoi l'Est du Congo demeure une zone instable où les violences armées continuent à se faire attendre en dépits de tous les efforts fournis par des partenaires divers impliqués dans la recherche de la paix.

Objectifs spécifiques poursuivis :

- Expliquer les facteurs qui font pérenniser l'insécurité à l'est du Congo
- Inventorier toutes les démarches liées à la recherche de la paix en relevant les points forts et leurs faiblesses
- Proposer des pistes des solutions efficaces et durables pour une paix retrouvée dans la partie orientale du Congo et des pays de Grands Lacs pour le développement ;
- Mettre à la disposition des partenaires étatiques et non étatique, des outils nécessaires qui pourront permettre de repenser les politiques publiques en matière de paix et de sécurité

B. ASPECTS ETHIQUES DE LA RECHERCHE

Les informations collectées ne seront utilisées que pour le but scientifique poursuivi par cette étude. La garantie de l'anonymat est requise lorsque l'enquêté privilégie que son identité soit cachée pour une raison qu'il juge nécessaire. Cependant, l'âge, le lieu et la date de l'entretien pourront être mentionnée même lorsque l'anonymat est requis

C. PERSONÉS CIBLÉES PAR L'ENQUÊTE:

[169] Etudiant à l'Université du Burundi au Département d'Histoire et Patrimoine (Année académique (2024-2025)

Au vue de la situation sécuritaire instable actuelle au Sud et Nord Kivu liée à la guerre, nous ne saurons pas nous déplacer dans la zone. C'est ainsi que nous souhaitons que nos enquêtés répondent à nos questions sur cette feuille en toute liberté d'expression et ouverture d'esprit par rapport à leurs connaissances sur le sujets. C'est dans ce cadre que ces questions sont adressées aux **acteurs étatiques** (militaires/agent de l'ordre, autorités coutumières et politiques, polices, administratifs, les responsables des organisations régionales ou sous-régionales, les membres des corps diplomatiques, etc.) et **non étatiques** (Chercheurs nationaux et internationaux impliqués dans la recherche à l'est de l RDC, au Rwanda , Burundi et Ouganda ; aux Membres de la société civiles ; aux Acteurs humanitaires, habitants locaux, Membres Groupe armés, etc., .

QUESTIONS PRINCIPALES DE RECHERCHE

Identité de l'enquêté

- **Nom, post nom et prénom :**
- **Profession :**
- **Age :**
- **Sexe :**
- **Date et lieu :**

I. DYNAMIQUES SÉCURITAIRES AU SUD- KIVU ET AU NORD KIVU

1. Quels sont les groupes armés majeurs actifs dans la province du Sud-Kivu, Nord et Ituri (circonscrire chaque groupe armé et sa zone d'influence).
2. Quel est leur histoire (comment est né chaque mouvement, profil des leaders du mouvement, composition sociologique)
3. Pourquoi ont- ils créent le mouvement armé (justification de prise d'armes) et que réclament-ils ?
4. Comment font-ils pour vivre (comment trouvent-il le moyens d'approvisionnement en arme munitions, et médicament)
5. Quelles sont les principales activités économiques de la zone occupée par chaque groupe armé ?
6. Quel lien de coopération qu'a chaque groupe armé ;
 a) au niveau local

b) Au niveau provincial et national
c) Au niveau régional avec d'autres états

7. Comment la communauté ethnique local juge est-elle la présence des groupes armés dans leurs communautés ?
8. Quel est votre point de vue par rapport avec le mouvement des Wazalendo ?
9. Quels sont les groupes armés étrangers opérationnels à l'est de la RDC ?
10. Quelles sont les menaces que représentent ces groupes armées étrangers pour la sécurité de l'Est du Congo et au niveau régionale ?
11. Quelles sont les facteurs qui peuvent expliquer la pérennisation du cycle des guerres et de la violence à l'est de la RDC ? (aller au-delà du discours collectif)
12. Quels sont les pistes durables que vous pourriez proposer pour une paix durable à l'est du Congo et dans la région ?

II. INVESTISSEMENTS REALISÉS EN FAVEURS DE LA PAIX

1. Quels sont les opérations militaires bilatérales déjà menée contre les groupes armés étrangères Rwandais, Burundais et Ougandais qui opèrent à l'est ? (Décrire chaque opération conjointe [quand s'était fait et dans quelle zone], relever ses forces et ses faiblesses)
2. Pourquoi les opérations de l'armée nationale congolaise n'arrivent-elles pas à neutraliser les groupes armées nationaux qu'étrangers ?
3. Quel est le rôle qu'a déjà joué l'ONU dans sa mission de maintien de la paix, (quels ont été ses réussites et qu'est-ce qui expliqueraient ses échecs dans la restauration de la paix ?)
4. Quels sont les accords de paix majeure déjà signés et pourquoi cela n'a pas résolu la crise sécuritaire ?
5. Quel est la place des accords de paix déjà signé pour la restauration de la paix à l'Est du Congo et dans la région ? (Si possible les inventorier et dites quelles sont leurs forces et à quels défis auxquels ils été confrontés depuis 1999 à nos jours).
6. Pourquoi malgré les millions des dollars éjectés dans les projets dits de « Stabilisation de l'EST du Congo » cette la stabilité n'est toujours pas retrouvée ? qu'en pensez-vous ? et qu'est-ce qu'il faut encore envisager ?
7. Que pensez-vous de toutes les phases de démobilisation des miliciens déjà entamées en RDC ? et qu'est-ce qui devait encore être fait ?

8. Que pensez-vous des solutions militaires qu'envisagent plusieurs acteurs ?
9. Qu'est-ce qui devait encore être envisagé pour la paix à l'est de la RDC et dans la région de Grands lacs ?

Merci d'avance pour votre contribution en ayant répondu à nos questions.